



PLAN DE DÉPLACEMENTS DU COTENTIN

Avis des personnes
publiques associées

Récapitulatif des avis adressés par les personnes publiques associées

Type PPA	Entité	Nature de l'avis
Obligatoire	LA HAGUE	Courrier du Maire
Obligatoire	GROSVILLE	Délibération
Obligatoire	HEAUVILLE	Décision du Maire
Obligatoire	HELLEVILLE	Délibération
Obligatoire	LES PIEUX	Délibération
Obligatoire	SAINT-CHRISTOPHE-DU-FOC	Délibération
Obligatoire	SURTAINVILLE	Délibération
Obligatoire	SAINT-MAURICE-EN-COTENTIN	Courriel
Obligatoire	CHERBOURG-EN-COTENTIN	Délibération
Obligatoire	LE MESNIL-AU-VAL	Courrier du Maire
Obligatoire	BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	Délibération
Obligatoire	BRIX	Délibération
Obligatoire	COLOMBY	Délibération
Obligatoire	L'ETANG-BERTRAND	Délibération
Obligatoire	NEGREVILLE	Délibération
Obligatoire	ROCHEVILLE	Courriel du Maire
Obligatoire	SAINT-JOSEPH	Délibération
Obligatoire	SAUSSEMESNIL	Délibération
Obligatoire	SOTTEVAST	Délibération
Obligatoire	VALOGNES	Délibération
Obligatoire	YVETOT-BOCAGE	Délibération
Obligatoire	HARDINVEST	Délibération
Obligatoire	MARTINVEST	Délibération
Obligatoire	NOUAINVILLE	Délibération
Obligatoire	SIDEVILLE	Délibération
Obligatoire	TEURTHEVILLE-HAGUE	Délibération
Obligatoire	TOLLEVAST	Délibération
Obligatoire	VIRANDEVILLE	Délibération
Obligatoire	CANTELOUP	Délibération
Obligatoire	FERMANVILLE	Délibération
Obligatoire	GONNEVILLE-LE THEIL	Courrier du Maire
Obligatoire	SAINT-PIERRE-EGLISE	Courrier du Maire
Obligatoire	LE VAST	Délibération
Obligatoire	VICQ-SUR-MER	Courriel
Obligatoire	ANNEVILLE-EN-SAIRE	Délibération
Obligatoire	BARFLEUR	Délibération
Obligatoire	MONTFARVILLE	Courrier du Maire
Obligatoire	QUETTEHOU	Courriel
Obligatoire	SAINT-VAAST-LA-HOUGUE	Délibération
Obligatoire	TEURTHEVILLE-BOCAGE	Délibération
Obligatoire	VALCANVILLE	Délibération
Obligatoire	LE VICEL	Délibération

Obligatoire	ECAUSSEVILLE	Délibération
Obligatoire	FONTENAY-SUR-MER	Délibération
Obligatoire	HEMEVEZ	Délibération
Obligatoire	JOGANVILLE	Courrier du Maire
Obligatoire	SAINT-CYR	Délibération
Obligatoire	CATTEVILLE	Délibération
Obligatoire	HAUTTEVILLE-BOCAGE	Délibération
Obligatoire	NEHOU	Délibération
Obligatoire	RAUVILLE-LA-PLACE	Courriel du Maire
Obligatoire	SAINT-JACQUES-DE-NEHOU	Délibération
Obligatoire	DDTM de la Manche	Courrier assorti d'une note technique
Obligatoire	Département de la Manche	Courrier
Facultatifs – Consultés automatiquement	Port de Normandie	Courrier assorti d'une note technique
Facultatifs – Consultés automatiquement	CCI Ouest Normandie	Courrier assorti d'une note technique
TOTAL : 57 avis reçus		

Entités n'ayant pas remis d'avis

En l'absence de retour, l'avis d'une personne publique associée consultée est réputé favorable tacitement (art. L1214-36-1 et art. R1214-12 du code des transports).

Type PPA	Entité
Obligatoire	LA HAGUE
Obligatoire	BENOISTVILLE
Obligatoire	BRICQUEBOSCQ
Obligatoire	FLAMANVILLE
Obligatoire	LE ROZEL
Obligatoire	PIERREVILLE
Obligatoire	SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD
Obligatoire	SIOUVILLE-HAGUE
Obligatoire	SOTTEVILLE
Obligatoire	TREAUVILLE
Obligatoire	BARNEVILLE-CARTERET
Obligatoire	BAUBIGNY
Obligatoire	CANVILLE-LA-ROCQUE
Obligatoire	FIERVILLE-LES-MINES
Obligatoire	LA HAYE-D'ECTOT
Obligatoire	LE MESNIL
Obligatoire	LES MOITIERS-D'ALLONNE
Obligatoire	PORT-BAIL-SUR-MER
Obligatoire	SAINT-GEORGES-DE-LA-RIVIERE
Obligatoire	SAINT-JEAN-DE-LA-RIVIERE
Obligatoire	SAINT-PIERRE-D'ARTHEGLISE

Obligatoire	SENOVILLE
Obligatoire	SORTOSVILLE-EN-BEAUMONT
Obligatoire	DIGOSVILLE
Obligatoire	BRETTEVILLE
Obligatoire	BREUVILLE
Obligatoire	HUBERVILLE
Obligatoire	LIEUSAIN
Obligatoire	MAGNEVILLE
Obligatoire	MONTAIGU-LA-BRISETTE
Obligatoire	MORVILLE
Obligatoire	RAUVILLE-LA-BIGOT
Obligatoire	TAMERVILLE
Obligatoire	COUVILLE
Obligatoire	SAINT-MARTIN-LE-GREARD
Obligatoire	BRILLEVAST
Obligatoire	CARNEVILLE
Obligatoire	CLITOURPS
Obligatoire	GATTEVILLE-PHARE
Obligatoire	MAUPERTUS-SUR-MER
Obligatoire	THEVILLE
Obligatoire	TOCQUEVILLE
Obligatoire	VAROUVILLE
Obligatoire	AUMEVILLE-LESTRE
Obligatoire	CRASVILLE
Obligatoire	OCTEVILLE-L'AVENEL
Obligatoire	LA PERNELLE
Obligatoire	REVILLE
Obligatoire	SAINTE-GENEVIEVE
Obligatoire	VIDECOSVILLE
Obligatoire	AZEVILLE
Obligatoire	EMONDEVILLE
Obligatoire	EROUDEVILLE
Obligatoire	FLOTTEMANVILLE
Obligatoire	FRESVILLE
Obligatoire	LE HAM
Obligatoire	LESTRE
Obligatoire	MONTEBOURG
Obligatoire	OZEVILLE
Obligatoire	QUINEVILLE
Obligatoire	SAINT-FLOXEL
Obligatoire	SAINT-GERMAIN-DE-TOURNEBUT
Obligatoire	SAINT-MARCOUF-DE-L'ISLE
Obligatoire	SAINT-MARTIN-D'AUDOUVILLE
Obligatoire	SORTOSVILLE
Obligatoire	URVILLE-BOCAGE

Obligatoire	VAUDREVILLE
Obligatoire	BESNEVILLE
Obligatoire	BINIVILLE
Obligatoire	LA BONNEVILLE
Obligatoire	CROSVILLE-SUR-DOUVE
Obligatoire	GOLLEVILLE
Obligatoire	NEUVILLE-EN-BEAUMONT
Obligatoire	ORGLANDES
Obligatoire	REIGNEVILLE-BOCAGE
Obligatoire	SAINTE-COLOMBE
Obligatoire	SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE
Obligatoire	TAILLEPIED
Obligatoire	Sous-Préfecture de Cherbourg
Obligatoire	Préfecture de la Manche
Obligatoire	Région Normandie
Facultatifs – Consultés automatiquement	Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin
Facultatifs – Consultés automatiquement	Chambre des métiers et de l'artisanat de la Manche
Facultatifs – Consultés automatiquement	Chambre d'agriculture de la Manche
Facultatifs – Consultés automatiquement	SNCF Réseaux – Direction territoriale de Normandie
Facultatifs – Consultés automatiquement	ADEME Normandie
Total : 85 entités n'ayant pas produit d'avis, réputé favorable tacitement	

Zimbra

baptiste.lecras@lecotentin.fr

Fwd: Avis sur le plan de déplacement du Cotentin

De : DUBOSQ Angeline <angeline.dubosq@lecotentin.fr>

mer., 27 janv. 2021 10:20

Objet : Fwd: Avis sur le plan de déplacement du Cotentin**À :** transports <transports@lecotentin.fr>

📎 1 pièce jointe

Bonjour,
pour suite à donner.
Bonne réception
Bien cordialement
Angéline DUBOSQ

De: "vicqsurmer mairie" <vicqsurmer.mairie@orange.fr>**À:** "Vie Institutionnelle CAC" <vie.insti@lecotentin.fr>**Envoyé:** Lundi 25 Janvier 2021 15:31:29**Objet:** RE: Avis sur le plan de déplacement du Cotentin

Bonjour,

Suite à votre mail du 17 décembre dernier, je vous informe que le conseil municipal de Vicq sur Mer, lors de sa séance du 24 janvier 2021, a émis un **avis favorable** sur le plan de déplacement du Cotentin.

Bonne réception,

Cordialement,

Sandrine BERTRAND,
Service Population et Urbanisme
Mairie de Vicq sur Mer
Tél. : 02.33.54.31.96



Site : vicq-sur-mer.fr

De : vie.insti@lecotentin.fr <vie.insti@lecotentin.fr>**Envoyé :** jeudi 17 décembre 2020 16:13**Cc :** Vie Institutionnelle CAC <vie.insti@lecotentin.fr>; transports@lecotentin.fr**Objet :** Avis sur le plan de déplacement du Cotentin**Importance :** Haute

Madame, Monsieur le maire,

Votre commune, en tant que Personne Publique Associée est appelée à émettre un avis sur le Plan de déplacements du Cotentin, avant le 6 février 2021 .

Pour faciliter la discussion de votre conseil municipal, nous vous transmettons en pièce jointe une présentation et un lien vers une vidéo animée : <https://youtu.be/ojKv4QR0XhE> | <https://youtu.be>

[/ojKv4QR0Xh](#)

Vous pouvez utiliser à votre discrétion ces documents, qui reprennent les éléments présentés en conférence des maires le 15 décembre dernier, et relatifs au Plan Déplacements du Cotentin.

Contact technique : transports@lecotentin.fr

Vous en souhaitant bonne réception,

Bien cordialement

L'unité Vie Institutionnelle



--

Angéline DUBOSQ
Gestionnaire des Instances Communautaires

Direction de l'Administration Générale

Hôtel Atlantique - Bd Félix Amiot

BP 60250

50102 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX

Ligne directe : 02 50 79 17 88

angeline.dubosq@lecotentin.fr



Le 6 janvier 2021

Le Maire de Virandeville

à

Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération du Cotentin
Direction Transports et Mobilités
27 rue Dom Pedro
Cherbourg-Octeville
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

V/Ref : PSDT/DTM/BLC/DP/L/2020/613

N/Ref : LC n° 2021-001

Objet : Projet plan de déplacements urbains du Cotentin

Suivi : B. LE CRAS

Affaire suivie par Mlle CORREIA

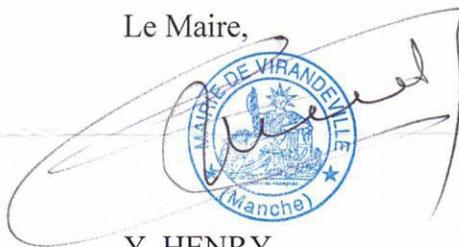
Monsieur le Président,

Cher Monsieur,

Suite à votre courrier référencé ci-dessus en date du 13 octobre dernier, nous vous prions de trouver, ci-joint, la délibération prise par notre conseil municipal.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sincères salutations.

Le Maire,



Y. HENRY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 décembre 2020

Accusé de réception en préfecture
050-215006438-20201214-2020-12-14-01-DE
Date de télétransmission : 05/01/2021
Date de réception préfecture : 05/01/2021

L'an deux mil vingt, le quatorze décembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le sept décembre deux mil vingt, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur HENRY Yves, Maire

Date de la convocation : 07 décembre 2020

Date d'affichage : 07 décembre 2020

Membres en exercice : 13

Membres présents : 12

Membres votants : 12

Présents :

HENRY Yves, OLIVIER Stéphane, MARTIN Rémi, VISTE Christian, HAMEL Karine, DOURNEL Monique, LE BLOND Joris, LECARPENTIER Françoise, PETITPAS Basile, POUSSARD Christophe, LEVAVASSEUR Serge, BERNARD Sonia.

Pouvoir :

Absente excusée :

VILLOT Marie

Secrétaire de séance :

PETITPAS Basile

**PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS DU COTENTIN
2020-12-14-01**

La Communauté d'Agglomération du Cotentin a transmis à la Commune, pour avis, et en application des dispositions de l'article L.1214-15 du code des transports, le projet de Plan de Déplacements urbains dit « plan de déplacements du Cotentin » arrêté par le conseil de la CAC du 26 février 2020.

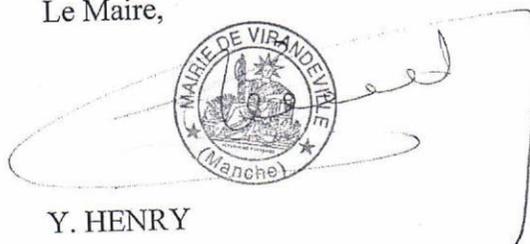
Conformément à la législation en vigueur, l'avis de la Commune doit être produit sous un délai de trois mois à compter de la réception de la notification (14 octobre 2020), en application des dispositions de l'article R.1214-4 du code des transports.

Monsieur OLIVIER présente une synthèse du plan qui définit les principes d'organisation du transport des personnes et des marchandises, tous modes confondus à l'échelle de la CAC. C'est un document de planification qui anticipe les évolutions à long terme et qui vise un équilibre entre les besoins de mobilité, la protection de l'environnement et de la santé et le renforcement de la cohésion sociale et urbaine. C'est aussi un outil de programmation, qui doit prévoir les modalités de mise en œuvre et de financement de son plan d'actions pour les 10 années qui suivent son approbation.

Après en avoir délibéré, avec une abstention (Sonia BERNARD), le conseil municipal donne un avis favorable au projet de Plan de Déplacements urbains dit « plan de déplacements du Cotentin » et autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

A large, handwritten signature in black ink, appearing to be 'Y. HENRY', is written over the official seal and extends to the right.

Y. HENRY

COMMUNE D'YVETOT-BOCAGE

Le 23 décembre 2020

Courrier arrivé le

28 DEC. 2020

Bureau courrier CAC

66-27779

Monsieur le Maire d'YVETOT-BOCAGE

A

Monsieur le Président de
Communauté d'Agglomération Le Cotentin
8 rue des Vindits
CHERBOURG-OCTEVILLE
50130 CHERBOURG EN COTENTIN

Vos réf :

OBJET : Plan de Déplacement du Cotentin

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous informer que l'assemblée délibérante dans sa séance du 22 décembre dernier, a émis un avis favorable à l'unanimité des présents au Plan de Déplacement du Cotentin présenté.

Vous souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Alain CROIZER



MAIRIE D'ANNEVILLE-EN-SAIRE



Courrier arrivé le

15 FEV. 2021

Bureau courrier CAC

92/388

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du conseil municipal du 12 janvier 2021

Le douze janvier deux mille vingt et un, à vingt heures trente, le conseil municipal d'Anneville-en-Saire, régulièrement convoqué, s'est réuni en visio-conférence.

Date de convocation : 7 janvier 2020

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 11

Votants : 11

Etaient présents : Monsieur Gérard PARENT, Madame Marie-Josèphe BIGARRE, Messieurs Guillaume LEROY et Pascal LETERRIER, Madame Nathalie LECONTE, Monsieur JérémY DEFRES, Mesdames Céline LEGRAND, Natacha ROULLAND, Monsieur Guillaume LA ROUTE et Mesdames Laure LECLERC, Claudine PEDEL.

Secrétaire de séance : Monsieur JérémY DEFRES

2021/02 : AVIS SUR LE PLAN DE DEPLACEMENTS DU COTENTIN

Le maire présente le projet du plan de déplacement du Cotentin. Il apparait assez novateur sur l'utilisation des transports par l'usager qui pourra à partir d'une demande atteindre sa destination sur toute l'agglomération. Cette procédure existerait déjà dans d'autres intercommunalités situées dans la région PACA et les Pyrénées Orientales. Elle serait déjà utilisée et marcherait très bien.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur ledit projet.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le maire,
Gérard PARENT



SOUS-PREFECTURE
REÇU LE :

29 JAN. 2021

DE CHERBOURG

Zimbra

baptiste.lecras@lecotentin.fr

Plan de déplacement du Cotentin Avis

De : Mairie de Aumeville-Lestre <aumeville-lestre@orange.fr>

jeu., 04 févr. 2021 15:39

Objet : Plan de déplacement du Cotentin Avis **À :** transports@lecotentin.fr

Bonjour,

Suite à votre mail demandant l'avis de la commune concernant le plan du déplacement du Cotentin, le conseil municipal a émis lors de sa séance du 27/01/2021 un avis favorable.

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement

Isabelle GOUELLAIN-DOUILLARD

Secrétaire

Mairie d'Aumeville Lestre

02.33.54.19.31

Aumeville-lestre@orange.fr

Permanences : mardi de 17h15 à 19h15

Et jeudi de 13h30 à 15h30

<u>REPUBLIQUE FRANCAISE</u>	Délibération n° :	2021-01-12-05
	Date de la réunion :	12 janvier 2021
DEPARTEMENT DE LA MANCHE	Date de convocation :	07 janvier 2021
	Date d'affichage :	07 janvier 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BARFLEUR**

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la décision : 14

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Michel MAUGER, Mme Christiane TINCELIN, Mme Christine HAMEL-DORDONNAT, M. Vincent BONTOUX, M. Nicolas GOSSELIN, M. Christian RUEL, Mme Véronique LEMONNIER, M. Yves MONFEUILLART, Mme Cécile BERNERON, M. Jean-Louis DHIVER, M. Dominique GODEFROY, Mme Marie-Joëlle ANDRE, M. Joël LEBRUN, Mme Sylvie DHIVER.

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE : Mme Aline BURNEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Yves MONFEUILLART

BUDGET COMMUNE

- **Communauté d'Agglomération du Cotentin : plan de déplacements urbains du Cotentin**

Mme TINCELIN, Première adjointe, présente au Conseil Municipal le Plan de déplacements urbains du Cotentin, pour lequel l'avis du Conseil Municipal est requis, conformément à l'article L. 1214-15.

Le Conseil Municipal émet des réserves quant au rapport coût/efficacité du service à la demande et de ses conséquences financières.

Après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 1 voix contre, le Conseil Municipal donne un avis favorable au plan de déplacements urbains du Cotentin.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Michel MAUGER



Conformément aux dispositions de code de justice administrative, le Tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception à la Sous-préfecture de Cherbourg ;*
- date de sa publication.*

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;*
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*

Zimbra

baptiste.lecras@lecotentin.fr

Fwd: Plan de déplacement du Cotentin

De : DUBOSQ Angeline <angeline.dubosq@lecotentin.fr>

lun., 25 janv. 2021 09:24

Objet : Fwd: Plan de déplacement du Cotentin**À :** transports@lecotentin.fr

Bonjour,
Pour suite à donner.
Bonne réception
Bien cordialement
Angéline

De: "Mairie Benoistville" <mairie@benoistville.fr>**À:** "Vie Institutionnelle CAC" <vie.insti@lecotentin.fr>**Envoyé:** Samedi 23 Janvier 2021 10:49:55**Objet:** Plan de déplacement du Cotentin

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BENOISTVILLE :

Le plan de déplacement du Cotentin a été présenté en conseil municipal de Benoistville, le 18 janvier 2020.

Les conseillers ont émis le souhait qu'une liaison permanente soit créée entre Flamanville – Les Pieux – Bricquebec, afin de pouvoir rejoindre la ville de Valognes sans être obligé de passer par Cherbourg-en-Cotentin.

Les conseillers municipaux émettent un VIS FAVORABLE à ce plan de déplacement.

Cordialement.

Daniel Gancel

Maire de la commune de Benoistville

Tel 02.33.52.91.59

mairie@benoistville.fr

--

Angéline DUBOSQ**Gestionnaire des Instances Communautaires**

Direction de l'Administration Générale

Hôtel Atlantique - Bd Félix Amiot

BP 60250

50102 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX

Ligne directe : 02 50 79 17 88

angeline.dubosq@lecotentin.fr





BRICQUEBEC
EN COTENTIN

**COMMUNE DE BRICQUEBEC-EN-
COTENTIN**
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mercredi 16 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le mercredi seize décembre à dix huit heures, les conseillers municipaux de la commune de BRICQUEBEC-EN-COTENTIN, régulièrement convoqués, se sont réunis en mairie de Bricquebec-en-Cotentin, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de M. Denis LEFER, maire, suite aux convocations qui leur ont été adressées cinq jours francs à l'avance, lesquelles convocations ont été affichées à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Date de convocation :
8 décembre 2020

Date d'affichage :
8 décembre 2020

Nombre de membres :
En exercice : 33
Présents : 30
Pouvoirs : 1
Votants : 31

Présents : Mme BATES, Mme BEAUNIEUX, Mme BESNARD, M. BURNEL, M. COUSIN, Mme DALARUN, M. DUCHESNE, Mme DUSSAUX, M. EUSTACHE, M. FEUARDANT, M. GUERARD, M. HAMELIN, Mme HENRY, M. LAISNEY, M. LAMARLE, Mme LANDE, M. LANGLOIS, Mme LECANUET, M. LECONTE, M. LEFER, Mme LELERRE, Mme LEPETIT, Mme MARTIN-MORVAN, M. MENDRET, Mme ONFROY, M. PELLERIN, Mme PERREE, M. PIEDAGNEL, Mme PIEDAGNEL, M. PREVEL

Absents excusés : Mme LEVEQUE (pouvoir à M. LEFER)

Absents non excusés : M. BRASY, Mme POSTEL

Secrétaire de séance : Mme DALARUN

Objet : CAC – Projet de Plan de Déplacements Urbains du Cotentin – Avis du conseil municipal

Exposé

Par courrier recommandé n°1A 192 142 1136 2 reçu le 14 octobre 2020, M. le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin transmet à la commune le projet de Plan de Déplacements Urbains du Cotentin, dit « Plan de déplacements du Cotentin », arrêté par le conseil communautaire le 26 février 2020.

En application des articles L. 1214-15 et R. 1214-4 du Code des Transports, dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, le conseil municipal est invité à émettre un avis sous un délai de 3 mois à compter de la réception de la notification, soit avant le 14 janvier 2021, en application des dispositions de l'article R. 1214-4 du Code des Transports.

Délibération

Vu les articles L. 1214-15 et R. 1214-4 du Code des Transports,
Vu l'avis favorable des commissions municipales « Aménagement du territoire » et « Espaces publics, travaux » réunies le 15 décembre 2020,

Après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal :

- EMET un avis favorable sur le projet de Plan de Déplacements Urbains du Cotentin tel que proposé.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
A Bricquebec-en-Cotentin, le 17 décembre 2020
Le Maire,
Denis LEFER.





COMMUNE de BRILLEVAST

Date de convocation : 22 janvier 2021
Date d'affichage : 22 janvier 2021
Nombre de Conseillers en exercice : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 01 2021

Le 29 janvier 2021 à 20h30, Salle Polyvalente de BRILLEVAST,
Se sont réunis les Membres du Conseil Municipal sous la présidence de
Monsieur Gérard VANSTEELANT, Maire.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean LEFAUQUEUR

Membres présents : Y. AUVRAY – D. DESCAMPS – J.M INGOUF – J. LEFAUQUEUR –
J. PLOTIN – A. FLAMBARD – M. BAZIRE – N. LETASSEY – C. BESNARD – G. VANSTEELANT

Membre excusé : S. MAUDUIT (procuration G. VANSTEELANT)

**Avis sur le projet de Plan de Déplacements Urbains de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,
dit « Plan de Déplacements du Cotentin », arrêté par le Conseil de la Communauté d'Agglomération
du Cotentin le 06 février 2020**

Point 2 de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 29/01/2021 : présentation du Plan de Déplacements du
Cotentin.

A l'issue de cette présentation, reprenant les principaux thèmes abordés dans ce projet (cf. document extrait
de la clé USB courrier du 13/10/2020), un tour de table permettait à chacun des Conseillers Municipaux
d'exprimer son opinion. Ce tour de table se concrétisait par un avis favorable à l'unanimité.

Fait à BRILLEVAST le 02 février 2021

Le Maire, Gérard VANSTEELANT

SEANCE DU 28 janvier 2021
DELIBERATION N° 4

Date de convocation : 21 Janvier 2021

Date d'affichage : 3 février 2021

Nombre de Conseillers Afférents au Conseil Municipal : 19 en exercice : 19 présents: 17 Votants : 18

Le jeudi 28 janvier 2021, à vingt-heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué à la salle socioculturelle de Brix en raison du contexte sanitaire lié à la pandémie de coronavirus, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pascal LEBRUMAN, Maire.

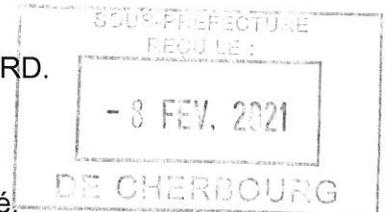
Etaient présents : Pascal LEBRUMAN, Sylvie GOSSELIN-GRARD, Fabienne BRISION, Christian VIMONT, Danielle ESNAULT, Jacques LECONTE, Thierry LETOUZE, Philippe VAUTIER, Elodie GAVELLE, Valérie LE JUEZ, Sophie BUHOT, Christophe MARO, Ophélie LOUIS, Rodolphe VEILLARD, Adeline TEXIER, Arnaud PINCHON, Eve COMPTOUR.

Était absent : Loris VALLEE.

Procuration : François RIBET a donné procuration à Sylvie GOSSELIN-GRARD.

Secrétaire de séance : Arnaud PINCHON.

Le compte rendu du conseil du 16 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.



AVIS DE LA COMMUNE DE BRIX SUR LE PLAN DE DEPLACEMENTS DU COTENTIN.

Votre commune a été notifiée en tant que Personne publique associée du Plan de Déplacements du Cotentin, par un courrier du 13 octobre 2020. Elle est appelée à produire un avis sur le contenu des documents issus de la délibération d'arrêt de projet du Plan de Déplacements du Cotentin en conseil communautaire du 26 février 2020.

Cette procédure est strictement encadrée par les articles L1214-15 et R1214-4 du code des transports, rappelés en objet et dans le texte des courriers de notification. Nous vous rappelons que le délai de production de l'avis par les Personnes Publiques Associées est de 3 mois à compter de la date de notification. Dans le cas de votre commune, la date de notification est celle de signature de l'accusé de réception ou du certificat de remise en main-propre le cas échéant. En fonction des communes, les dates s'échelonnent donc de mi-janvier à mars. Nous attirons votre attention sur les principes suivants :

- L'avis porte uniquement sur les documents issus de l'arrêt de projet. Les autres documents communiqués ne le sont que dans un but de faciliter le travail d'analyse, et ne doivent pas influencer ou biaiser la production de l'avis ;
- L'ensemble des avis est versé au dossier d'enquête publique après contrôle par le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête le cas échéant ;
- Dans le cas où une commune ne produit aucun avis dans ce délai de 3 mois, son avis est réputé favorable tacitement ;
- Le code des transports n'impose aucune forme d'avis. Il peut être constitué par exemple d'un courrier, d'une décision du maire, d'un exposé de bureau, d'une délibération en conseil municipal, etc. Quelle qu'en soit leur forme, les avis sont à adresser par courrier à M. le Président de l'Agglomération.

A la suite de cette phase de consultation des Personnes Publiques Associées, l'enquête publique sera tenue au cours du printemps 2021. Ses dates et modalités seront précisées ultérieurement conformément aux codes des transports et de l'environnement en définissant les règles. Sous réserve d'un avis favorable à l'issue de l'enquête publique, le Plan de Déplacements du Cotentin sera présenté en conseil communautaire au mois de juin 2021 en vue de sa délibération d'approbation définitive.

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable sur le Plan de déplacements du Cotentin.

Copie certifiée conforme au registre
Brix, le 4 février 2021

Le Maire,
Pascal LEBRUMAN

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Pascal Lebruman', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BRIX' at the top and '(MANCHE)' at the bottom, with a central emblem. The signature is written in a cursive style and is partially obscured by the stamp.

Convocation du 16/11/2020

Affiché le 16/11/2020

**SOUS-PREFECTURE
REÇU LE :**

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres absents : 0
Nombre de votants : 10

- 3 DEC. 2020

DE CHERBOURG

L'an deux mil vingt, le 17 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Alexandrina LE GUILLOU, Maire.

Etaient présents : Mmes LE GUILLOU Alexandrina, FOLLIOT Chantal, JEAN Catherine, GIBON Corinne, BOURGET Catherine, LETRECHER Bruno, FOUQUET Gilbert, BRANTHONNE Pascal, MÉNAGE Jean-Pierre, LE MARÉCHAL Florent

Etaient absents excusés : Néant

Absent non excusé : Néant

Secrétaire de séance : M. LE MARÉCHAL Florent

Plan de déplacement du Cotentin

Madame le Maire présente au conseil municipal le plan de déplacement du Cotentin qui est obligatoire pour toutes les agglomérations de plus de 100.000 habitants. La communauté d'Agglomération du Cotentin a, par délibération, engagé cette démarche pour élaborer à l'échelle de son périmètre son 1^{er} plan de déplacement urbain. Aussi, une présentation répondant aux besoins du territoire Le Cotentin a été exposée.

Il s'agit d'une démarche de planification territoriale visant à tendre vers une mobilité durable, à la fois stratégique et opérationnelle, qui vise à :

- Permettre une meilleure circulation des biens et des personnes,
- Réduire l'impact environnemental des déplacements motorisés (émissions de gaz à effet de serre, dépendance énergétique),
- Améliorer la qualité de vie des habitants,
- Sécuriser les déplacements,
- Diminuer les coûts de déplacements,
- Répondre aux attentes d'une population en vieillissement,
- Eviter l'étalement urbain.

L'élaboration du plan de déplacements du Cotentin débouche sur la mise en œuvre d'un programme d'actions. Les actions porteront notamment sur les objectifs généraux et répondront aux 11 objectifs réglementaires des PDU fixés par la loi :

- Développer les transports collectifs et les moyens de déplacement les moins consommateurs d'énergie et les moins polluants,
- Améliorer l'usage du réseau principal de voirie dans l'agglomération,
- Organiser le stationnement sur voirie et dans les parcs publics,
- Diminuer le trafic automobile,
- Garantir l'équilibre durable entre besoins en matière de mobilité et facilité d'accès,
- Renforcer la cohésion sociale et urbaine,
- Améliorer la sécurité de tous les déplacements à travers un partage de la voirie équilibré,
- Organiser une tarification et une billettique intégrées pour l'ensemble des déplacements,
- Améliorer le transport des personnels des entreprises et des collectivités publiques,
- Organiser les conditions d'approvisionnement de l'agglomération, et des livraisons des marchandises,
- Réaliser, configurer et localiser les infrastructures pour les véhicules électriques ou hybrides.

Au vu de cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, émet un avis favorable au plan de déplacement du Cotentin proposé par la Communauté d'Agglomération Le Cotentin.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Alexandrina LE GUILLOU

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 30/11/2020



Le premier février deux mille vingt et un, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gilbert VILLETTE, Maire.

Étaient présents :

Mr Gilbert VILLETTE, Mr Thierry LEGENDRE, Mr Hervé BELLÉE,
Mme Angéline FAUXBÂTON, Mme Pascale COUSIN, Mr Jean-Louis LEFILLIÂTRE,

Absente Excusée :

Mme Françoise PHILIPPE

Mme Angéline FAUXBÂTON a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 26.01.2021

Nombre de conseillers en exercice : 7

Date d'affichage : 02.02.2021

Nombre de conseillers présents : 6

Nombre de conseillers votants : 6

PROJET DE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS DU COTENTIN

Suite à la présentation, Monsieur le maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis sur le projet de Plan de Déplacements Urbains de la Communauté d'agglomération du Cotentin arrêté par le Conseil communautaire du 26/02/2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord à ce projet et émet un AVIS FAVORABLE.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CONFORME,**

Le Maire,



Gilbert VILLETTE

(Handwritten signature of Gilbert Villetto)



Courrier arrivé le

09 FEV. 2021

Bureau courrier CAC

*221
3106*

*Rendue exécutoire
en transmission en
sous-préfecture de Cherbourg
le 2/02/2021
Le Maire, Gilbert Villetto
et Villetto*

31 DEC. 2020

Bureau courrier CAC

22 28006

Communauté d'Agglomération le Cotentin
8 rue des Vindits
Cherbourg-Octeville
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

BORDEREAU D'ENVOI

EXPÉDITEUR

Pôle Projets Urbains, La Culture, Environnement

Affaire suivi par :

Laurence TALVAT

Tél : 02 33 08 26 72

Mail : laurence.talvat@cherbourg.fr

Réf n° PPULCE/DGA/LT/AH/B/2020/78

Objet : Transmission délibération

Cherbourg-en-Cotentin, le 30 décembre 2020

DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
<p>Vous trouverez en pièce jointe la délibération « Projet de Plan de Déplacement du Cotentin avis du Conseil Municipal », prise au Conseil Municipal du 16 décembre 2020.</p> <p>Vous en souhaitant bonne réception.</p> <p>Cordialement.</p>	1 copie	

Pour le Maire
et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe


Laurence TALVAT

Centre de ressources
PPULCE

Rapporteur : Arnaud CATHERINE

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2020_401
SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2020

47 - PROJET DE PLAN DE DÉPLACEMENT DU COTENTIN AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

La Communauté d'Agglomération du Cotentin (CAC) a élaboré, à l'échelle de son périmètre, son premier Plan de Déplacements Urbains (PDU). Les élus ont fait le choix de l'intituler «Plan de Déplacements du Cotentin» (PDC), afin de répondre à la réalité à la fois rurale et urbaine du Cotentin.

A travers le plan d'actions ci-après synthétisé, la Communauté d'agglomération du Cotentin affirme son rôle d'autorité organisatrice de la mobilité, mais également un rôle d'animateur territorial et partenaire institutionnel, dans le respect des champs de compétence de chacun.

Répondant à une volonté forte des élus de l'agglomération, le PDC a fait l'objet d'une coconstruction durant toutes ses phases d'élaboration. D'avril à juin 2018, en décembre 2018 et au cours du mois de juin 2019, près de 10 ateliers de coconstruction ont été organisés, réunissant partenaires institutionnels de l'agglomération, services de l'État, associations, grandes entreprises du territoire, élus des communes et de l'agglomération. A partir de ce travail, le grand public a été consulté lors de la concertation préalable, menée de septembre à décembre 2019 sur le terrain, sur une plateforme numérique et auprès du conseil de développement de l'agglomération.

Le plan d'actions du PDC s'articule autour de 3 enjeux, déclinés en 12 orientations correspondant à 37 actions.

Enjeu 1 - Mailler le Cotentin par une desserte efficace en transports en commun

ORIENTATION 1 : Créer un réseau unifié à l'échelle du Cotentin

- 1.1 Mettre en place une marque mobilité commune centrée sur le service à l'utilisateur
- 1.2 Instaurer une politique tarifaire lisible, attractive et solidaire
- 1.3 Déployer un système billettique et d'information multimodale unique pour l'ensemble des modes de transports

ORIENTATION 2 : Développer des solutions de transports en commun performantes et adaptées à la diversité des usages et des territoires.

- 2.1 Restructurer le réseau urbain pour le rendre plus attractif
- 2.2 Améliorer la desserte des communes périphériques de Cherbourg-en-Cotentin
- 2.3 Renforcer l'offre interurbaine vers les pôles de proximité, les grands pôles d'emploi et les destinations touristiques
- 2.4 Apporter des solutions de mobilité dans les territoires ruraux selon une logique de bassins de proximité

ORIENTATION 3 : Favoriser l'intermodalité par des aménagements multimodaux hiérarchisés à l'échelle du Cotentin

- 3.1 Organiser de manière hiérarchisée l'usage des modes alternatifs à la voiture individuelle
- 3.2 Aménager les PEM de Cherbourg et de Valognes en tant que points d'entrée du territoire et plateformes de correspondance du réseau Cotentin
- 3.3 Créer des stations intermodales afin d'organiser la mobilité sur l'ensemble de l'agglomération
- 3.4 Favoriser une intensité de services et de logements à proximité des stations intermodales

Enjeu 2 - Rééquilibrer la place des différents modes de déplacement au service de l'équité territoriale et de la qualité de vie

ORIENTATION 4 : Mettre en place une hiérarchisation fonctionnelle du réseau routier du Cotentin

- 4.1 Mieux organiser les contournements pour limiter les flux de transit en cœur de ville
- 4.2 Requalifier les principaux axes routiers traversant Cherbourg-en-Cotentin au fur et à mesure des projets structurants
- 4.3 S'appuyer sur les projets en cours visant la mise aux normes autoroutières de la RN 13

ORIENTATION 5 : Améliorer les conditions de transports et de livraisons

- 5.1 Mettre en place un schéma d'itinéraires poids lourds
- 5.2 Adopter une politique ambitieuse en matière de transports et livraisons de marchandises

ORIENTATION 6 : Utiliser l'outil stationnement comme levier de report modal et d'attractivité

- 6.1 Utiliser l'outil stationnement en faveur du report modal en lien avec les évolutions du PDC en matière de mobilité alternative à l'automobile
- 6.2 Développer des politiques de stationnement au sein des pôles de proximité

ORIENTATION 7 : Conforter les centralités du territoire par des aménagements favorables à la marche et aux déplacements de proximité

- 7.1 Améliorer la qualité de l'espace public dans les zones urbaines
- 7.2 Inciter à la création des "Plans Modes Actifs " à l'échelle des communes
- 7.3 Garantir des conditions d'accessibilité multimodale pour tout nouveau projet d'urbanisation

ORIENTATION 8 : Développer un écosystème en faveur de l'usage du vélo et des autres modes assimilés

- 8.1 Développer un Schéma Directeur Cyclable communautaire intégrant des Schémas vélos territorialisés (ex-EPCI)
- 8.2 Développer des «services» pour promouvoir l'usage du vélo
- 8.3 Poursuivre la diffusion des Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques

Enjeu 3 -Accompagner les habitants et les acteurs du territoire dans l'évolution de leurs pratiques de mobilité

ORIENTATION 9 : Promouvoir les usages partagés de l'automobile

- 9.1 Développer un service de covoiturage dynamique en complémentarité avec le réseau de transport en commun
- 9.2 Poursuivre le déploiement d'aménagements en faveur du covoiturage
- 9.3 Déployer une flotte d'auto partage à destination des employeurs et des particuliers
- 9.4 Promouvoir des solutions de transport solidaire à l'échelle locale

ORIENTATION 10 : Communiquer / informer sur la nouvelle mobilité souhaitée et mise en place dans le Cotentin

- 10.1 Déployer une stratégie de sensibilisation et d'accompagnement à la mobilité durable en lien avec les associations du territoire
- 10.2 Renforcer la communication sur les services de mobilité et les projets structurants
- 10.3 Mettre en place une campagne de communication pour améliorer les comportements et lutter contre les idées préconçues

ORIENTATION 11 : Renforcer l'accompagnement au développement des Plans de Mobilité Entreprises sur les principales zones d'activités du territoire

- 11.1 Développer une politique d'accompagnement par zone d'emploi
- 11.2 Montrer l'exemple en mettant en place un plan de mobilité d'administration

ORIENTATION 12 : Œuvrer en faveur de l'amélioration de l'accessibilité de la presqu'île

- 12.1 Élaborer un schéma d'accessibilité multimodal à l'échelle de l'espace Transmanche
- 12.2 Collaborer avec la Région Normandie afin d'améliorer la desserte du territoire
- 12.3 Garantir les correspondances entre les services du réseau Cotentin et les lignes régionales
- 12.4 Faciliter les liaisons entre la Gare Maritime et la Gare SNCF de Cherbourg-en-Cotentin

Ce projet de Plan de Déplacement le Cotentin (PDC) est soumis pour avis aux personnes publiques associées : communes de l'agglomération, Région Normandie, Département de la Manche et État. Ces avis seront annexés au projet de Plan de Déplacement le Cotentin (PDC), qui fera ensuite l'objet d'une enquête publique.

La commune de Cherbourg-en-Cotentin prend acte et valide les enjeux et les orientations retenues et tient à souligner l'importance :

- de la nécessaire cohérence aux échelles de l'agglomération et de la commune nouvelle des politiques de mobilité, d'urbanisme durable, de lutte contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols,
- de certaines actions particulièrement déterminantes et stratégiques pour le pôle urbain de Cherbourg en Cotentin telle la desserte en transport en commun des quartiers d'habitat social et des quartiers en développement ou en renouvellement urbain.

Concernant l'enjeu 1 : Mailler Le Cotentin par une desserte efficace du transport en commun :

Les restructurations projetées du réseau de transport urbain avec le projet de Bus Nouvelle Génération (BNG) va permettre une meilleure desserte des zones d'habitat denses, et de moderniser l'offre du transport public afin d'élargir ses publics.

Tous les déplacements alternatifs à la voiture vers et depuis les établissements scolaires méritent une attention particulière : l'offre des transports en commun est un levier, mais rendre les transports en modes doux plus rapides que les déplacements domicile-écoles en voiture, apparaît comme un objectif complémentaire à soutenir.

La commune de Cherbourg-en-Cotentin sera particulièrement attentive à la nouvelle desserte des transports en commun, qui devra être performante et desservir à juste niveau de service les zones à enjeux telles les zones d'aménagements concertées. L'amélioration de la desserte en transport public de la Cité de la mer est une condition nécessaire à la mise en œuvre du projet de reconversion urbaine du Quai Collins.

L'aménagement du pôle échange multimodal est, à juste titre, un projet stratégique majeur à court et à moyen terme qui est conçu en étroite relation avec le projet de Bus Nouvelle Génération.

Nous essayons d'être très vigilants au maintien et dans la mesure du possible au renforcement de la densité urbaine (logements, activités, flux) à proximité des futures stations intermodales, et tout au long des lignes de transport en commun. Les projets structurants à venir de la ZAC des bassins le confirment.

Concernant l'enjeu 2 : Rééquilibrer la place des différents modes de déplacements au service de l'équité territoriale et de la qualité de vie.

Le contournement sud-ouest de l'agglomération pour limiter les flux de transit en centre-ville reste un objectif prioritaire, qui est à faire valoir au Conseil Départemental compétent.

L'élaboration d'une politique ambitieuse en matière de transport et de livraison de marchandises est un projet majeur à élaborer, déterminant pour l'attractivité commerciale du centre-ville et ce en lien avec le projet Bus Nouvelle Génération (BNG).

La politique de stationnement en faveur du report modal est à revisiter.

L'opportunité de créer une aire de stationnement de campings cars sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin mérite d'être examinée au regard des besoins exprimés et usages constatés et dans la perspective de la reconversion urbaine du quai Collins.

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le



ID : 050-200056844-20201218-DEL2020_401-DE

L'opportunité de création d'un pôle d'échange à vocation fret sur la gare maritime pourrait permettre l'implantation d'un centre de distribution urbaine pour organiser les livraisons du centre-ville par des véhicules légers.

Dans le prolongement du schéma directeur voies douces et pistes cyclables datant de septembre 2018, la commune va établir un plan de mobilité active pour être en cohérence avec le schéma directeur cyclable communautaire dans le but de favoriser l'usage des modes de déplacements doux. Les voies cyclables intégrées au tracé du BNG, la voie du Homet reliant la gare ferroviaire à la rue de l'Abbaye ainsi que la mise en place d'un jalonnement directionnel pour les piétons et les cyclistes en temps de parcours et en distances permettra de proposer des itinéraires sécurisés. Le stationnement des vélos est à développer avec des équipements adaptés à la durée de l'arrêt : arceaux, abris et box sécurisés.

Concernant l'enjeu 3 : Accompagner les habitants et les acteurs du territoire dans l'évolution de leurs pratiques de mobilité.

L'élaboration en cours du plan de mobilité de l'administration de Cherbourg-en-Cotentin est à poursuivre et la commune, avec ses relais et supports d'informations, accompagne la communication qui peut être ciblée sur des publics sur tous les projets de mobilités portés par la communauté d'agglomération

Le conseil municipal est invité à émettre un avis favorable au Plan de Déplacement du Cotentin.

Vu l'avis favorable de la commission n°3 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Le Maire,
Benoit ARRIVE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 16 décembre 2020

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 49
Date de la convocation et de son affichage : 4 décembre 2020
Date d'affichage du compte rendu : 23 décembre 2020

L'An Deux Mille Vingt, le seize décembre à 14h30, le conseil municipal de CHERBOURG-en-COTENTIN, dûment convoqué en date du 4 décembre 2020 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à l'AGORA espace cultures sur la commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville.

Le conseil est organisé pendant la période d'état d'urgence sanitaire et conformément à loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BAUDIN Philippe (mandataire BERHAULT Bernard à son départ 20h19) - BERHAULT Bernard - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie (mandataire MORIN Daniel jusqu'à son arrivée 15h49) - DUFILS Gérard - DUVAL Karine (mandataire FAGNEN Sébastien jusqu'à son arrivée 17h40) - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (mandataire FRANÇOISE Bruno jusqu'à son arrivée 18h40) - HÉRY Sophie (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 16h57) - HULIN Bertrand - HUREL Karine (mandataire PERRIER Didier jusqu'à son arrivée 15h40) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - KRIMI Sonia (mandataire MAGHE Jean-Michel à son départ 17h09) - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile (mandataire GRUNEWALD Martine jusqu'à son arrivée 15h31) - LEFRANC Bertrand (mandataire CATHERINE Arnaud jusqu'à son arrivée 18h40) - LEJAMTEL Ralph (mandataire VARENNE Valérie jusqu'à son arrivée 16h33) - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie (mandataire PLAINEAU Nadège jusqu'à son arrivée 17h29) - LEPOITTEVIN Gilbert (mandataire HÉBERT Dominique jusqu'à son arrivée 16h19) - LEQUILBEC Frédéric (mandataire TARIN Sophie jusqu'à son arrivée 16h30) - MAGHE Jean-Michel (mandataire KRIMI Sonia jusqu'à son arrivée 15h10) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - PLAINEAU Nadège - RENARD Nathalie - RONSIN Chantal - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine (mandataire PIC Anna jusqu'à son arrivée 18h56) - SPAGNOL Marc - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIEL-BONYADI Barzin.

ABSENTS EXCUSÉS

BERNARD Christian a donné procuration à BOUSSELMAME Noureddine
HAMELIN-CANAT Anne-Marie a donné procuration à VIEL-BONYADI Barzin
MARGUERITTE Camille a donné procuration à FRANÇOISE Bruno
MARGUERITTE David a donné procuration à BROQUAIRE Guy
ROUPELLÉ Maurice a donné procuration à BERHAULT Bernard
SAGET Eddy a donné procuration à TARIN Sandrine

Mme HAMEL Estelle conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire



Communauté d'Agglomération du Cotentin
Direction de l'Administration Générale
Centre d'affaires de l'Atlantique
Bat A - 1er étage
Boulevard Félix Amiot
50100 Cherbourg-en-Cotentin

Monsieur le Président,

Dans le cadre du Plan de déplacement du Cotentin, notre commune en tant que personne publique, a été sollicitée pour émettre un avis.

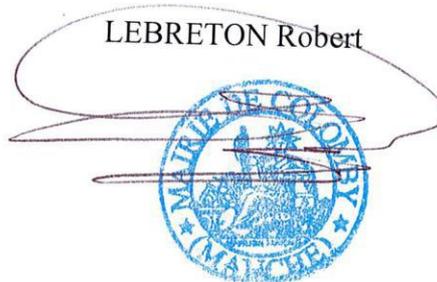
Lors du conseil municipal qui s'est tenu le 11 janvier 2021, l'ensemble des conseillers de la commune de Colomby ont pu voir ce projet leur être présenté.

A l'issus de cette présentation, le conseil municipal à l'unanimité a émis un avis favorable et enthousiaste à cette nouvelle offre de mobilité.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire

LEBRETON Robert



Département
de la MANCHE

ARRONDISSEMENT
DE CHERBOURG

CANTON
DE
MONTEBOURG

Objet

Plan de
déplacement « le
Cotentin » - Avis
du conseil
municipal
N°2021-01-02

Date de convocation :
30/01/2021

Date d'affichage :
30/01/2021

Nombre de conseillers
en exercice : 11
Nombre de présents:09
Nombre de votants:09

Le Maire certifie que la présent
délibération a été déposée à la
Préfecture de CHERBOURG au
titre du contrôle de la légalité le
et qu'elle a été notifiée aux
intéressés le
Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ECAUSSEVILLE**

L'an deux mil vingt-et-un
Le 6 février à 11 Heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en
Mairie, en séance publique sous la présidence de M GROULT André, Maire

ETAIENT PRESENTS : MM. GROULT, CHAPEL,
DELAVAL, LEMOIGNE, AZE, ENDELIN, JACQ, LEPETIT, ANNE
formant la majorité des membres en exercice

ETAITS ABSENTS EXCUSES: MM. LORIN, FOUCHET

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LEMOIGNE

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du
dossier du Plan de déplacement du Cotentin présenté par la
Communauté d'Agglomération.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne
un avis favorable à ce projet, mais demande qu'il soit prévu :

- 2 points de ramassage scolaire, à savoir à « l'église » et à « la
lande »
- 2 points de ramassage pour le transport à la demande également à
« l'église » et à « la lande »

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Pour Copie Conforme

Le Maire,
André GROULT

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE :

17 FEV. 2021
DE CHERBOURG



Commune de 50260 L'ETANG-BERTRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ETANG BERTRAND**

Séance du 11 janvier 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le lundi onze janvier, à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Michel LECHEVALIER, Maire.

Etaient présents : LECHEVALIER Michel, LECHATREUX Jean-René, BLANDAMOUR Martine, LEBRUN Michaël, HAMEL Patrick, ROULLAND Jonathan, FLEURY Fabienne, CATHERINE Éric, LEBOISSELIER Sylvie, DROUAR Daniel.

Absent : David VIEL

Pouvoir : Néant

Secrétaire de séance : M. LECHATREUX Jean-René

Membres en exercice : 11	Membres présents : 10	Membres votants : 10
Date de la convocation : 05/01/2021	Date d'affichage : 05/01/2021	Date d'affichage du compte rendu :

Plan de mobilité sur le territoire du Cotentin

Monsieur le Maire présente au Conseil un plan de mobilité prévu par le Cotentin. Le projet vise à mettre en place un maillage efficace de transports en commun et à la demande sur tout le territoire, avec des tarifs réduits et des horaires plus réguliers. L'application du plan est prévue pour l'horizon 2024. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour ce projet.

Extrait certifié conforme au registre,
L'Étang-Bertrand, le 11 janvier 2021,
Le Maire,
Michel LECHEVALIER

Le Maire-Adjoint,

Jean-René LECHÂTREUX



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 21 janvier 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 21 janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes, sous la Présidence de Mme Nicole BELLIOU DELACOUR, Maire.

PRESENT(E)S :

Nicole BELLIOU DELACOUR, Françoise BERTRAND, Sylvie BURNOUF, Alain DONDONI, Patricia GARCIA, Hervé GARGATTE, Daniel HOUYVET, Thérèse LECOUEY, Patricia LEFEUVRE, Nicolas LEMARCHAND, Florence LEPRÆL, Pascal LEVIEUX, Bernard RAOULT.

ABSENTS :

Michel LEGENDRE (excusé : procuration Patricia GARCIA), Marcel RENOUF.

SECRETAIRE DE SEANCE : Bernard RAOULT

D2021-07 : PLAN DE DEPLACEMENTS DU COTENTIN – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORTEUR : Mme Nicole BELLIOU DELACOUR, Maire

Exposé des motifs

Mme le Maire informe que la commune, en tant que Personne Publique Associée est appelée à émettre un avis sur le Plan de déplacements du Cotentin.

Pour faciliter la discussion du conseil municipal, la Communauté d'Agglomération a transmis une présentation et un lien vers une vidéo animée : <https://youtu.be/ojKv4QR0XhE> |

<https://youtu.be/ojKv4QR0Xh> et une clef contenant les deux tomes du plan de déplacement du Cotentin.

La CAC a l'obligation réglementaire de réaliser un plan de déplacements urbains (PDU), en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité (AOM), valable sur son ressort territorial.

Il s'agit d'une démarche de planification territoriale visant à tendre vers une mobilité durable, à la fois stratégique et opérationnelle qui vise à :

- Permettre une meilleure circulation des biens et des personnes ;
- Réduire l'impact environnemental des déplacements motorisés (émissions de gaz à effet de serre, dépendance énergétique) ;
- Améliorer la qualité de vie des habitants ;
- Sécuriser les déplacements ;
- Diminuer les coûts de déplacement ;
- Répondre aux attentes d'une population en vieillissement ;
- Eviter l'étalement urbain.

Mme le Maire rappelle que les élus ont reçu le compte rendu de la conférence des maires du mois de décembre consacré au PDC.

Les élus sont invités à débattre.

Entendu l'exposé :

Avis du conseil municipal : favorable à l'unanimité.

Mme le Maire indique que quelques observations ont été notées et seront transmises avec l'avis de la commune.

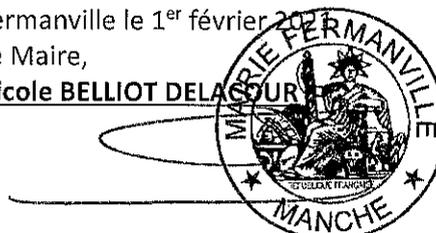
Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

Fermanville le 1^{er} février 2021

Le Maire,

Nicole BELLIOU DELACOUR



Département
de la MANCHE

ARRONDISSEMENT
DE CHERBOURG

CANTON
DE
MONTEBOURG

Objet

**Plan de
déplacement « le
cotentin » Avis
N°2021-01-04**

Date de convocation :
22/12/2020

Date d'affichage :
22/12/2020

Nombre de conseillers
en exercice : 11
Nombre de présents : 09
Nombre de votants : 09

Le Maire certifie que la présent
délibération a été déposée à la
Préfecture de CHERBOURG au
titre du contrôle
de la légalité le 12 02 2021
et qu'elle a été notifiée aux
intéressés le
Le Maire

Courrier arrivé le

22 JAN. 2021

Bureau courrier CAC

221-1801

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE FONTENAY SUR MER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE FONTENAY SUR MER**

L'an deux mil vingt-et-un

Le 5 janvier à 20 Heures 15

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en
séance publique sous la présidence de Monsieur ANNE Philippe, Maire

ETAIENT PRESENTS : MM ANNE, XAVIER, SANSON,
OZANNAT, LE GENDRE, GERVAIS, DIGEON, BOUVIER, CASTEL
formant la majorité des Membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : MM POUPARD,
LELOUP

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LE GENDRE

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du
dossier du Plan de déplacement du Cotentin présenté par la
Communauté d'Agglomération.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne
un avis favorable à ce projet.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Pour Copie Conforme,

Le Maire,
Philippe ANNE





Le 12 janvier 2021

Mairie de Gonneville le Theil
3 route de la planque
Gonneville
50330 Gonneville le Theil
Tél : 02 33 22 90 91

Mail : gonnevilleletheil.mairie@orange.fr

Monsieur le Vice-Président délégué
Transports et Mobilités
Communauté d'agglomération du Cotentin
Pôle Stratégie et Développement Territorial
Direction Transports et Mobilités
27 rue Dom Pedro
CHERBOURG-OCTEVILLE
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

Objet : Projet de Plan de déplacements Urbains du Cotentin, consultation des personnes publiques associées.

Référence : PSDT/DTM/BLC/DP/L/2020/613 du 13 octobre 2020.

Monsieur le Vice-Président

Je vous fais part ci-dessous de l'avis de la commune de Gonneville le Theil, dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées concernant le projet de Plan de déplacements Urbains du Cotentin transmis par courrier cité en référence.

Notre commune émet un avis favorable à ce projet de qualité, dont j'ai conscience des ambitions et des enjeux.

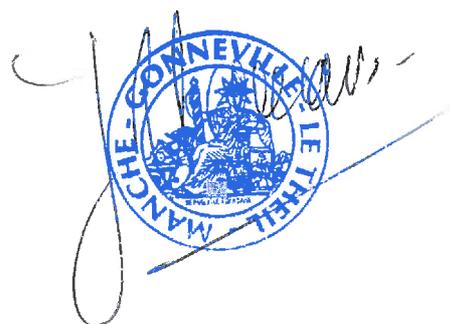
Cependant je souhaite que l'opportunité d'y intégrer les éléments suivants, liés à la situation géographique particulière et intermédiaire de Gonneville le Theil au centre-est de l'agglomération, soit étudiée :

1. Le nord de notre commune présente la particularité de se trouver sur la D901 à mi-chemin environ de Cherbourg en Cotentin et de Saint-pierre Église et de disposer dans cette zone d'une aire de covoiturage intégrant un arrêt de la ligne de bus régulière CEC/Barfleur.
Cette aire de covoiturage est située à proximité immédiate de l'intersection RD 24/RD 901, à proximité de la zone d'activité Jean Mermoz qui dispose d'un potentiel de développement et comme indiqué plus haut à une situation intermédiaire entre Cherbourg en Cotentin (CEC) et Saint-Pierre Eglise.
Il semblerait intéressant et profitable à la population de donner un statut de station à cette aire et de l'équiper en ce sens.

2. Le sud de notre commune est quant à lui situé au centre de gravité du triangle Cherbourg en Cotentin (CEC) – Valognes – Barfleur/Saint Vast la Hougue.
Le maillage des aires de covoiturage à développer dans le cadre du PDC, décrit au titre de l'action 9.2 ne fait apparaître aucune aire sur la RD 24 dans cette zone.
Pourtant un tel équipement pourrait centraliser les besoins de covoiturage d'usagers des communes limitrophes au sud et sud-est de Gonneville le Theil.
3. Concernant le maillage cyclable sur le territoire, selon les mêmes observations que celles faites ci-dessus pour le covoiturage sur le centre du triangle CEC Barfleur/Saint-Vast, cette zone se trouve dépourvue d'objectif de développement et d'intégration au maillage de l'agglomération au titre de l'action 8 du PDC.
Il serait opportun de relier maillage cyclable et covoiturage dans cette zone pour apporter équilibre, cohérence et harmonie au PDC.
4. De la même façon, l'intérêt de faire converger via des itinéraires cyclables les communes environnantes de l'aire de covoiturage de Gonneville vers ce site pour en faire une station mérite attention, rejoignant en ce sens les éléments du point 1 ci-dessus.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces observations, je vous prie d'agréer Monsieur le Président l'expression de mes salutations respectueuses.

Jean-Robert Lamarre
Maire de Gonneville-Le Theil



Diffusion : Mairie de Gonneville le Theil (secrétariat, adjoints)

Copie (par mail) : Agglo. du Cotentin, direction transports et mobilités (B. Le Cras, N).
M. le président de l'agglomération du Cotentin

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE GROSVILLE

Nbre membres : 15
En exercice : 15
Pris part à la délib. : 15
Date convocation :
4.11.2020

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2020

Date affichage :
16.11.2020

L'an deux mille vingt, le treize novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle polyvalente afin de respecter les gestes barrières liés au COVID-19, sous la présidence de M. Laurent HAYÉ, Maire.

Etaient présents : HAYÉ L., PROD'HOMME S., GILLES P., PESNEL B., HOCHET B., MARTIN O., LEPELLEY B., BOURGET A., BONAMI N., DELAUNEY D., VAUTIER P., NTSAMA T., BAZIRE M., SCHLAGENHAUFF C.

Absents excusés :
COLLAS S. donne pouvoir à GILLES P.

Secrétaire de séance : PESNEL B.

**PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU COTENTIN (DCM 2020.11.06)**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de Plan de Déplacements Urbains de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au plan présenté.

Résultat du vote : Pour : 11 Abstentions : 4

Pour copie conforme au registre, le 16 novembre 2020
Le Maire,

Laurent HAYÉ

The image shows a handwritten signature in blue ink next to an official circular stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE GROSVILLE' at the top and '(MANCHE)' at the bottom, with a central emblem featuring a figure on a horse.

Accusé de réception en préfecture
050-215002221-20201113-
DCM2020-11-06-DE
Date de réception préfecture :
17/11/2020

Département de la Manche
Mairie de HARDINVEST
50690
Tél. : 02.33.52.02.16
Fax : 02.33.52.42.62

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAITS du REGISTRE
des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2020

Date de convocation : 4 DECEMBRE 2020
Date d'affichage : 4 DECEMBRE 2020

Nombre de Conseillers Afférents au Conseil Municipal : 15 en exercice : 15
Présents : 11 Votants : 14

Le dix décembre deux mille vingt à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué au lieu habituel de ses séances s'est réuni sous la présidence de M. Guy AMIOT

Étaient Présents : M. Guy AMIOT, Mme Arlette VIDEGRAIN, M. Jacques ROLAND, Mme Claudine ANQUETIL, M. Laurent LE MARQUIS, M. Christophe POLIDOR, M. Eric RULIER, Mme Nathalie MEZIERES, Mme Isabelle GAMACHE, Mme Carine MEDANI, Mme Manon DUBOST, M. Benoît LE BLOND, M. Laurent LE MARQUIS (arrivé en cours de séance).

Étaient absents excusés : M. Antoine PHILIPPE (pouvoir à M. Jacques ROLAND), M. Patrick ESNAULT (pouvoir à M. Guy AMIOT)*, M. Arnaud LEFRANÇOIS (pouvoir à M. Guy AMIOT)*, M. Eric RULIER.

**La loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 a remis en vigueur un certain nombre de dispositifs dérogatoires mis en place lors de la première période de mise en œuvre de l'état d'urgence sanitaire et lors de la période de sortie de ce dispositif. L'ensemble des mesures sont applicables à compter du 16 novembre 2020 (sauf disposition expresse prévoyant une date différente) et jusqu'au terme de l'état d'urgence sanitaire, soit à ce stade jusqu'au 16 février 2021 inclus.*

CAC

101220-94

Plan de déplacements Urbains du Cotentin : arrêt de projet

Lancé le 29 juin 2017 par délibération du conseil communautaire, le plan de déplacements urbain (PDU), appelé plan de déplacements du Cotentin (PDC) sur la communauté d'agglomération du Cotentin, définit les principes d'organisation du transport des personnes et des marchandises, tous modes confondus à l'échelle de la communauté d'agglomération du Cotentin. C'est un document de planification qui anticipe les évolutions à long terme et qui vise un équilibre entre les besoins de mobilité, la protection de l'environnement et de la santé et le renforcement de la cohésion sociale et urbaine. C'est aussi un outil de programmation qui doit prévoir les modalités de mise en œuvre et de financement de son plan d'actions pour les 10 années qui suivent son approbation.

La communauté d'agglomération du Cotentin (CAC) a engagé cette démarche pour élaborer à l'échelle de son périmètre, son premier plan de déplacements urbains. Les élus ont fait le choix de l'intituler « plan de déplacements du Cotentin » afin de répondre à la réalité à la fois rurale et urbaine du Cotentin.

Le dossier a été communiqué en amont de cette réunion, aux conseillers municipaux afin qu'ils en prennent connaissance.

Après délibération, l'arrêt de projet du Plan de Déplacements Urbains du Cotentin est approuvé.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstentions : 0



Hardinvast, le 14 décembre 2020
Le Maire,
Guy AMIOT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE HAUTTEVILLE BOCAGE**

Département de la Manche

MAIRIE DE HAUTTEVILLE BOCAGE

Séance du 08 janvier 2021

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 04/01/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le huit janvier le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Henri MIGNOT

Présents : 10

Votants: 11

Présents : Yves DORLEANS, Aurélien TOLMER, Franck LEGUERRIER, Pierre LUCE, Kévin BINET, Adrien DESHAYES, Loïc LEROUTIER, Paul RONDEL, Vincent KRESSMANN, Henri MIGNOT

Pour: 11

Contre: 0

Représentés: Mélanie DELAUNEY par Yves DORLEANS

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

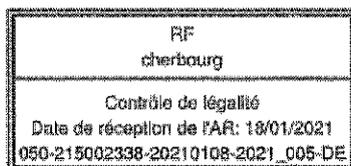
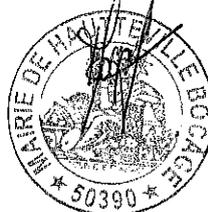
Secrétaire de séance: Paul RONDEL

2021-05 - AVIS SUR LE PLAN DE DEPLACEMENT DU COTENTIN :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de déplacements du Cotentin transmis par la Communauté d'agglomération.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable au plan de déplacements du Cotentin.

Pour extrait conforme.
Le Maire,
Henri MIGNOT.



Département de la MANCHE
Canton de LES PIEUX
Commune de HÉAUVILLE

Accusé de réception en préfecture
050-215002387-20210426-DM2021-02-DE
Date de télétransmission : 26/04/2021
Date de réception préfecture : 26/04/2021

Décision du Maire

N° 2021-02

PLAN DE DEPLACEMENT DU COTENTIN

Le maire de Héauville donne son accord pour la mise en place du nouveau Plan de déplacement que la Communauté d'agglomération du Cotentin va instaurer dès cette année 2021, afin de relier davantage, et avec une plus forte fréquence, les 129 communes qui composent cet ensemble peuplé de 185 000 habitants.

Il s'agit de mieux desservir les écoles, les pôles d'emploi et les destinations touristiques, de faciliter l'accès aux soins ; de permettre aux personnes fragiles de se déplacer avec un titre de transport unique à un prix unique. A noter que l'enjeu est aussi écologique, via le développement de tous les modes de déplacement alternatifs à la voiture, de la marche au vélo, en passant par le bus et le train.

Fait à Héauville le 26 avril 2021

Le Maire

Benoît FIDELIN




Ampliation de la présente décision sera transmise à

- La sous-préfecture de Cherbourg
- Le centre des finances publiques des Pieux
- Et communiquée lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal

Département de la MANCHE
Arrondissement de CHERBOURG
Canton de LES PIEUX
Commune de HELLEVILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 9 décembre 2020
Date d'affichage : 9 décembre 2020
Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14

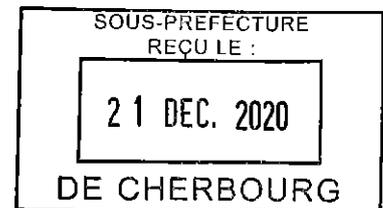
L'an deux mille vingt, le seize décembre à 20h30
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de convivialité en séance
publique (dans la limite de 6 personnes afin de respecter les règles sanitaires liées à
l'épidémie de COVID-19) sous la présidence de Monsieur Jean-François LAMOTTE, Maire

Etaient Présents :

Jean-François LAMOTTE, Maire,
Bernard OLIVIER, Adjoint au Maire
Aurélie LELANDAIS, Christiane DE SMET, Murielle HAINNEVILLE, Florence HOCHET,
Laurence DEPERIERS, Bernard CHARDOT, Eloise TOULORGE ; Geoffrey MULLER,
Laurent DUFRECHE

Etaient absents excusés :

Sylvain LACOUR a donné pouvoir à Jean-François LAMOTTE,
Christel COUPPEY a donné pouvoir à Jean-François LAMOTTE,
Marylène GUIFFARD a donné pouvoir à Laurence DEPERIERS
Christophe CAILLOT,
Formant la majorité des membres en exercice



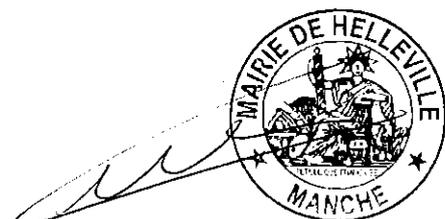
Délibération n° 2020-57

PLAN DE TRANSPORTS URBAINS LE COTENTIN

Le projet de plan de déplacements urbains de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dit « Plan de déplacements du Cotentin, » arrêté par le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin le 26 février 2020 est soumis à l'avis du Conseil Municipal.
Après avoir pris connaissance du projet, le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis FAVORABLE.

Certifié exécutoire par
transmission en Sous-Préfecture
de Cherbourg-en-Cotentin le 18 DEC. 2020

Pour extrait conforme,
LE MAIRE
Jean-François LAMOTTE



Département
de la MANCHE

ARRONDISSEMENT
DE CHERBOURG

CANTON
DE
MONTEBOURG

Objet :

**Avis sur le Plan de
déplacement « le
Cotentin »
N°2020-06-04**

Date de convocation :
17/12/2020

Date d'affichage :
17/12/2020

Nombre de conseillers
en exercice : 11

Nombre de présents: 10
Nombre de votants: 10

Le Maire certifie que la présent
délibération a été déposée à la
Préfecture de CHERBOURG au
titre du contrôle
de la légalité le
et qu'elle a été notifiée aux
intéressés le
Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE D'HEMEVEZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'HEMEVEZ**

L'an deux mil vingt, le 22 DECEMBRE à 20H30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la
Mairie, en séance publique sous la présidence de M. JOLY Jean-Marc,
Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM JOLY, LESCOT,
LEMONNIER, ROUSTIAU, ANDRE, LELOUEY, REVERT, DOUASBIN,
TAP, JORE formant la majorité des Membres en exercice

ETAIT ABSENT EXCUSE : M.HEURTEVENT Nicolas

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ROUSTIAU

Le conseil municipal d'Hémévez reconnaît l'ambition du Plan de déplacement
du Cotentin ; cependant il se pose des questions quant à sa faisabilité :

- Les liaisons ferroviaires entre Cherbourg et Valognes pourront-elles
réellement être augmentées ?
- Un unique point de prise en charge dans les communes ne résoudra
pas tous les problèmes de mobilité de certains publics dans
l'incapacité de rejoindre cet unique point de prise en charge. L'idéal
serait une prise en charge à domicile pour ces publics ;
- L'accès au service devra être adapté à tous les publics ;
- Le coût de 1€00 la course semble réellement dérisoire ; est-ce
vraiment suffisant et cela concernera-t-il tout le territoire sans
exception ?

D'autres actions de mobilité douce pourraient être encouragées :

- Covoiturage à l'échelle communale ;
- En ce qui concerne les VAE, il serait bon de ne pas conditionner
l'aide de la collectivité à la location d'un vélo auprès de la collectivité.
Cela constitue un frein injustifiable.
- Constituer un pool de conducteurs bénévoles prêt à véhiculer, avec
leurs propres véhicules, ponctuellement les personnes dans le besoin ;
ce type d'organisation existe via la structure Solidarité Transport de la
MSA (<https://cotesnormandes.msa.fr/lfy/solidarite-transport-un-reseau-de-benevoles>) ;
- Développer un type de transport équivalent à celui de la MSA avec un
fonctionnement un peu différent : un pool de conducteurs bénévoles

prêt à véhiculer ponctuellement les personnes dans le besoin (les véhicules utilisés sont, cette fois, ceux des personnes transportées) ; ce type d'organisation existe déjà mais ne semble pas trop développer sur le territoire.

Des conseillers se posent la question de la pertinence de l'instauration de la taxe mobilité pour des entreprises déjà fortement impactées par la crise sanitaire pour certaines.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour Copie Conforme

Le Maire
Jean-Marc JOLY



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Joganville, le 24 janvier 2021

Arrondissement de Cherbourg

Mairie de Joganville

8 rue de la Mairie

50310 JOGANVILLE

Objet : Plan de Déplacement du Cotentin

Monsieur le Président

Conformément au code des transports, notamment les articles L1214-15 et R1214-4, vous trouverez ci-dessous l'avis du Conseil Municipal de Joganville concernant le dossier cité en objet.

D'une manière générale, le Plan de Déplacement du Cotentin est ambitieux et correspond à une attente très forte de la part des habitants de toutes les communes rurales.

En effet, depuis la création du Cotentin, les transports urbains étaient cantonnés à Cherbourg en Cotentin et fonctionnaient de manière satisfaisante grâce notamment à des subventions du budget général de l'agglomération vers le budget transports, subventions supportées donc par l'intégralité des communes, y compris celles, majoritaires, qui ne bénéficiaient d'aucun service. Le transport à la demande et les vélos électriques ont été mis en place tardivement et de manière anecdotique, répondant pour les seconds davantage à des impératifs de communication, d'image, plutôt que d'efficacité.

Le Conseil Municipal ne peut donc que se satisfaire que les efforts désormais réels de notre EPCI sur la mobilité dépasseront demain les limites de Cherbourg en Cotentin, ce qui constitue un rééquilibrage légitime pour le territoire.

D'un point de vue plus précis, plusieurs remarques peuvent être formulées :

- Les arrêts de bus et de transports à la demande devront correspondre aux contraintes géographiques des communes rurales : densité faible, étalement des constructions et dispersion de la population dans différents hameaux de taille réduite.

Par conséquent, outre l'arrêt de bus « principal » dans une petite commune, il faudra envisager la création d'arrêts uniquement dédiés au transport à la demande. Ces arrêts seront plus nombreux mais leur aménagement pourra être

sommaire puisque peu de personnes seront concernées. Dans l'idéal, il devrait y avoir un arrêt par hameau.

- Malgré un maillage d'arrêts que nous espérons très serré, il restera toujours des personnes qui ne pourront pas rejoindre ces points.

Par conséquent, pour les personnes à mobilité réduite par exemple, incapables de se déplacer jusqu'à l'arrêt de transport à la demande le plus proche, un service de chèque transport financé par notre EPCI pourrait leur permettre de faire venir, à leur domicile, un taxi, selon une fréquence qu'il restera à fixer. Les Maires, de par leur connaissance fine de la population, pourront aisément identifier les quelques personnes de leur commune concernées par ce dispositif qui fera appel aux sociétés de taxis locales.

- Il a bien été relevé que le Cotentin devra se doter d'un « plan vélo » ; comme l'ont encore rappelé plusieurs articles dans la presse parus en décembre dernier, les itinéraires dédiés aux vélos sont trop limités et ne constituent souvent que des tronçons isolés.

Par conséquent, avant que ce document ne soit formalisé, il serait bon que le Cotentin prévoie dès à présent des pistes dédiées aux modes de déplacement doux pour toutes les infrastructures routières où il sera un partenaire financier.

- L'avis des communes ne doit pas être respecté en fonction de leur taille : pour le contournement de Montebourg, la concertation avec le CD 50, réelle et efficace en 2011, avait abouti à un tracé Nord. Malheureusement, en 2018, la concertation des communes rurales a été déplorable : aucun élu de Joganville n'a été convié aux premières réunions qui ont abouti en août 2018 à la proposition du tracé Sud, qui passerait pourtant sur le territoire de la commune, tracé auquel s'est finalement opposé le Conseil Municipal (la première réunion sur ce point où Joganville a été invitée s'est tenue en février 2019, une fois que le tracé Sud était acté !).

Il est donc primordial que la position des communes soit respectée lorsqu'elles sont concernées en premier lieu par des créations d'infrastructures de transport qui impactent leur territoire.

Restant à votre disposition pour échanger sur ces différents points, recevez, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Gilles SCHMITT, Maire de JOGANVILLE

Avec par exemple la création/sécurisation de voies partagées le long du CD 901 Cherbourg en Cotentin/la Hague par la côte et le CD 901, Cherbourg en Cotentin/Barfleur par la côte, Cherbourg en Cotentin/Valognes par Brix, Cherbourg en Cotentin/Portbail. Ainsi que la création de trajets vélo route le long des côtes (Portbail/Diélette) (Vasteville/Beaumont) (Barfleur/St Vast la Hougue) (Cherbourg en Cotentin/Auderville) (Valognes/Portbail) (Valognes/St Vast la Hougue) (Valognes/Bricquebec/les Pieux) (Bricquebec/Cherbourg en Cotentin). Ces voies partagées peuvent être empruntées par les vélos, les rollers et les trottinettes.

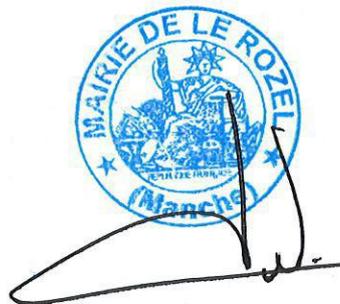
Enfin, un budget de 300 000 euros supplémentaires par an, pour un plan ayant vocation à structurer les déplacements, paraît faible pour faire diminuer la pollution due aux transports, d'autant plus que ce plan va amener à s'interroger sur le paiement par les entreprises du versement mobilité transport. Cette taxe, pouvant atteindre 2% de la masse salariale pour les entreprises de plus de 12 salariés n'ayant pas de système de transport privé (EDF, ORANO).

Ce projet a l'avantage d'améliorer l'offre de transport en commun actuel, mais peut être largement amendé par une augmentation de lignes de transport en commun transverses et une réelle ambition sur les voies de déplacement en modes doux. »

Au ROZEL, le 1^{er} février 2021

Le Maire,

N. LAMOTTE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

03 - 28/01/2021

Date de convocation : 23/01/2021

Date d'affichage convocation : 23/01/2021

Date affichage compte rendu : 04/02/2021

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mil vingt et un, le 28 janvier, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mr Luc SOLIER, maire

Etaient présents : M.SOLIER – MMES JOUBERT – HAUTEMANIERE – BARBE- REVERT – MM DUBEGNY – GRIFFON – MME SIMONET – MM GIRARD – LEMONNIER et MONCOEFFE

Secrétaire de séance : Marie HAUTEMANIÈRE

LA MOBILITE DU COTENTIN

Le COTENTIN se dote d'un projet ambitieux pour ses habitants, à savoir développer les moyens de déplacement en privilégiant le bus, le covoiturage, le vélo etc ..., cela afin de limiter les déplacements en voiture. Le choix des prestataires est prévu au 1^{er} juillet 2021. MANEO et ZEPHIR BUS seront désormais englobés en un réseau unique qui desservira le Cotentin par des navettes régulières au prix d'un euro le trajet (94 trajets allers-retours par jour au lieu de 23 actuellement). Egalement, le transport à la demande au prix d'un euro qui permettra aux 129 communes de bénéficier de ce service mobilité.

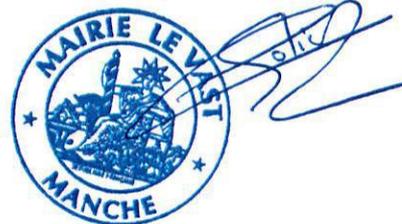
Vous pourrez accéder à la billetterie unique pour tous vos déplacements y compris la location de voitures ou de vélos électriques.

L'année 2021 sera le début des travaux pour la réalisation de la voie de contournement ouest reliant la Glacerie à la Hague.

Les conseillers émettent un avis favorable à ce projet, dont l'objectif est de densifier le maillage territorial.

Pour extrait certifié conforme,
Le 08 Février 2021

Le maire, Mr Luc SOLIER



Transmis à la sous-préfecture, le 12/02/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de LA MANCHE

Arrondissement de CHERBOURG

Canton de LES PIEUX

Commune de LES PIEUX

Accusé de réception en préfecture
050-215004029-20210128-DEL2021-01-005-DE
Date de télétransmission : 04/02/2021
Date de réception préfecture : 04/02/2021



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 28 janvier 2021, à 20h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sans public, sous la Présidence de Madame Catherine BIHEL, Maire.

Considérant le confinement de la population aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19, et afin d'assurer le caractère public de la séance, la réunion était retransmise par voie électronique en direct sur le site internet de la commune, mention faite de cette décision sur la convocation de l'organe délibérant, conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020.

Date de convocation : 22/01/2021

Présents :

BIHEL Catherine
LESEIGNEUR Jacques
LE BALLAIS Annick
ESTIENNE Laurent
CLÉMENT Mélanie
DUREL Yannick
BONNEMAINS Isabelle

DESPLAINS Guy
RATEL Louis
COSSÉ Allain
JOUETTE Isabelle
PANNETIER Nathalie
BEUVE Sylvie
RIGOT Raphaël

TRAVERT Romain
LECARPENTIER Simon
BROUZENG-LACOUSTILLE Chantal
VILTARD Bruno
LABBÉ Christophe
DELALEX Charlène

Absente excusée :

BOUTROT Laure-Anne

Absentes :

CÉCILE Anita

TAINE Élise

Nombre de Conseillers :

Présents : 20

Votants : 20

En exercice : 23

M. Simon LECARPENTIER, désigné conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire.

ÉLU RAPPORTEUR : Madame le Maire

EXPOSÉ

Par délibération en date du 26 février 2021, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Cotentin (CAC) a arrêté son projet de Plan de Déplacements du Cotentin (PDC).

Ce PDC définit les principes d'organisation du transport des personnes et des marchandises, tous modes confondus, à l'échelle du Cotentin. C'est un document de planification qui anticipe les évolutions à long terme et qui vise un équilibre entre les besoins de mobilité, la protection de l'environnement et de la santé et le renforcement de la cohésion sociale et urbaine.

Cet outil de planification des déplacements pour les 10 prochaines années, le PDC s'appuie un diagnostic en matière de transports et de mobilité, achevé en octobre 2018. Ainsi, le plan d'actions du PDC s'articule autour de 3 enjeux :

1. Mailler le Cotentin par une desserte efficace en transports en commun
2. Rééquilibrer la place des différents modes de déplacement au service de l'équité territoriale et de la qualité de vie
3. Accompagner les habitants et les acteurs du territoire dans l'évolution de leurs pratiques de mobilité

Ces 3 enjeux sont alors déclinés en 12 orientations correspondant à 37 actions.

Le projet de PDC est constitué de 2 volumes :

- Le 1^{er} Volume comprend l'introduction, la synthèse du diagnostic, la phase de scénarios et le plan d'actions du PC
- Le 2nd volume comporte les annexes obligatoires qui sont l'annexe « accessibilité » et le rapport environnemental

En tant que personne publique associée, Le Cotentin nous soumet son projet de PDC pour avis.

Après étude du projet de PDC, on peut exprimer les remarques suivantes :

- Un manque de concertation en amont avec les élus locaux, notamment les représentants de la ruralité ;
- Un maillage des circuits de transport trop centralisé sur Cherbourg-en-Cotentin et peu de circuits transverses : absence de circuit de transport en commun entre Les Pieux et Valognes alors que le besoin existe de par les services proposés dans chacun des territoires : proximité de la centrale de Flamanville, gare et futur centre aquatique à Valognes, ...
- Un manque de visibilité sur les impacts de ce projet : augmentation de la fiscalité des entreprises locales, trop peu de détails sur l'offre de service proposé, ...
- Une augmentation de la fiscalité pour les entreprises locales dont les employés seront trop peu à bénéficier de ce service ;
- Des ambitions environnementales trop faibles ;
- Une prise en compte insuffisante de la fracture numérique.

DÉLIBÉRATION

Vu l'avis défavorable de la commission plénière du 20 janvier 2021 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

7 voix pour

et

13 voix contre le projet

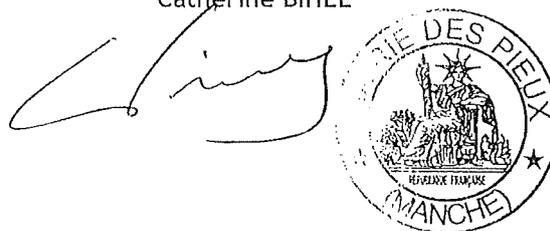
(A. LE BALLAIS, L. ESTIENNE, M. CLÉMENT, G. DESPLAINS, A. COSSÉ, N. PANNETIER, S. BEUVE, R. RIGOT, S. LECARPENTIER, C. BROUZENG-LACOUSTILLE, B. VILTARD, C. LABBÉ, C. DELALEX),

décide :

- D'émettre un avis défavorable au projet de plan de déplacements du Cotentin

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Catherine BIHEL



Acte rendu exécutoire par son envoi en sous-préfecture le - **4 FEV. 2021**
Et son affichage le - **4 FEV. 2021**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission au représentant de l'Etat, soit :
- par courrier à l'adresse suivante : 3 rue Arthur Leduc, BP 25086, 14050 CAEN CEDEX 4
en ligne, via le site www.telerecours.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARTINVEST

Date de convocation
24/11/2020

L'an deux mil vingt

Le 1^{er} décembre à 20 heures 30

Les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky MARIE, Maire

Date d'affichage
03/12/2020

En exercice : 15

Etaient présents :

MM PICOT André, FONTAINE Isabelle, RENET Hubert, FRANCOIS Florence Adjoints.

MM., COUPPEY Pascal, MASSART Luc, BOUCARD Sandrine, LEVAVASSEUR Camille, CANUARD Joël, SIMON Hélène, ROUX Tatiana, HEBERT Thomas.

Absent :

MM GAUVAIN Carole (pouvoir à Isabelle FONTAINE), DORIZON Jean-Luc (Pouvoir à André PICOT)

Présents : 12

Votants : 15

Secrétaire de séance : M Pascal COUPPEY

◆◆◆◆◆

OBJET :

PROJET DU PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS DU COTENTIN

M Le Maire explique avoir reçu de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin le projet de Plan de déplacements Urbains du Cotentin (sur clé USB consultable en mairie) pour avis.

Lancé le 29 juin 2017 par délibération du conseil communautaire, le plan de déplacements urbain, appelé plan de déplacements du Cotentin sur la Communauté d'Agglomération du Cotentin, définit les principes d'organisation du transport des personnes et des marchandises, tous modes confondus, à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Cotentin. C'est un document de planification qui anticipe les évolutions à long terme et qui vise un équilibre entre les besoins de mobilité, la protection de l'environnement et de la santé et le renforcement de la cohésion sociale et urbaine. C'est aussi un outil de programmation, qui doit prévoir les modalités de mise en œuvre et de financement de son plan d'actions pour les 10 années qui suivent son approbation.

M Le Maire explique que la commune de Martinvast apparaît en « offre à développer » sur le plan d'action de stations intermodales rurales. Cela signifie : organisation de stationnement. Où ? Comment ? le plan ne donne que des orientations générales. Il sera nécessaire que la Communauté d'Agglomération du Cotentin apporte des précisions.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité donne un avis favorable sous réserve de connaître la place de la commune en tant que « station intermodale », de nombreuses questions reste en suspens quant au futur réseau urbain périphérique et à la diversification des pistes cyclables.

Pour copie certifiée conforme
Le 01 décembre 2020

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text 'Mairie de Martinvast' and the number '50690' at the bottom.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : PROJET DU PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS DU COTENTIN

Date de transmission de l'acte : 07/12/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 07/12/2020

Numéro de l'acte : D88-2020 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 050-215002940-20201207-D88-2020-DE

Date de décision : 07/12/2020

Acte transmis par : CAROLINE DELAHAIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalite



2001
1007
397

Le 05 janvier 2021

Monsieur David MARGUERITTE
Communauté d'Agglomération du Cotentin
Hôtel Atlantique
Bd Félix Amiot
BP 60250
50102 CHERBOURG EN COTENTIN

Objet : projet de Plan de déplacements Urbains du Cotentin

Monsieur,

En réponse au courrier du 13 octobre 2020 relatif au projet de « Plan de déplacements Urbains du Cotentin », nous émettons un avis favorable.

Toutefois, il faut tenir compte des habitudes très ancrées auprès d'un public sénior qui utilisera malgré tout son véhicule en priorité. En exemple, l'expérimentation 2019 sur le territoire de la Saire qui a démontré que les aînés n'ont pas utilisé ce service.

De plus, la diminution de stationnement en centre-ville peut également entraîner une désertification de celui-ci.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire,

Evelyne MOUCHEL



ARRONDISSEMENT DE
CHERBOURG

CANTON DU VAL DE SAIRE

COMMUNE
DE
MONTFARVILLE

Monsieur le Vice-Président
Délégué aux Transports et Mobilités
Communauté d'Agglomération Le Cotentin
Pôle stratégie et développement territorial
Direction Transports et Mobilités
27 rue Don Pedro
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

Objet : Projet de Plan de déplacements urbains, consultation des personnes associées (art L.1214-15 et R.1214-4 du Code des Transports).

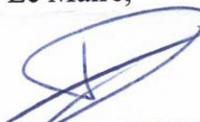
Monsieur le Vice-Président,

Comme suite à votre courrier en date du 13 octobre 2020 et conformément à la réglementation, j'ai l'honneur de vous informer que j'émet un avis favorable sur le plan de déplacements établi par vos services et exposé lors de la Conférence des Maires de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin le 15 décembre 2020.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de mes respectueuses salutations.



Le Maire,


Philippe PESNELLE.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 janvier 2021

Le 21 janvier 2021, 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Guy LESENECHAL, Maire.

Étaient Présents : MM. Guy LESENECHAL, Anne MADELEINE, Pierre RIMBEAU, Sophie LEGRAND, Brigitte CHAULIEU, Delphine ROBIN, Agnès DUMONT, Louis LAMARRE, Fanny BESSIN, Arnaud LELIEPAULT, Christelle HYVER.

Absents excusés : Claude JOYEUX, Denis FLORIAN

Absents : Francis MARTIN, Joris DORAPHÉ

Secrétaire de séance : Pierre RIMBEAU

N°2021.06 AVIS SUR LE PLAN DE DEPLACEMENT DU COTENTIN

Les conseils municipaux ont la possibilité d'émettre un avis sur le projet du plan de déplacement du Cotentin arrêté en conseil communautaire le 26 février 2020 dont les enjeux sont les suivants :

- Mailler le Cotentin par une desserte efficace en transports en commun
- Rééquilibrer la place des différents modes de déplacement au service de l'équité territoriale et la qualité de vie
- Accompagner les habitants et les acteurs du territoire dans l'évolution de leurs pratiques de mobilité.

Anne Madeleine fait une présentation du projet.

Le conseil Municipal juge le projet de plan de déplacement du Cotentin tel qu'il est présenté est une belle ambition et un projet structurant pour notre territoire prenant en compte le double aspect urbain et rural et remarque qu'un certain nombre d'éléments du projet existaient auparavant (ligne Bricquebec Cherbourg, transport à la demande) et avaient été supprimés.

Le Maire,

Guy LESENECHAL



Convocation du 14/01/2021	
Affichage du 28/01/2021	
Membres en exercice :	15
Présents :	11
Votants :	11

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le
Le Maire,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEHOU
DU 16 FEVRIER 2021**

Accusé de réception en préfecture
050-215003708-20210216-DEL2021021604-DE
Date de télétransmission : 24/02/2021
Date de réception préfecture : 24/02/2021

N° 2021-02-16-04

L'an deux mille vingt et un, le seize février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de NEHOU, dûment convoqué le 5 février 2021, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Dominique JEANNE, Maire.

Présents : M. Dominique JEANNE, Mme Florence LEMARIE, Mme Isabelle LAJOIE M. Samuel HEBERT, Mme Audrey PICQUENOT, Mme Brigitte GOSELIN, M. Bernard LEPIGEON, M. Cédric AUGÉARD (arrivé à 21h50), Mme FLORENS Cassandre, M. Kévin MESLET, M. Jean LECACHEUR, Mme Ophélie LEBRESNE
Absents excusés, M. Bruno DOUASBIN, M. REQUIER Julien, Ludovic LEVAVASSEUR

Secrétaire de séance : M. Jean LECACHEUR

Nbre de membres : en exercice : 15 présents : 12 votants : 12

Affichage convocation : 5 février 2021

Affichage compte rendu : 19 février 2021

4- PLAN TRANSPORT : AVIS

La communauté d'agglomération le Cotentin doit établir le « plan de déplacements du Cotentin (PDC) ».

Élaboré à partir de 2017 afin de rendre aux 129 communes du territoire un service équitable, il a bien mis en évidence les spécificités de notre Agglomération, rurale et urbaine, tournée vers la mer mais enclavée.

Ce projet doit permettre à chacun d'accéder à tous les services publics et privés du territoire.

Il doit fournir à tous, pour le même coût, avec un titre de transport unique, un réseau innovant et performant.

Etapas de sa mise en œuvre :

- 2017 : lancement
- 2018 : bus hybride et billetterie dématérialisée
- 2019 : expérimentation du transport à la demande, mise en place des navettes cœur de ville et des vélos électriques
- 2020 : reprise par l'agglomération des transports scolaires et des lignes interurbaines en 2020

3 enjeux :

- Mailler le territoire avec une desserte efficace
- Rééquilibrer les modes de déplacement
- Accompagner tous les acteurs du territoire dans l'évolution de leur mobilité.

La mobilité souhaitée est de développer les solutions alternatives aux véhicules particuliers par les transports en commun, l'augmentation des modes de déplacement

actifs, l'augmentation de la voiture partagée ou de l'auto-stop solidaire, c'est-à-dire le développement des nouveaux usages des véhicules particuliers.

A partir de 2021 un réseau unique sera basé sur les grands points suivants :

- Une DSP transport sur tout le territoire de l'agglomération
- Une tarification unique à 1€ le trajet ou par jour d'abonnement
- Un pass mobilité unique
- Des outils numériques, localisation des bus par GPS, paiement sur smarphone... qui viendront compléter les outils traditionnels.
- Une nouvelle marque qui sera définie en avril.

Le réseau classique avec des lignes sera complété par 500 points sur tout le territoire où le transport à la demande sera possible, avec au minimum un arrêt par commune.

Un schéma de pistes cyclables sera élaboré en 2022.

Le PDC pourrait être financé grâce au versement mobilité, perçu auprès de tout employeur de plus de 11 salariés équivalents temps plein.

La commune de Néhou, en tant que personne publique associée, est appelée à émettre un avis sur le Plan de déplacements du Cotentin.

Après délibération, le conseil municipal de Néhou, émet, à l'unanimité, un avis favorable au PDC.

Pour copie conforme
Le Maire,
Dominique JEANNE



Mairie de NOUAINVILLE
50690

Nouainville, le 13 janvier 2021

☎ 02 33 53 74 14
📠 02 33 93 23 29
✉ mairie.nouainville@wanadoo.fr

Courrier arrivé le

15 JAN. 2021

Bureau courrier CAC

2021
M35

Communauté d'Agglomération du Cotentin
Monsieur le Président
Hôtel Atlantique
Bd Félix Amiot
50100 CHERBOURG EN COTENTIN

BORDEREAU D'ENVOI

Objet : Projet de Plan de déplacements Urbains du Cotentin.

Nombre	Désignation des pièces	Observations
	<p>Veillez trouver ci-joint la délibération de la commune de Nouainville pour le Plan de Déplacement Urbain du Cotentin.</p> <p>Bonne réception.</p> <p>Cordialement.</p> <p>Le secrétariat <u>Valérie VASSELIN</u></p>	<p><input type="checkbox"/> pour information</p> <p><input type="checkbox"/> pour attribution</p> <p><input type="checkbox"/> pour signature et transmission</p> <p>à :</p> <p><input type="checkbox"/> pour avis</p> <p><input type="checkbox"/> pour suite à donner</p> <p><input type="checkbox"/> pour transmission</p> <p>à :</p> <p><input type="checkbox"/> pour retour après signature</p> <p><input type="checkbox"/> suite à votre demande</p> <p><input type="checkbox"/> pour examen</p> <p><input type="checkbox"/> arrivée par erreur</p>

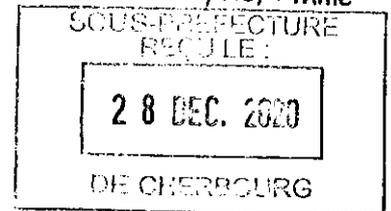
MAIRIE DE NOUAINVILLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération N° 2020-41

L'An deux mil vingt, le jeudi 17 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur M. BAUDRY Jean-Marc, Maire.

Présents : M. BAUDRY Jean-Marc, Mme MAUROUARD Pascale, Mme GAIN Maryvonne, Mme LEGRAND Christine, Mme COTTEBRUNE Nadège, M. BONISSENT Marc, M. NASLIN Didier, M. PASQUALOTTI Michel, M. DODÉ Gwénaél, M. COUÉ Maxime, Mme BENOIT Maryline, Mme LABOULBÈNE Lydie, : Mme JOLITON Christine, M. LATROUITTE Pascal.

Absents : Mme PORTIER Isabelle.

Secrétaire de séance : Mme GAIN Maryvonne.



PRÉSENTATION DU PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS DU COTENTIN

Le 26 février 2020, le conseil communautaire a pris une délibération ayant pour objet l'arrêt de projet du Plan de Déplacements du Cotentin. Ce projet doit être communiqué pour avis aux personnes publiques consultées à l'élaboration du PDU. Monsieur le Maire précise les points concernant la commune :

- Améliorer la desserte des communes périphériques de Cherbourg : création de transport à la demande au sein du bassin de mobilité (expérimentation concluante faite du 1er juillet au 31 décembre 2019 sur la Saire),
- Renforcer l'offre interurbaine vers les pôles de proximité : 6 lignes interurbaines permettant 5 à 7 aller / retour, refonte des lignes Manéo, concertation avec Orano.
- Mieux organiser les contournements pour limiter les flux de transit en cœur de ville, 3 projets de contournement ; Cherbourg (échéance 2030), Valognes, Montebourg.
- Mise en place d'un schéma Poids Lourds.
- Développer l'intermodalité marchandise cargo/ferry/ train.
- Inciter à la création des plans de création modes actifs à l'échelle des communes. Accompagnement technique et financier.
- Schéma directeur cyclable.
- Développer un co-voiturage dynamique.
- Déployer une flotte d'auto-partage à destination des employeurs et des particuliers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, émet un avis favorable à ce projet.

Pour extrait conforme au registre
Nouainville, le 17 décembre 2020
Le Maire,
Jean-Marc BAUDRY

POUR LE MAIRE
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ



Handwritten signature and initials

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Zimbra**baptiste.lecras@lecotentin.fr**

Plan De Déplacement du Cotentin

De : MAIRIE DE RAUVILLE LA PLACE
<mairie.rauvillelaplace@orange.fr>

lun., 23 nov. 2020 11:38



Objet : Plan De Déplacement du Cotentin

À : transports <transports@lecotentin.fr>

Répondre à : MAIRIE DE RAUVILLE LA PLACE
<mairie.rauvillelaplace@orange.fr>

Bonjour,

En réponse à votre demande de consultation et après avoir pris connaissance des documents transmis, j'émet un avis favorable au projet "plan de déplacement du Cotentin". C FAUDEMÉR, membre de la commission CCSPL.

réponse aux questions :

- action 3 page 64 volume 2 : 1 positive
2 positive
3 négative
4 long terme aurons toujours besoin de véhicules pour aller dans le rural
5 long terme
6 indirecte
7 négative
- action 4 page 65 volume 2 : 1 long terme
2 positive mais attention mauvaise planification = mort du petit commerce
3 positive et obligatoire pour le transport de matière dangereuse
- action 5 page 65 volume 2 : 1 long terme on aura toujours besoin de livraison pour les magasins et particulier
- action 6 page 66 volume 2 : aucun avis pour les 4 questions
- action 7 page 66 volume 2 : aucun avis pour les 2 questions
voir pour les véhicules électriques pour les courses de la semaine et achat encombrant pour ce qui sont prêt à laisser leur voitures
- action 8 page 67 volume 2 : aucun avis pour les 4 questions
en urbain c'est plus facile qu'en rural
- action 9 page 67 volume 2 : 1 positive
2 positive
3 et 4 pas d'avis
aire de covoiturage déjà existante,
pour les grosses entreprises(ex Naval Group) voir pour le prêt de véhicule en covoiturage pour inciter le personnel à choisir ce modèle plutôt que véhicule individuel
- action 10 page 68 volume 2 : 1 positive
- action 11 page 68 volume 2 : 1 positive
- action 12 page 69 volume 2 : aucun avis question 1 à 4
pour les camions qui font du fret route voir pour le faire par le train si ville de fin est desservi par une gare(ex Valognes ,Carentan, Cherbourg)



Madame Sonia Lepoittevin,
maire

Plan de déplacement du Cotentin

il manque quelques sigles pour la compréhension de vos volumes 1 et 2

NOX : émission à l'échappement en laboratoire et sur route

COVNM : composé organique volatil non méthanique

PM : carte de pollution de l'air en Europe

DAT : distributeur automatiques de tickets

SAEIV : système d'aide à l'exploitation et à l'information du voyageur

ITA : impossibilité technique avérée

OBIACU : observatoire interministérielle de l'accessibilité et de la conception universelle

ZNIEFF : zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique en mer

SRCE : schéma régional de cohérence écologique

PNR : parc national régional 2010-2022

ZIEM : zone d'intérêt écologique majeur

RAMSAR : zone humide d'intérêt écologique des marais du Cotentin et du Bessin

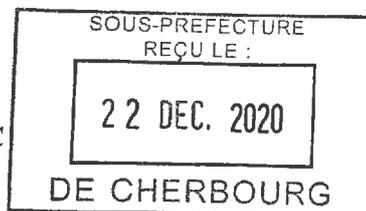
ICPE : installation classées pour la protection de l'environnement

EDVM : enquête déplacement ville moyenne

OSPAR : convention milieu marin protection de l'environnement marin de l'atlantique nord est

Madame Sonia Lepoittevin,
Maire,





Commune de 50340 SAINT CHRISTOPHE DU FOC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT CHRISTOPHE DU FOC

Séance du 14 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le quatorze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 7 décembre 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Myriam HAMON, Maire.

Etaient présents : Mesdames Daoudal Catherine, Hamon Myriam, Leroux Sophie, Moulin Nathalie et Painequin Carine,
 Messieurs Girard Aurélien, Lagache Jean-Luc et Potin Nicolas.

Absent excusé : Madame Léger Charline
 Madame Léger Charline donne pouvoir à Madame Daoudal Catherine.
 Monsieur Lahaye Michel
 Monsieur Lahaye Michel donne pouvoir à Madame Hamon Myriam

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Mme Painequin Carine

Approbation :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le compte-rendu du 19 novembre 2020.

Membres en exercice : 10	Membres présents : 08	Membres votants : 10
Date de la convocation : 07/12/2020	Date d'affichage : 07/12/2020	Date d'affichage du compte rendu : 18/12/2020

➤ **Transport – Avis sur le projet de Plan de Déplacement du Cotentin,**

Lancé le 29 juin 2017 par délibération du conseil communautaire, le plan de déplacements urbain (PDU), appelé plan de déplacements du Cotentin (PDC) sur la Communauté d'Agglomération du Cotentin, définit les principes d'organisation du transport des personnes et des marchandises, tous modes confondus, à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Cotentin. C'est un document de planification qui anticipe les évolutions à long terme et qui vise un équilibre entre les besoins de mobilité, la protection de l'environnement et de la santé et le renforcement de la cohésion sociale et urbaine. C'est aussi un outil de programmation, qui doit prévoir les modalités de mise en œuvre et de financement de son plan d'actions pour les 10 années qui suivent son approbation.

La Communauté d'Agglomération du Cotentin a engagé cette démarche pour élaborer à l'échelle de son périmètre, son premier Plan de Déplacements Urbains (PDU). Les élus ont fait le choix de l'intituler « Plan de Déplacements du Cotentin » (PDC), afin de répondre à la réalité à la fois rurale et urbaine du Cotentin.

Outil de planification des déplacements pour les prochaines années, le scénario du PDC se fondera sur 3 horizons temporels :

- De court terme, pour des réalisations aisées à mettre en œuvre ou déjà engagées ou à envisager très rapidement (ce qui correspond globalement aux cinq années à l'issu desquelles une nouvelle évaluation sera à envisager, et éventuellement une nouvelle révision) ;
- De moyen terme, concernant des réalisations majeures, plus difficiles à mettre en œuvre, par exemple d'un point de vue technique ou financier ;
- De long terme, pour des réalisations définitives, avec des volontés de modifications notables des comportements et des modes de vie.

❖ **Un diagnostic comme socle du Plan de déplacement du Cotentin**

Achevée en octobre 2018, une première phase a permis d'établir un diagnostic du territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin en matière de transports et mobilités, tant à l'échelle de l'ensemble de son territoire qu'à l'échelle plus fine des pôles de proximité.

Forts des constats du diagnostic, des premiers enjeux territorialisés ont été avancés, aboutissant à des orientations socle et intangibles devant constituer la base du scénario. Une première phase de travail a été réalisée, en décembre 2018 dans le but d'identifier, sur cette base, des pistes d'actions opérationnelles envisageables à mettre en œuvre. Ainsi, 54 pistes d'actions portant sur les 10 grandes orientations, ont été proposées lors d'un atelier constitué d'élus, de techniciens ou de partenaires institutionnels, aboutissant à l'élaboration de trois scénarios.

Consulté le 14 mars 2019, le bureau communautaire s'est prononcé, à l'issue du débat, pour l'adoption du scénario le plus ambitieux. En effet, au-delà du simple équilibre territorial et de la desserte des zones les moins denses, ce scénario a été jugé plus favorable à la mise en place d'une architecture des mobilités complète, inclusive et cohérente, à même de porter un véritable projet pour l'agglomération.

A partir des enjeux identifiés par le diagnostic, et à la suite du choix du scénario en bureau communautaire, la phase d'élaboration du plan d'action a été engagée.

❖ **La phase actions**

Constituant le cœur du projet de Plan de déplacements du Cotentin, le plan d'action a été élaboré à partir du scénario validé. Il fixe la stratégie en matière de transports et mobilités. L'ensemble des volets de la mobilité étant liés, le plan d'actions se doit d'adopter une approche systémique, globale et multimodale. C'est un ensemble organisé d'éléments en interaction.

A travers ce plan d'action, la Communauté d'agglomération du Cotentin affirme son rôle d'Autorité organisatrice de la Mobilité, mais également un rôle d'animateur territorial et partenaire institutionnel, dans le respect des champs de compétence de chacun. Les actions s'organisent à plusieurs échelles :

- La principale échelle territoriale est celle de l'agglomération, prise dans son ensemble, avec des actions générales qui impacteront les pratiques de déplacements de l'ensemble des habitants ou des visiteurs du Cotentin. Il s'agit d'actions pour lesquelles les enjeux concernent la hiérarchisation du réseau principal de voirie, les déplacements vélos, l'organisation des transports en commun...
- A une échelle plus restreinte, les actions peuvent cibler plus précisément certains secteurs du Cotentin : Cherbourg-en-Cotentin, les pôles de proximité, les polarités touristiques...
- D'autres actions s'inscrivent dans un contexte territorial plus large que celui du Cotentin, en lien avec les politiques d'aménagement extraterritoriales

(départementales, régionales et nationales).

Le plan d'actions du PDC s'articule autour de 3 enjeux, déclinés en 12 orientations correspondant à 37 actions.

Enjeu 1 – Mailler le Cotentin par une desserte efficace en transports en commun

ORIENTATION 1 : Créer un réseau unifié à l'échelle du Cotentin

- 1.1 Mettre en place une marque mobilité commune centrée sur le service à l'utilisateur
- 1.2 Instaurer une politique tarifaire lisible, attractive et solidaire
- 1.3 Déployer un système billettique et d'information multimodale unique pour l'ensemble des modes de transports

ORIENTATION 2 : Développer des solutions de transports en commun performantes et adaptées à la diversité des usages et des territoires

- 2.1 Restructurer le réseau urbain pour le rendre plus attractif
- 2.2 Améliorer la desserte des communes périphériques de Cherbourg-en-Cotentin
- 2.3 Renforcer l'offre interurbaine vers les pôles de proximité, les grands pôles d'emploi et les destinations touristiques
- 2.4 Apporter des solutions de mobilité dans les territoires ruraux selon une logique de bassins de proximité

ORIENTATION 3 : Favoriser l'intermodalité par des aménagements multimodaux hiérarchisés à l'échelle du Cotentin

- 3.1 Organiser de manière hiérarchisée l'usage des modes alternatifs à la voiture individuelle
- 3.2 Aménager les PEM de Cherbourg et de Valognes en tant que points d'entrée du territoire et plateformes de correspondance du réseau Cotentin
- 3.3 Créer des stations intermodales afin d'organiser la mobilité sur l'ensemble de l'agglomération
- 3.4 Favoriser une intensité de services et de logements à proximité des stations intermodales

Enjeu 2 – Rééquilibrer la place des différents modes de déplacement au service de l'équité territoriale et de la qualité de vie

ORIENTATION 4 : Mettre en place une hiérarchisation fonctionnelle du réseau routier du Cotentin

- 4.1 Mieux organiser les contournements pour limiter les flux de transit en cœur de ville
- 4.2 Requalifier les principaux axes routiers traversant Cherbourg-en-Cotentin au fur et à mesure des projets structurants
- 4.3 S'appuyer sur les projets en cours visant la mise aux normes autoroutières de la RN13

ORIENTATION 5 : Améliorer les conditions de transports et de livraisons

- 5.1 Mettre en place un schéma d'itinéraires poids lourds
- 5.2 Adopter une politique ambitieuse en matière de transports et livraisons de marchandises

ORIENTATION 6 : Utiliser l'outil stationnement comme levier de report modal et d'attractivité

- 6.1 Utiliser l'outil stationnement en faveur du report modal en lien avec les évolutions du PDC en matière de mobilité alternative à l'automobile
- 6.2 Développer des politiques de stationnement au sein des pôles de proximité

ORIENTATION 7 : Conforter les centralités du territoire par des aménagements

favorables à la marche et aux déplacements de proximité

- 7.1 Améliorer la qualité de l'espace public dans les zones urbaines
- 7.2 Inciter à la création des « Plans Modes Actifs » à l'échelle des communes
- 7.3 Garantir des conditions d'accessibilité multimodale pour tout nouveau projet d'urbanisation

ORIENTATION 8 : Développer un écosystème en faveur de l'usage du vélo et des autres modes assimilés

- 8.1 Développer un Schéma Directeur Cyclable communautaire intégrant des Schémas vélos territorialisés (ex-EPCI)
- 8.2 Développement de « services » pour promouvoir l'usage du vélo
- 8.3 Poursuivre la diffusion des Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques

Enjeu 3 – Accompagner les habitants et les acteurs du territoire dans l'évolution de leurs pratiques de mobilité

ORIENTATION 9 : Promouvoir les usages partagés de l'automobile

- 9.1 Développer un service de covoiturage dynamique en complémentarité avec le réseau de transport en commun
- 9.2 Poursuivre le déploiement d'aménagement en faveur du covoiturage
- 9.3 Déployer une flotte d'autopartage à destination des employeurs et des particuliers
- 9.4 Promouvoir des solutions de transport solidaire à l'échelle locale

ORIENTATION 10 : Communiquer / Informer sur la nouvelle mobilité souhaitée et mise en place dans le Cotentin

- 10.1 Déployer une stratégie de sensibilisation et d'accompagnement à la mobilité durable en lien avec les associations du territoire
- 10.2 Renforcer la communication sur les services de mobilité et les projets structurants
- 10.3 Mettre en place une campagne de communication pour améliorer les comportements et lutter contre les idées préconçues

ORIENTATION 11 : Renforcer l'accompagnement au développement des Plans de Mobilité Entreprises sur les principales zones d'activités du territoire

- 11.1 Développer une politique d'accompagnement par zone d'emploi
- 11.2 Montrer l'exemple en mettant en place un plan de mobilité d'administration

ORIENTATION 12 : Œuvrer en faveur de l'amélioration de l'accessibilité de la presqu'île

- 12.1 Elaborer un schéma d'accessibilité multimodal à l'échelle de l'espace Transmanche
- 12.2 Collaborer avec la Région Normandie afin d'améliorer la desserte du territoire
- 12.3 Garantir les correspondances entre les services du réseau Cotentin et les lignes régionales
- 12.4 Faciliter les liaisons entre la Gare Maritime et la Gare SNCF de Cherbourg-en-Cotentin

❖ Un Plan de déplacements du Cotentin co-construit et concerté

Répondant à une volonté forte des élus de l'agglomération, le PDC a fait l'objet d'une co-construction durant toutes ses phases d'élaboration. D'avril à juin 2018, en décembre 2018 et au cours du mois de juin 2019, près de 10 ateliers de co-construction ont été organisés, réunissant partenaires institutionnels de l'agglomération, services de l'Etat, associations, grandes entreprises du territoire, élus des communes et de l'agglomération. A partir de ce travail, le grand public a été consulté lors de la concertation préalable, menée de septembre à décembre 2019 sur le terrain, sur une plateforme numérique et auprès du Conseil de

Développement de l'agglomération.

❖ **Les pièces constitutives du projet de PDC**

Le projet de PDC constitué de 2 volumes.

Le premier correspond à l'introduction, la synthèse du diagnostic, la phase de scénarios et le plan d'actions du PDC.

Le second volume, conformément à la réglementation, comporte les deux annexes obligatoires :

- L'annexe « accessibilité » : elle regroupe les mesures d'aménagement et d'exploitation à mettre en œuvre afin d'améliorer l'accessibilité des transports urbains aux personnes handicapées et à mobilité réduite. L'amélioration de la chaîne de déplacements faisant partie intégrante du PDU, l'ensemble de ces mesures est également intégré dans le projet du PDC ;
- Le rapport environnemental : il présente un état initial de l'environnement, mesure les effets notables probables de la mise en œuvre du PDU sur l'environnement et présente les mesures envisagées pour réduire, voire compenser les effets dommageables du plan sur l'environnement.

❖ **Les prochaines étapes suivant l'arrêt du projet du PDC**

Il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter le projet de plan de déplacements urbains de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dit PDC, comprenant le projet de PDC, le rapport environnemental et l'annexe accessibilité.

Ce projet de PDC est soumis pour avis aux personnes publiques associées : communes de l'agglomération, Région Normandie, Département de la Manche et Etat. Ces avis seront annexés au projet de PDC, qui fera ensuite l'objet d'une enquête publique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Transports ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu la loi n°811153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs ;

Vu la loi n°961236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Vu la loi n°200001208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains ;

Vu la loi n°2005102 du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu l'ordonnance 2004-489 du 3 juin 2004 portant transposition de la directive 2011/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ;

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin ;

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Cotentin n°2017-121 relative au lancement de la procédure d'élaboration du Plan de Déplacements Urbains (PDU) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité et charge Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme au registre,
Saint-Christophe-du-Foc, le 18 décembre 2020,
Le Maire,
Myriam HAMON




Certifié exécutoire par la
transmission
en sous-préfecture de
CHERBOURG-EN-COTENTIN le



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



CONSEILLERS EN EXERCICE : 11
NOMBRE DE PRESENTS : 8
NOMBRE DE VOTANTS : 10
DATE DE CONVOCATION : 5 décembre 2020
DATE D'AFFICHAGE : 5 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le 16 décembre, s'est réuni le conseil municipal légalement convoqué, sous la présidence de Madame Christèle CASTELEIN Maire

Etaient Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Christèle CASTELEIN, Colette GUILLOTTE, Christine LAFFONT, Carole LEFORT, Fabien COUE, Claire DUCHEMIN, Bruno MAUDUIT, Paul-Henry MOUCHEL

Absents ayant donné procuration à : Monsieur Tony BEUVE ayant donné procuration à Monsieur Paul-Henry MOUCHEL et Laurence LECOURT ayant donné procuration à Bruno MAUDUIT

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) : Monsieur Jean Pierre ANNE

Secrétaire de séance : Madame Carole LEFORT

Deux ajouts à l'ordre du jour : Révision du montant de l'attribution de compensation (AC) libre 2020 et la délégation par voie conventionnelle de l'exercice de la compétence eaux pluviales urbaines
Validé à l'unanimité par le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 4 novembre 2020

AVIS SUR LE PLAN MOBILITE

Madame le Maire a assisté le 15 décembre dernier à la Conférence des Maires avec comme unique sujet la mobilité.
La communauté d'Agglomération du Cotentin doit approuver son plan mobilité sur l'ensemble de son territoire. La volonté est de le désenclaver en augmentant le cadencement pour les lignes régulières et en instaurant un transport à la demande pour les zones rurales. L'idée serait que la personne prenne un rendez-vous via une plateforme pour que l'on vienne la chercher à un abri bus de la commune à une heure convenue et la déposer à un abri bus de lignes régulières (pour Saint Cyr ce serait Montebourg) afin qu'elle puisse se rendre à Valognes, Cherbourg.... Le tarif serait de 1 € par jour ou par trajet avec un maximum d'environ 30 euros par mois.
En 2021 projet de multiplier par 4 les rotations et en 2022 instauration du transport à la demande.
Pour l'instant, seule Cherbourg en Cotentin a instauré la taxe transport pour les Entreprises sur son territoire. Cette taxe serait déployée pour tout employeur public (collectivité) ou privé d'au moins 11 salariés. Le taux envisagé serait de 1,5 % sur la masse salariale. L'Etat envisage peut être de supprimer cette taxe dans les prochaines lois de finance pour les collectivités qui n'auraient pas pris de délibération. Ce risque législatif serait conséquent car il faudrait trouver un autre moyen de financement de ce plan transport.
La crise Covid oblige également à être vigilant et ne pas imposer un taux trop haut tout en sachant que les Entreprises bénéficient d'une diminution de 50 % du taux de production et que la mobilité leur permettrait de mieux recruter.
Le conseil Municipal est invité à se prononcer

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le plan mobilité présenté avec des réserves à savoir : Etre vigilant sur les critères du transport à la demande et sur le taux transport à la charge des Entreprises d'au moins 11 salariés.

Courrier arrivé le

11 JAN. 2021

Bureau courrier CAC

22.539

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
28 JANVIER 2021**

DEL. N°2021-01-28-04

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit janvier à vingt heures trente le conseil municipal de Saint-Jacques-de-Néhou, dûment convoqué le 19 janvier 2021 s'est réuni dans la salle de convivialité sous la présidence de Madame Françoise LEROSSIGNOL, maire.

Présents : Mme Françoise LEROSSIGNOL, M. Johany TRAVERS, M. Christian LAJOIE, M. Julien LEMIERE, Mme Isabelle BOISSET, Mme Christine HAMEL, Mme Adeline MAUGER, M. Jean-Louis TRAVERS, M. Nicolas VAUDREVILLE, M. Jean-Paul LEBREDONCHEL, Mme Sophie COURBARON, Mme Corine HAMEL.

Absents excusés : Mme Lydie DEVIES, M. Jérôme CHIRON, M. Frédéric MARIE

Secrétaire de séance : Mme Adeline MAUGER

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 15 En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12

Affichage : convocation : 19 01 2021 compte rendu : 03 02 2021

4. AVIS PLAN DE DEPLACEMENT DU COTENTIN

La commune de Saint-Jacques-de-Néhou, en tant que Personne publique Associée est appelée à émettre un avis sur le Plan de Déplacement du Cotentin élaboré par la communauté d'agglomération.

Chaque conseiller municipal a reçu un lien permettant de prendre connaissance d'une vidéo animée sur le sujet.

Madame le maire apporte des informations issues des débats de la conférence des maires du 15 décembre dernier dont le but était de fixer les grandes lignes de la mobilité de demain pour éclairer la décision collective sans opposer le rural à l'urbain.

Le plan de déplacement du Cotentin a été élaboré depuis 2017, le réseau existant a été avant tout conçu pour le transport scolaire, il doit être repensé y compris à Cherbourg en Cotentin.

Derrière la mobilité se trouvent d'autres enjeux majeurs : le social et notamment l'accès à la formation et à l'emploi, le tourisme, l'attractivité et le développement économique, le développement durable et l'action face à l'urgence climatique.

L'agglomération peut changer le quotidien des habitants, en fournissant à tous, pour le même coût, avec un titre de transport unique, un réseau innovant et performant.

Étapes de la mise en œuvre du PDC :

lancement en 2017, bus hybride et billetterie dématérialisée en 2018, expérimentation du transport à la demande, mise en place des navettes cœur de ville et des vélos électriques en 2019, reprise par l'Agglomération des transports scolaires et des lignes interurbaines en 2020.

3 enjeux :

- Mailer le territoire avec une desserte efficace
- Rééquilibrer les modes de déplacement
- Accompagner tous les acteurs du territoire dans l'évolution de leur mobilité.

La mobilité souhaitée est de développer les solutions alternatives aux véhicules particuliers par les transports en commun, l'augmentation des modes de déplacement actifs, l'augmentation de la voiture partagée ou de l'auto-stop solidaire, c'est-à-dire le développement de nouveaux usages des véhicules particuliers.

A partir de 2021 un réseau unique serait basé sur les grands points suivants :

- ↻ Une DSP (délégation de service public) transport sur tout le territoire de l'agglomération
- ↻ Une tarification unique à 1€ le trajet ou par jour d'abonnement
- ↻ Un pass mobilité unique
- ↻ Des outils numériques, localisation des bus par GPS, paiement sur smartphone... qui viendront compléter les outils traditionnels
- ↻ Une nouvelle marque qui sera définie en avril.

A l'été 2022 le transport à la demande serait déployé dans toutes les communes (129), des lignes estivales permettront d'accroître l'attractivité touristique du Cotentin. Le Cotentin sera divisé en cinq zones de transport à la demande.

Pour Cherbourg en Cotentin, les lignes actuelles sont pénalisées par la traversée du centre-ville. Il s'agit donc d'améliorer la fluidité, la cadence du transport urbain en aménageant le quartier de la gare et en déployant des lignes à hautes fréquences.

Le contournement ouest de Cherbourg-en-Cotentin devra être abordé, les maires ont donné mandat au Président pour en discuter avec les partenaires du Cotentin.

Le financement pourrait être apporté par le « versement mobilité ». Cet impôt est perçu auprès de tout employeur de plus de 11 salariés équivalents temps plein. Il a pour vocation de financer la mobilité pour l'investissement et le fonctionnement. Le taux maximum est de 2%. Actuellement le taux est de 1.10% sur Cherbourg-en-Cotentin et de 0% sur le reste des communes. Globalement le versement mobilité représente entre 50% et 70% du budget transport des agglomérations de taille comparable à la nôtre.

Le taux proposé sur le Cotentin serait de 1.50% ce qui permettrait de lever 21.1 millions d'Euros compte-tenu de l'effectif salarié en 2021.

Après délibération, le conseil municipal par sept voix pour, émet un avis favorable sur le principe au Plan de Déplacement du Cotentin avec des réserves concernant le coût et le financement : Est-il nécessaire de créer une nouvelle taxe pour les entreprises qui sont déjà bien éprouvées par les conséquences de la crise sanitaire ?

Pour copie conforme,
Le Maire,
Françoise LEROSSIGNOL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 JANVIER 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 15 PRESENTS 15 VOTANTS 15

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un du mois de janvier à dix-huit heure trente minutes, le Conseil municipal de SAINT-JOSEPH, légalement convoqué, s'est rassemblé à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MOUCHEL, Maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121-7 à 2121-34).

ETAIENT PRESENTS

M. MOUCHEL Jean-Marie, Maire ;

M. BAUDELLOT Laurent, M. SEPULCHRE de CONDE Laurent, Mmes LETERRIER Sophie, LEFEVRE Sylvie, adjoints ;
M. PAIN Frédéric, AMBROIS Christophe, PINCHON Roland, LIGNY Franck, CLOT Serge, GUERIN Stéphane, Mmes ROTROU Delphine, SIMON Béangère, MERMET-BIJON Nathalie, BRUNEAU de la SALLE Mireille, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme MERMET-BIJON Nathalie

DCM 2021-05 : PLAN DE DEPLACEMENT DU COTENTIN : AVIS

Il est demandé, comme évoqué lors du dernier conseil de décembre, un avis sur le projet de plan de déplacements urbains du Cotentin, en application des dispositions de l'article L1214-15 du Code des transports. « Plan de déplacements du Cotentin » arrêté par le Conseil de la communauté d'Agglomération du Cotentin le 26 février 2020. L'avis porte uniquement sur les documents issus de l'arrêt de projet dans un délai de trois mois.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à ce projet.

Pour extrait certifié conforme

au registre des délibérations
A Saint-Joseph, le 21 janvier 2021

Le Maire,

Jean-Marie MOUCHEL

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE

COMMUNE DE SAINT MARTIN LE GREARD

41 Le bourg

50 690 SAINT MARTIN LE GREARD

Tél : 02.33.52.00.57.

Mail : mairiedestmartinlegréard@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT MARTIN LE GREARD**

Délibération N° 2021.01.30-7

L'an deux mille vingt et un, le 30 janvier à 10h00,

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Martin-Le-Gréard dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la salle de convivialité de Saint-Martin-Le-Gréard, sous la présidence de Monsieur Nicolas DUBOST, maire.

Date de convocation : 25/01/2021

Date d'affichage : 25/01/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 13

Membres présents : CHAPELLE Benjamin, DUBOST Nicolas, GERMAIN Philippe, GOUBARD Fabrice, HAMEL Nicolas, HOUIVET David, LAMORT Philippe, LEGRAND Bruno, MENY Stéphane, MORAND Elvire, PALMER Maryline, VALOGNES Amélie

Membres excusés : HAMELIN Sabrina, SALMON Frédérique (Procuration à HAMEL Nicolas)

Membre non excusé : AGNES Véronique

Secrétaire de séance : LEGRAND Bruno

OBJET : Présentation du Plan de Déplacements Urbains du Cotentin

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) est une procédure obligatoire pour toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

Lancé le 29 juin 2017, par le conseil communautaire, le Plan de Déplacements Urbains (PDU) appelé plan de déplacement du Cotentin, définit les principes d'organisation du transport des personnes et des marchandises tous modes confondus à l'échelle de l'agglomération du Cotentin.

C'est un document de planification qui anticipe les évolutions à long terme et qui vise un équilibre entre les besoins de mobilité, la protection de l'environnement, la santé et le renforcement de la cohésion sociale et urbaine. C'est également un outil de programmation qui prévoit les modalités de mise en œuvre et de financement d'un plan d'actions pour une période de 10 ans.

Le 26 février 2020, le conseil communautaire a pris une délibération ayant pour objet l'arrêt de projet du Plan de Déplacements du Cotentin. Ce projet doit être communiqué pour avis aux personnes physiques consultées à l'élaboration du PDU.

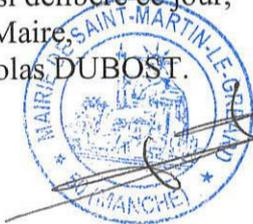
Monsieur le Maire précise les points concernant la commune :

- Améliorer la desserte des communes périphériques de Cherbourg : création de transport à la demande au sein du bassin de mobilité (expérimentation concluante faite du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019 sur la Saire)
- Renforcer l'offre interurbaine vers les pôles de proximité : 6 lignes interurbaines permettant 5 à 7 aller/retour, refonte des lignes Manéo, concertation avec Orano
- Mieux organiser les contournements pour limiter les flux de transit en cœur de ville, 3 projets de contournement : Cherbourg (échéance 2030), Valognes, Montebourg
- Mise en place d'un schéma Poids Lourds
- Développer l'intermodalité marchandise cargo/ferry/train
- Inciter à la création des plans de création modes actifs à l'échelle des communes. Accompagnement technique et financier
- Schéma directeur cyclable
- Développer un co-voiturage dynamique
- Déployer une flotte d'auto-partage à destination des employeurs et des particuliers
-

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à ce projet

Ainsi délibéré ce jour,
Le Maire,
Nicolas DUBOST.



Délibération transmise en sous-préfecture
de Cherbourg-en-Cotentin, le - 2 FEV. 2021

*Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 2/02/2021 et de la publication le 02/02/2021.
Le 2 février 2021*

Le Maire,
Nicolas DUBOST



Zimbra

baptiste.lecras@lecotentin.fr

Fwd: RE : Avis sur le plan de déplacement du Cotentin

De : DUBOSQ Angeline <angeline.dubosq@lecotentin.fr>

mar., 23 févr. 2021 15:10

Objet : Fwd: RE : Avis sur le plan de déplacement du Cotentin**À :** transports <transports@lecotentin.fr>

Bonjour,
Pour suite à donner.
Bonne journée
Angéline

De: "mairie-stmaurice" <mairie-stmaurice@wanadoo.fr>**À:** "Vie Institutionnelle CAC" <vie.insti@lecotentin.fr>**Envoyé:** Mardi 23 Février 2021 10:39:23**Objet:** RE : Avis sur le plan de déplacement du Cotentin

Bonjour,
Le conseil municipal à émis un avis favorable.
Bien cordialement,

Isabelle Corbet

Secrétaire de Mairie

Mairie de Saint Maurice en Cotentin

02.33.04.54.63

mairie-stmaurice@wanadoo.fr**Le :** 17 décembre 2020 à 16:16 (GMT +01:00)**De :** "vie.insti@lecotentin.fr" <vie.insti@lecotentin.fr>**Cc :** "Vie Institutionnelle CAC" <vie.insti@lecotentin.fr>,
"transports@lecotentin.fr" <transports@lecotentin.fr>**Objet :** Avis sur le plan de déplacement du Cotentin

Madame, Monsieur le maire,

Votre commune, en tant que Personne Publique Associée est appelée à émettre un avis sur le Plan de déplacements du Cotentin, avant le 6 février 2021 .

Pour faciliter la discussion de votre conseil municipal, nous vous transmettons en pièce jointe une présentation et un lien vers une vidéo animée : <https://youtu.be/ojKv4QR0XhE> | <https://youtu.be/ojKv4QR0Xh>

Vous pouvez utiliser à votre discrétion ces documents, qui reprennent les éléments présentés en conférence des maires le 15 décembre dernier, et relatifs au Plan Déplacements du Cotentin.

Contact technique : transports@lecotentin.fr

Vous en souhaitant bonne réception,

Bien Cordialement,
L'unité Vie Institutionnel



--

Angéline DUBOSQ
Gestionnaire des Instances Communautaires

Direction de l'Administration Générale

Hôtel Atlantique - Bd Félix Amiot

BP 60250

50102 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX

Ligne directe : 02 50 79 17 88

angeline.dubosq@lecotentin.fr



Zimbra

baptiste.lecras@lecotentin.fr

SAINT PIERRE D ARTHEGLISE / AVIS

De : Sylvain VIVIER <syaltroisv@gmail.com>

ven., 05 févr. 2021 10:23

Objet : SAINT PIERRE D ARTHEGLISE / AVIS**À :** Transports <transports@lecotentin.fr>

Madame, Monsieur,

suite à la réunion de présentation détaillée du plan de déplacement du Cotentin voici mon retour et mes points de vigilance :

L'instauration de lignes régulières est une bonne chose et le réseau proposé semble correspondre aux attentes diverses. Les facteurs de succès et donc de bonne fréquentation seront avant tout l'accessibilité et des correspondances pertinentes avec tous les modes de transports existants sur le territoire et avec les réseaux existants des autres collectivités territoriales, y compris les Com Com limitrophes.

L'instauration d'un transport public à la demande est indispensable dans les zones rurales. Tel qu'il est conçu, il apporte un réel service aux jeunes et aux valides désireux de laisser tomber la voiture mais laisse sur le côté les personnes en perte d'autonomie (personne en situation de handicap et personnes âgées)

Pour une totale inclusion et une universalité du service, l'option transport à la demande à domicile n'en est pas une :

une réflexion doit donc avoir lieu sur ce thème :

prévoir un transport à la demande à domicile accessible (Zéphir propose aujourd'hui ce service sur Cherbourg en Cotentin)

fédérer, généraliser et organiser les systèmes actuels (Taxicom, familles rurales...) sur tout le territoire

Les conclusions sur l'expérience dans le val de Saire, géographiquement proche de l'ex CUC me semblent à pondérer de ce fait et une expérimentation sur un autre bassin de vie plus éloigné me semble indispensable.

Enfin, l'organisation du transport à la demande en pôle de proximité distinct des bassins de vie risque de nuire à la fréquentation et à la souplesse attendue par les habitants de zones isolées et périphériques. L'adaptation du réseau à cet état de fait est indispensable au succès et à la popularité de ce service.

Par exemple, des habitants de la côte des Isles vont chez le médecin à Bricquebec ou y vont s'approvisionner. Les usagers vont-ils accepter une correspondance pour Bricquebec et aucune pour Portbail?

Enfin, une coordination avec les autres réseaux de transport à la demande des com com proches me semble indispensable, si il en existe : La Haye pour Centre Manche, Picauville et Sainte Mère pour Baie du Cotentin.

Concernant le taux de la taxe, il me semble élevé au regard du tx prévu dans le document de présentation de l'état des finances commenté en

commission prospective. Pour exemple, Saint Lô est à 0,45 ; Evreux 0,9 mais Rouen et Caen à 2 (avec une infrastructure différente, tramway...). Il devra donc être adapté à l'offre de service à financer.

En tout état de cause, la commune de Saint Pierre d'Arthéglise donne un avis très favorable à ce projet.

Bien à vous
Sylvain Vivier

Mairie
DE
SAINT-PIERRE-ÉGLISE
50330



Saint-Pierre-Eglise, le 07 janvier 2021

Monsieur Arnaud CATHERINE
Vice-président délégué aux transports et
mobilités
Communauté d'agglomération Le
Cotentin
27 rue Dom Pedro
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

Objet : Projet de plan de déplacements urbains du Cotentin – consultation des personnes publiques associées.

Monsieur le Vice-président, *Cher Arnaud,*

Par courrier en date du 13 octobre 2020, vous m'invitez à vous communiquer, sous 3 mois, mon avis sur le projet de plan de déplacements du Cotentin approuvé en conseil communautaire le 26 février 2020.

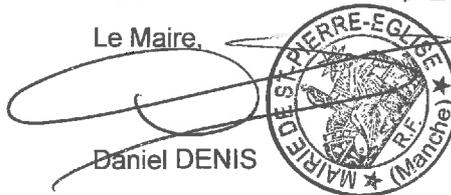
Après avoir transmis le document aux membres de la municipalité et en avoir discuté en réunion le 05 janvier dernier, je vous informe que mes cinq adjoints et moi-même émettons un **avis favorable** à ce projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Vice-président, l'expression de mes salutations les plus cordiales.

Meilleurs vœux et bien à toi,

Le Maire,

Daniel DENIS





Courrier arrivé le

29 JAN. 2021

Bureau courrier CAC

221.2395

Le 26 janvier 2021

Monsieur le Président
COMMUNAUTE AGGLOMERATION COTENTIN
Direction de l'Administration Générale
Centre d'affaires de l'Atlantique – Bât.A – 1^{er} étage
Boulevard Félix Amiot
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

N/Ref : EB/DL/2021/008

Objet : Plan de déplacements du Cotentin - Avis

Monsieur le Président,

En tant que personne publique associée du Plan de déplacements du Cotentin, la Commune a reçu notification par courrier du 13 octobre 2020 du dossier issu de la délibération du Conseil Communautaire du 26 février 2020 décidant de l'arrêt de projet.

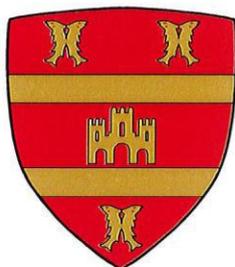
A ce titre, la Commune était appelée à émettre son avis sur le contenu des documents transmis.

Aussi, nous vous prions de trouver en pièce jointe l'extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal, séance du 21 janvier 2021, portant avis favorable.

Nous vous prions de lire, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Le Maire,
Eric BRIENS

VILLE DE

SAINT-SAUVEUR-
LE-VICOMTE

2021/CM/003

OBJET : Communauté Agglomération Le Cotentin – Plan de déplacements du Cotentin

L'an deux mil vingt et un, le jeudi vingt et un janvier, à dix-neuf heures trente-trois minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Secrétaire de séance : Madame LANGREZ Catherine

Présents : Monsieur BRIENS Eric, Monsieur LACOLLEY Daniel, Madame LEVOYER Thérèse, Monsieur HAVARD Georges, Madame HAIRON Josiane, Madame RIES Stéphanie, Monsieur GALLUET Bruno, Madame LEJOLLY Annie, Monsieur ROUXEL Dominique, Madame MAUGER Sylvie, Madame LANGREZ Catherine, Madame SOURD Annie, Monsieur BURNEL Sébastien, Monsieur OHEIX Yoann, Madame LELUBEZ Marlène, Monsieur DUPONT Joël, Madame VASSELIN Denise, Madame TRAVERT Dominique.

Absent : Monsieur LELANDAIS Guillaume

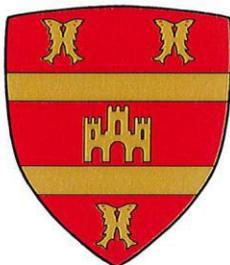
Nombre de conseillers en exercice : 19
 Nombre de conseillers présents : 18
 Nombre de conseillers votants : 18
 Date de la convocation : jeudi 14 janvier 2021
 Date d'affichage : mardi 26 janvier 2021

Communauté d'Agglomération le Cotentin – Plan de déplacements du Cotentin
--

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par courrier du 13 octobre 2020, la Communauté d'Agglomération Le Cotentin a transmis à la Commune le dossier d'arrêt de projet du Plan de Déplacements du Cotentin (issu de la délibération d'arrêt de projet du conseil communautaire du 26 février 2020). Le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur ce projet.

Il précise qu'à l'issue de cette phase de consultation des Personnes Publiques Associées, l'enquête publique se déroulera au cours du printemps 2021.

VILLE DE



SAINT-SAUVEUR-
LE-VICOMTE

2021/CM/003

OBJET : Communauté Agglomération Le Cotentin – Plan de déplacements du Cotentin

Après en avoir délibéré, par vote à main levée et par 16 voix pour, 1 abstention (Mme LEJOLLY) et 1 contre (Mr ROUXEL), le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce dossier.

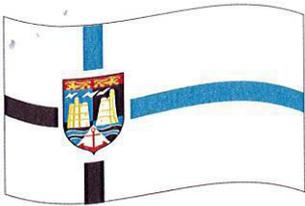
**AINSI DELIBERE, LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS
POUR COPIE CONFORME**

**LE MAIRE,
Eric BRIENS**



Mairie de St Sauveur le Vte
Certifié exécutoire par envoi
à la Sous-Préfecture de Cherbourg,
le ..25/01/2021.....

Le Maire,
Eric BRIENS



VILLE DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

Département de la Manche
Arrondissement de Cherbourg

Le 15 Décembre 2020.



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE COTENTIN
Pole stratégie et développement territorial
Direction Transports et Mobilités
27 Rue Dom Pédro
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

Objet : Projet de plan de déplacements du Cotentin

Monsieur,

Suite à votre consultation du 13 Octobre 2020, je vous informe que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 4 décembre 2020, a émis un avis favorable au projet de plan de déplacements du Cotentin.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,
Gilbert DOUCET



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAUSSEMESNIL

Nombre de membres Afférents au conseil municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération	SOUS-PREFECTURE REÇU LE :
15	15	15	- 1 MARS 2021

DE CHERBOURG

Date de la convocation : 20 janvier 2021

Date d'affichage : 20 janvier 2021

SEANCE DU 26 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un le vingt-six janvier à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente, sous la présidence de M DOREY Jean-Marie.

Etaient présents : DOREY Jean-Marie Maire, HAMEL Gilbert 1^{er} Adjoint, BOCHER Marie-Josèphe 2^{ème} Adjoint, KELHETTER Jean-François 3^{ème} Adjoint, FOSSE Mireille, FOULON Josiane, THOMAS Jérôme (arrivé à 20h43), GROULT Stéphanie, ~~HIRARD Sébastien~~, JEAN Hélène, DAUBERCIES Nicolas, GAONAC'H Pierre, VALOGNES Gilles, MASSIEU Florence, CHAUNU Marie.

Absents excusés HIRARD Sébastien pouvoir à JEAN Hélène

OBJET DE LA DELIBERATION

Délibération 08/2021

PLAN DE DÉPLACEMENT URBAIN : AVIS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire fait part de la présentation du Plan de Déplacement Urbain. Vous avez été tous destinataire du projet.

Le réseau de transport qui se veut solidaire afin d'offrir à tous les habitants du Cotentin de pouvoir disposer, de quel que soit l'endroit où il habite, un service public de mobilités. Une tarification unifié 1 € le trajet et solidaire (tarif dégressif et gratuité suivant le quotient familial). Un pass unique pour l'ensemble des services (urbain, interurbain et scolaire). Une offre complète de mobilité sera proposée.

Afin de pouvoir financer l'ensemble des investissements lié à la nouvelle offre mobilité, la mise en place du versement mobilité et ses modalités ont été présentées à l'Assemblée Communautaire. Actuellement, perçu auprès des seules entreprises implantées sur la Commune de Cherbourg-en-Cotentin, cet impôt dédié exclusivement au financement de la mobilité doit être étendu à l'ensemble des Communes du Cotentin afin de répondre au besoin de financement de ce nouveau réseau présenté.

Le Président a ainsi proposé de fixer le versement mobilité à 1,5 % de la masse salariale brute des salariés travaillant dans les entreprises de 11 salariés et plus du Cotentin

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour le projet de plan déplacement du Cotentin tel qu'il est présenté, cependant quelques interrogations subsistent à savoir :

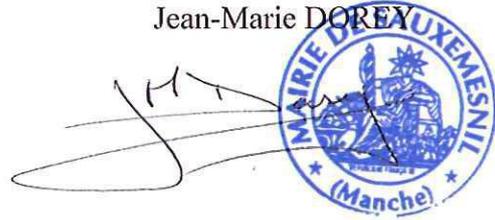
- Le transport à la demande existera-t-il toujours ?

- Savoir si une navette prendra au domicile de la personne ou si ce sont des points de ramassages définis,
- Y aura-il des conditions d'âges au niveau des enfants ?
- Les navettes plage seront-elles accessibles à l'ensemble des habitants du Cotentin ?

- Suivent les Signatures -
Pour extrait certifié conforme
Au registre des délibérations.

Le Maire,

Jean-Marie DOREY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2020

Date de convocation : 26 Octobre 2020
Date d'affichage : 26 octobre 2020
Nombre de conseillers : en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14 (1 Pouvoir-s)

L'an deux mille vingt, le 4 novembre 2020 à 20 h, le Conseil Municipal de SOTTEVAST, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre TOLLEMER**, Maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art.L2121-7 à 2121-34).

ETAIENT PRESENT-E-S :

M. Jean-Pierre TOLLEMER, Maire,
Mme Christiane LAISNEY, M. Marc LALANDE, Mme Françoise BAILEY, M. Richard CORNILLE, adjoints,
Mme Catherine DUCHEMIN, Mme Sophie LETERRIER, Mme Sandrine MOUCHEL LAUNEY, M. Emmanuel SANSON,
M. Mickaël LELONG, M. Mathieu BOUGIS, Mme Alicia LE BORGNE, M. Jean-Paul LEFORESTIER, M. Thierry LE FORESTIER

ETAIENT ABSENT-E-S EXCUSE-E-S : Mme Victoria GREARD (*pouvoir à Thierry LE FORESTIER*)

Formant la majorité des membres en exercice

Madame Christiane LAISNEY a été désignée secrétaire de séance

DCM 48-20 : Plan de déplacement urbain du Cotentin

Exposé

Lancé le 29 juin 2017 par délibération du conseil communautaire, le plan de déplacements urbain (PDU), appelé plan de déplacements du Cotentin (PDC) sur la Communauté d'Agglomération du Cotentin, définit les principes d'organisation du transport des personnes et des marchandises, tous modes confondus, à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Cotentin. C'est un document de planification qui anticipe les évolutions à long terme et qui vise un équilibre entre les besoins de mobilité, la protection de l'environnement et de la santé et le renforcement de la cohésion sociale et urbaine. C'est aussi un outil de programmation, qui doit prévoir les modalités de mise en œuvre et de financement de son plan d'actions pour les 10 années qui suivent son approbation.

La Communauté d'Agglomération du Cotentin (CAC) a engagé cette démarche pour élaborer à l'échelle de son périmètre, son premier Plan de Déplacements Urbains (PDU). Les élus ont fait le choix de l'intituler « Plan de Déplacements du Cotentin » (PDC), afin de répondre à la réalité à la fois rurale et urbaine du Cotentin.

Outil de planification des déplacements pour les 10 prochaines années, le scénario du PDC se fondera sur 3 horizons temporels :

- De court terme, pour des réalisations aisées à mettre en œuvre ou déjà engagées ou à envisager très rapidement (ce qui correspond globalement aux cinq années à l'issue desquelles une nouvelle évaluation sera à envisager, et éventuellement une nouvelle révision) ;
- De moyen terme, concernant des réalisations majeures, plus difficiles à mettre en œuvre, par exemple d'un point de vue technique ou financier ;
- De long terme, pour des réalisations définitives, avec des volontés de modifications notables des comportements et des modes de vie.

• **Un diagnostic comme socle du Plan de déplacement du Cotentin**

Achevée en octobre 2018, une première phase a permis d'établir un diagnostic du territoire de la Communauté d'agglomération du Cotentin en matière de transports et mobilités, tant à l'échelle de l'ensemble de son territoire qu'à l'échelle plus fine des pôles de proximité.

Forts des constats du diagnostic, des premiers enjeux territorialisés ont été avancés, aboutissant à des orientations socle et intangibles devant constituer la base du scénario. Une première phase de travail a été réalisée, en décembre 2018 dans le but d'identifier, sur cette base, des pistes d'actions opérationnelles envisageables à mettre en œuvre. Ainsi, 54 pistes d'actions portant sur les 10 grandes orientations, ont été proposées lors d'un atelier constitué d'élus, de techniciens ou de partenaires institutionnels, aboutissant à l'élaboration de trois scénarios.

Consulté le 14 mars 2019, le bureau communautaire s'est prononcé, à l'issue du débat, pour l'adoption du scénario le plus ambitieux. En effet, au-delà du simple équilibre territorial et de la desserte des zones les moins denses, ce scénario a été jugé plus favorable à la mise en place d'une architecture des mobilités complète, inclusive et cohérente, à même de porter un véritable projet pour l'agglomération.

A partir des enjeux identifiés par le diagnostic, et à la suite du choix du scénario en bureau communautaire, la phase d'élaboration du plan d'action a été engagée

- **La phase actions**

Constituant le cœur du projet de Plan de déplacements du Cotentin, le plan d'action a été élaboré à partir du scénario validé. Il fixe la stratégie en matière de transports et mobilités. L'ensemble des volets de la mobilité étant liés, le plan d'actions se doit d'adopter une approche systémique, globale et multimodale. C'est un ensemble organisé d'éléments en interaction.

A travers ce plan d'action, la Communauté d'agglomération du Cotentin affirme son rôle d'Autorité organisatrice de la Mobilité, mais également un rôle d'animateur territorial et partenaire institutionnel, dans le respect des champs de compétence de chacun. Les actions s'organisent à plusieurs échelles :

- La principale échelle territoriale est celle de l'agglomération, prise dans son ensemble, avec des actions générales qui impacteront les pratiques de déplacements de l'ensemble des habitants ou des visiteurs du Cotentin. Il s'agit d'actions pour lesquelles les enjeux concernent la hiérarchisation du réseau principal de voirie, les déplacements vélos, l'organisation des transports en commun...
- A une échelle plus restreinte, les actions peuvent cibler plus précisément certains secteurs du Cotentin : Cherbourg-en-Cotentin, les pôles de proximité, les polarités touristiques...
- D'autres actions s'inscrivent dans un contexte territorial plus large que celui du Cotentin, en lien avec les politiques d'aménagement extraterritoriales (départementales, régionales et nationales).

Le plan d'actions du PDC s'articule autour de 3 enjeux, déclinés en 12 orientations correspondant à 37 actions.

Enjeu 1 - Mailler le Cotentin par une desserte efficace en transports en commun

ORIENTATION 1 : Créer un réseau unifié à l'échelle du Cotentin

1.1 Mettre en place une marque mobilité commune centrée sur le service à l'utilisateur

1.2 Instaurer une politique tarifaire lisible, attractive et solidaire

1.3 Déployer un système billettique et d'information multimodale unique pour l'ensemble des modes de transports

ORIENTATION 2 : Développer des solutions de transports en commun performantes et adaptées à la diversité des usages et des territoires

- 2.1 Restructurer le réseau urbain pour le rendre plus attractif
- 2.2 Améliorer la desserte des communes périphériques de Cherbourg-en-Cotentin
- 2.3 Renforcer l'offre interurbaine vers les pôles de proximité, les grands pôles d'emploi et les destinations touristiques
- 2.4 Apporter des solutions de mobilité dans les territoires ruraux selon une logique de bassins de proximité

ORIENTATION 3 : Favoriser l'intermodalité par des aménagements multimodaux hiérarchisés à l'échelle du Cotentin

- 3.1 Organiser de manière hiérarchisée l'usage des modes alternatifs à la voiture individuelle
- 3.2 Aménager les PEM de Cherbourg et de Valognes en tant que points d'entrée du territoire et plateformes de correspondance du réseau Cotentin
- 3.3 Créer des stations intermodales afin d'organiser la mobilité sur l'ensemble de l'agglomération
- 3.4 Favoriser une intensité de services et de logements à proximité des stations intermodales

Enjeu 2 - Rééquilibrer la place des différents modes de déplacement au service de l'équité territoriale et de la qualité de vie

ORIENTATION 4 : Mettre en place une hiérarchisation fonctionnelle du réseau routier du Cotentin

- 4.1 Mieux organiser les contournements pour limiter les flux de transit en cœur de ville
- 4.2 Requalifier les principaux axes routiers traversant Cherbourg-en-Cotentin au fur et à mesure des projets structurants
- 4.3 S'appuyer sur les projets en cours visant la mise aux normes autoroutières de la RN 13

ORIENTATION 5 : Améliorer les conditions de transports et de livraisons

- 5.1 Mettre en place un schéma d'itinéraires poids lourds
- 5.2 Adopter une politique ambitieuse en matière de transports et livraisons de marchandises

ORIENTATION 6 : Utiliser l'outil stationnement comme levier de report modal et d'attractivité

- 6.1 Utiliser l'outil stationnement en faveur du report modal en lien avec les évolutions du PDC en matière de mobilité alternative à l'automobile
- 6.2 Développer des politiques de stationnement au sein des pôles de proximité

ORIENTATION 7 : Conforter les centralités du territoire par des aménagements favorables à la marche et aux déplacements de proximité

- 7.1 Améliorer la qualité de l'espace public dans les zones urbaines
- 7.2 Inciter à la création des "Plans Modes Actifs " à l'échelle des communes
- 7.3 Garantir des conditions d'accessibilité multimodale pour tout nouveau projet d'urbanisation

ORIENTATION 8 : Développer un écosystème en faveur de l'usage du vélo et des autres modes assimilés

- 8.1 Développer un Schéma Directeur Cyclable communautaire intégrant des Schémas vélos territorialisés (ex-EPCI)
- 8.2 Développement de «services» pour promouvoir l'usage du vélo
- 8.3 Poursuivre la diffusion des Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques

Enjeu 3 - Accompagner les habitants et les acteurs du territoire dans l'évolution de leurs pratiques de mobilité

ORIENTATION 9 : Promouvoir les usages partagés de l'automobile

9.1 Développer un service de covoiturage dynamique en complémentarité avec le réseau de transport en commun

9.2 Poursuivre le déploiement d'aménagements en faveur du covoiturage

9.3 Déployer une flotte d'autopartage à destination des employeurs et des particuliers

9.4 Promouvoir des solutions de transport solidaire à l'échelle locale

ORIENTATION 10 : Communiquer / Informer sur la nouvelle mobilité souhaitée et mise en place dans le Cotentin

10.1 Déployer une stratégie de sensibilisation et d'accompagnement à la mobilité durable en lien avec les associations du territoire

10.2 Renforcer la communication sur les services de mobilité et les projets structurants

10.3 Mettre en place une campagne de communication pour améliorer les comportements et lutter contre les idées préconçues

ORIENTATION 11 : Renforcer l'accompagnement au développement des Plans de Mobilité Entreprises sur les principales zones d'activités du territoire

11.1 Développer une politique d'accompagnement par zone d'emploi

11.2 Montrer l'exemple en mettant en place un plan de mobilité d'administration

ORIENTATION 12 : Œuvrer en faveur de l'amélioration de l'accessibilité de la presqu'île

12.1 Elaborer un schéma d'accessibilité multimodal à l'échelle de l'espace Transmanche

12.2 Collaborer avec la Région Normandie afin d'améliorer la desserte du territoire

12.3 Garantir les correspondances entre les services du réseau Cotentin et les lignes régionales

12.4 Faciliter les liaisons entre la Gare Maritime et la Gare SNCF de Cherbourg-en-Cotentin

• **Un Plan de déplacements du Cotentin co-construit et concerté**

Répondant à une volonté forte des élus de l'agglomération, le PDC a fait l'objet d'une co-construction durant toutes ses phases d'élaboration. D'avril à juin 2018, en décembre 2018 et au cours du mois de juin 2019, près de 10 ateliers de co-construction ont été organisés, réunissant partenaires institutionnels de l'agglomération, services de l'Etat, associations, grandes entreprises du territoire, élus des communes et de l'agglomération. A partir de ce travail, le grand public a été consulté lors de la concertation préalable, menée de septembre à décembre 2019 sur le terrain, sur une plateforme numérique et auprès du Conseil de Développement de l'agglomération.

Pièces constitutives du projet de PDC

Le projet de PDC est constitué de deux volumes.

Le premier correspond à l'introduction, la synthèse du diagnostic, la phase de scénarios et le plan d'action du PDC

Le second volume, conformément à la réglementation, comporte les deux annexes obligatoires :

- l'annexe « accessibilité » : elle regroupe les mesures d'aménagement et d'exploitation à mettre en œuvre afin d'améliorer l'accessibilité des transports urbains aux personnes handicapés et à mobilité réduites. L'amélioration de la chaîne de déplacements faisant partie intégrante du DPU, l'ensemble de ces mesures est également intégré dans le projet du PDC

- le rapport environnemental : il présente un état initial de l'environnement, mesure les effets notables probables de la mise en œuvre du PDU sur l'environnement et présente les mesures envisagées pour réduire, voire compenser les effets dommageables du plan sur l'environnement.

Ce projet de PDC a été arrêté par le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin par délibération du 26 février 2020.

Il est communiqué pour avis aux personnes publiques, conformément à l'article L1214-15 du code des transports.

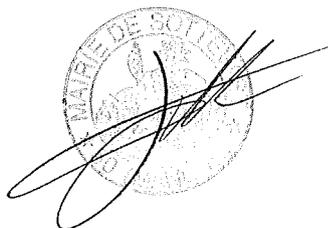
Par conséquent, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir émettre son avis sur le projet de Plan de Déplacements Urbain de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Jean-Pierre TOLLEMER précise que l'ensemble des entreprises du cotentin contribueront au financement à raison de 1% de la masse salariale au-delà de 10 salariés. De ce fait, la commune participera nettement de par son économie locale.

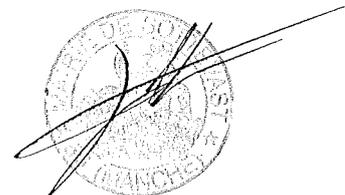
Le Conseil Municipal, à 9 voix Pour, 5 voix contre et 1 abstention

- **Emet** un avis favorable sur le projet de de Plan de Déplacements Urbain de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, avec réserve suivante :
 - o il est impératif que toutes les communes urbaines comme rurales, soient considérées dans l'équité territoriale et que les communes rurales soient bien intégrées au sein du maillage annoncé.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
SOTTEVAST, le 5 novembre 2020
Le Maire,
Jean-Pierre TOLLEMER



Rendu exécutoire par affichage et transmission
en Sous-Préfecture le 5 novembre 2020
Le Maire,
Jean-Pierre TOLLEMER



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2021**

Le 12 janvier 2021 à 20 h 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame THOMINET Odile, Maire.

Date de convocation : 07 janvier 2021

Présents :

THOMINET Odile, LACROIX Olivier, LEGER Lydie, LARONCHE Sébastien, PAILLARD Bruno, BERNARD Josette, ROBIN Armand, LEBRESNE Corinne, GODEFROY Mélissa, LEGAY Aurélie, LE BRUN Bernadette, PADET Christian, VERNON Stécy.

Absents :

Néant

Absents excusés :

GROULT Jérémy, LECOURTOIS Anthony.

Pouvoirs :

GROULT Jérémy à LEGAY Aurélie
LECOURTOIS Anthony à THOMINET Odile

Nombre de conseillers :

Présents : 13

Votants : 15

En exercice : 15

Mme LEGER Lydie désignée conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération CM2021-008 – Communauté d'agglomération du Cotentin : Plan de déplacement du Cotentin

Exposé

Le plan de déplacement urbain (PDU) est une procédure obligatoire pour toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants au sens de l'INSEE. La communauté d'agglomération du Cotentin créée depuis le 1^{er} janvier 2017 a donc engagé cette démarche pour élaborer son propre PDU.

Ce nouvel outil permettra à la collectivité de concevoir une politique cohérente en matière de mobilité compatible avec les enjeux de développement durable, mais également d'améliorer le fonctionnement du territoire et promouvoir un cadre de vie de qualité et un développement équilibré.

Le plan d'action est divisé par plusieurs orientations de ce PDU :

- créer un réseau unifié à l'échelle du Cotentin,
- développer des solutions de transports en commun performantes et adaptées à la diversité des usages et des territoires,
- favoriser l'intermodalité par des aménagements multimodaux hiérarchisés à l'échelle du Cotentin,
- mettre en place une hiérarchisation fonctionnelle du réseau routier du Cotentin,
- améliorer les conditions de transports et de livraisons,
- utiliser l'outil stationnement comme levier de report modal et d'attractivité.

Le maire informe le conseil municipal que le projet du plan de déplacement du Cotentin qui a été transmis par la communauté d'agglomération du Cotentin fin 2020 doit faire l'objet d'un avis de la Commune.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet du plan de déplacement du Cotentin proposé par la communauté d'agglomération du Cotentin présenté,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- **ém**ettre un avis favorable à ce Plan de Déplacement du Cotentin sous réserve de la création d'une ligne de transport en commun entre Les Pieux et Bricquebec afin d'avoir une solution de déplacement sur le canton des Pieux jusqu'à la gare ferroviaire de Valognes via la ligne « Côte des Isles – Valognes ».

VOTANTS : 15 - POUR : 15 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme,

Le Maire
Odile THOMINET



Acte rendu exécutoire par son envoi en sous-préfecture le 19 janvier 2021

Et son affichage le 19 janvier 2021

Accusé de réception en préfecture
050-215005851-20210112-CM2021-008-DE
Date de télétransmission : 19/01/2021
Date de réception préfecture : 19/01/2021

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le dix-sept novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle, sous la présidence de Madame Joanna ANTOINE, Maire.

Etaient présents : ANTOINE Joanna, LAURENT Ludovic, LEGOUPIL Thierry, MACQUERON Pierre, HERVIEU Fabien, LEBUNETEL Charles, LEBUNETEL Gilbert, LECERF Sylvie, LEGOUPIL Karine, MONTREUIL Karine, PICOT Maryse, VARENGUE Amandine, VAUTIER Thierry.

Absents excusés : SIMON Aurélien, donne pouvoir à Ludovic LAURENT, Cyril BILLAUD, donne pouvoir à Joanna ANTOINE.

Secrétaire de séance : MONTREUIL Karine.

Nombre de membres en exercice : 15
Convocations : 09/11/2020

Présents : 13
Affichage : 20/11/2020

Votants : 15

CAC – Projet de Déplacements Urbains du Cotentin :

Mme le Maire expose la délibération prise en conseil communautaire en date du 26 février 2020.

Lancé le 29 juin 2017 par délibération du conseil communautaire, le plan de déplacements urbain (PDU), appelé plan de déplacements du Cotentin (PDC) sur la Communauté d'Agglomération du Cotentin, définit les principes d'organisation du transport des personnes et des marchandises, tous modes confondus, à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Cotentin. C'est un document de planification qui anticipe à long terme et qui vise à équilibré entre les besoins de mobilité, la protection de l'environnement et de la santé et le renforcement de la cohésion sociale urbaine. C'est aussi un outil de programmation, qui doit prévoir les modalités de mis en œuvre et de financement de son plan d'actions pour les 10 années qui suivent son approbation.

La Communauté d'Agglomération du Cotentin (CAC) a engagé cette démarche pour élaborer à l'échelle de son périmètre, son projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU). Les élus ont fait le choix de l'intituler « Plan de Déplacements du Cotentin » (PDC), afin de répondre à la réalité à la fois rurale et urbaine du Cotentin.

Outil de planification des déplacements pour les 10 prochaines années, le scénario du PDC se fondera sur 3 horizons temporels :

- De court terme, pour les réalisations aisées à mettre en œuvre ou déjà engagés ou à envisager très rapidement (ce qui correspond globalement aux cinq années à l'issue desquelles une nouvelle évaluation sera à envisager, et éventuellement une nouvelle révision) ;
- De moyen terme, concernant des réalisations majeures, plus difficiles à mettre en œuvre, par exemple d'un point de vue technique ou financier ;
- De long terme, pour des réalisations définitives, avec des volontés de modifications notables des comportements et des modes de vie.

La délibération du conseil communautaire est protégée en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 4 avis défavorable, un avis favorable et 10 abstentions, de donner un avis défavorable, en application des dispositions de l'article L1214-15 du Code des transports et autorise Mme le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Accusé de réception en préfecture
050-215005935-20201117-422020-DE
Date de télétransmission : 27/11/2020
Date de réception préfecture : 27/11/2020

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme,

Le maire,

Joanna ANTOINE.



COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL Du lundi 21 décembre 2020

Date de convocation	15/12/20
Date d'affichage	29/12/20
Membres du Conseil en exercice	15
Présents	14
Votants	14

L'an deux mil vingt, le 21 décembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Joël JOUAUX, le maire.

Étaient présents : CAILLOT Annick, COSNEFROY Nadège, COUPEY Florence, CRIQUET Anne, DALMONT Romain, DESQUESNES Marie-Josée, DUFOUR André, HUSSENET Fabrice, LECONTE Lucie, LEGIGAN Éric, MARTIN Régis, PIGNAL Elisabeth, RABASSE Daniel

Secrétaire de séance : CRIQUET Anne

Excusé : COTTEBRUNE David

2020-10-08 : AVIS SUR LE PROJET DE DEPLACEMENT URBAINS DU COTENTIN, CONSULTATION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

Monsieur le maire présente à l'assemblée le projet de déplacement urbains du Cotentin. La commune doit émettre un avis en tant que Personne Publique Associée

La communauté d'agglomération du Cotentin souhaite proposer une nouvelle offre de mobilité s'orientant vers un réseau unique au service du territoire et de ses habitants.

Les enjeux suivant sont énoncés :

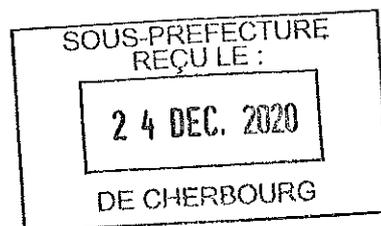
- ⇒ Mailler le Cotentin par une desserte efficace en transports en commun,
- ⇒ Rééquilibrer la place des différents modes de déplacement au service de l'équité territoriale et de la qualité de vie,
- ⇒ Accompagner les habitants et les acteurs du territoire dans l'évolution de leurs pratiques de mobilité

Pour assurer cette délégation de service public transports à l'échelle du Cotentin, une tarification unifiée sera proposée (1 € le trajet ou 1 € par jour) et solidaire (tarifs dégressifs et gratuité en fonction du quotient familial)

Après avoir entendu l'exposé, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de déplacement urbains du Cotentin

Pour copie conforme au registre, le 22 décembre 2020

Joël JOUAUX
Le Maire



Nombres de membres
Du Conseil Municipal : 19

Séance du 16 décembre 2020

En exercice : 19
Votants : 19

L'an deux mille vingt,
et le seize décembre,
A vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la
loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
M. BARBÉ Stéphane, Maire,

Date de convocation
09/12/20

Date d'affichage
21/12/20

Présents : MM. BARBÉ Stéphane – COLARD Antoinette – NÉE Marcel
– TRAVERS Chantal – ROINÉ Philippe – LEPOITTEVIN Béatrice –
BASNIER Laurent – PRUNIER Laure – GODEY Laurent – HAMON Martine
– GÉRAULT Carole – BELLIN Stéphane – HENRY Jean-François –
PASQUIER Sophie – DESMEULLES Sébastien – CHEVASSUT Amélie –
MOUGEAT Aurélie – PLATON Guillaume – MOUCHEL Paul-Albert.

Absents : Néant

Secrétaire de séance : GÉRAULT Carole.

Délibération n°69-2020

PROJET DE PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS DU COTENTIN

Stéphane BARBÉ présente à l'assemblée le projet de plan de déplacements urbains de la
Communauté d'Agglomération du Cotentin dit « Plan de déplacements du Cotentin » arrêté par le
Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin le 26 février 2020. La commune doit
formuler un avis sur ce dossier.

L'assemblée, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de « Plan de déplacement du Cotentin ».

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. BARBÉ



Accusé de réception en préfecture
050-215005992-20201216-DCM69-2020-DE
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020



Séance du 19 octobre 2020

Courrier arrivé le

28 OCT. 2020

Bureau courrier CAC

26-22865

Date de la convocation	12 octobre 2020
Date d'affichage	12 octobre 2020
Nombre de conseillers en exercice	11
Nombre de présents	10
Nombre de votants	11

Le dix-neuf octobre deux mil vingt, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques LECOQ, maire.

Étaient présents : Monsieur Jacques LECOQ, Madame Marie-France PAIN, Messieurs Jérôme ONFROY, Mesdames Séverine REVERT, Mathilde THOREL, Messieurs Pascal LECERF, Denis LAMARE, Loïc BLANCHÈRE, Stéphane BUNETEL, Madame Marie FÉRON.

Était absent excusé : Monsieur Noël ALLIX (procuration à Monsieur Jacques LECOQ)

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal LECERF

DCM 2020/60 : Communauté d'agglomération du Cotentin : plan de déplacement du Cotentin

Le maire informe le conseil municipal que les communes de l'agglomération du Cotentin sont consultées sur le plan de déplacement du Cotentin initié par la communauté d'agglomération qui sollicite l'avis des conseils municipaux sur l'élaboration dudit plan.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la délibération du conseil communautaire concernant le projet du PDU de la communauté d'agglomération du Cotentin et donne un avis favorable aux actions initiées par la Communauté d'agglomération du Cotentin telles que présentées dans ladite délibération.

Pour extrait conforme au registre,

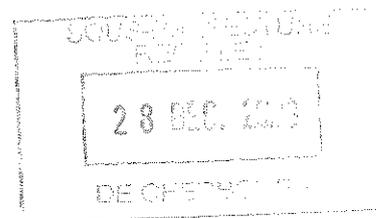


Le maire,

Jacques LECOQ

Département de la Manche

Arrondissement de CHERBOURG



- VILLE de VALOGNES -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 14 décembre 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, le QUATORZE du mois de DÉCEMBRE, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, - légalement convoqué - s'est réuni à la Mairie - Salon Marcel Audouard, sous la Présidence de **M. COQUELIN, Maire.**

Etaient présents : M. Jacques COQUELIN, Maire,
Mme Odile SANSON, MM. Jacky MOUCHEL, Sylvain CAILLOT, Mme Françoise THURAT, M. Hubert VARIN, Mme Ghislaine DENNEBOUY, M. Gérard BRÉBANT, Adjoints au Maire,
M. Yannick COUÉGNAT, Conseiller Municipal Délégué,
Mme Anne-Marie GOLSE, M. Serge LAISNÉ, Mmes Marie-Ange LEBRÉQUER, Claudine COQUELIN, M. Serge DONATIN, Mmes Patricia BELLOT, Françoise CAUVIN, M. Yves MONGOLD, Mme Annette LE MAGUET, MM. Nicolas PONT, Édouard ROULLAND, Mme Joséphine TOSTAIN, MM. Fabrice RODRIGUEZ, Stéphane LAINÉ, Mmes Sylvie HERVIEU, Mathilde CHALLIER, M. Antoine LEFORESTIER, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : Mme Elisabeth LEBRÈNE, Adjointe au Maire, Mme Maryline MEYNE (pouvoir à Mme Odile SANSON), M. Baptiste LARQUEMIN, Conseiller Municipal.

Mme Joséphine TOSTAIN a été désignée Secrétaire de séance.

Date de convocation : 07/12/2020
Date d'affichage : 07/12/2020
Nbre de Conseillers en exercice : 29
Nbre de Conseillers présents : 26
Nbre de Conseillers votants : 27

OBJET : PROJET DE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS DU COTENTIN - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

**PROJET DE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS DU COTENTIN -
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le plan de déplacements urbain, appelé Plan de Déplacements du Cotentin, a été validé par le Conseil communautaire du 26 février dernier. Ce plan définit les principes d'organisation du transport des personnes et des marchandises, tous modes confondus, à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Cotentin. C'est un document de planification qui anticipe des évolutions à long terme et qui vise un équilibre entre les besoins de mobilité, la protection de l'environnement et de la santé et le renforcement de la cohésion sociale et urbaine. C'est aussi un outil de programmation, qui doit prévoir les modalités de mise en œuvre et de financement de son plan d'actions pour les 10 années qui suivent son approbation.

Le plan d'actions du Plan de Déplacements du Cotentin s'articule autour de 3 enjeux :

- mailler le Cotentin par une desserte efficace en transports en commun,
- rééquilibrer la place des différents modes de déplacement au service de l'équité territoriale et de la qualité de vie,
- accompagner les habitants et les acteurs du territoire dans l'évolution de leurs pratiques de mobilité.

Ce projet de Plan de Déplacements du Cotentin est soumis pour avis aux personnes publiques associées : communes de l'Agglomération, Région Normandie, Département de la Manche et État.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

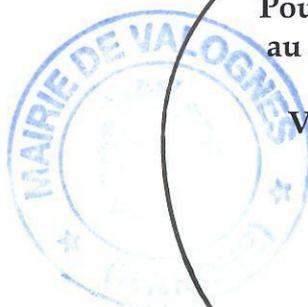
ÉMET UN AVIS FAVORABLE au projet de plan de déplacements urbains du Cotentin.

.....

- Suivent les signatures -
Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations

Valognes, le 16 décembre

LE MAIRE :
Jacques COQUELIN



(Handwritten signature of Jacques Coquelin)



A La Hague, le 05 FEV. 2021

Le Maire

à

Monsieur le Président du Cotentin

8 rue des Vindits - Cherbourg-Octeville
50130 Cherbourg en Cotentin

Monsieur le Président, *du David*

En application des dispositions des articles L.1214-15 et R.1214-4 du Code des transports, je vous prie de trouver ci-joint, l'avis de la commune de La Hague sur le Plan de Déplacement du Cotentin, arrêté par le Conseil de la Communauté d'agglomération du Cotentin, le 26 février 2020.

Manuela MAHIER
Maire de La Hague



Tél. 02 33 01 53 33 - Fax. 02 33 01 93 48

Courriel courrier@lahague.com - Site www.lahague.com

Toute correspondance devra être adressée impersonnellement à :

Mme le maire de La Hague

8 rue des Tohagues - B.P. 217 - Beaumont-Hague 50442 LA HAGUE Cedex



Tél. **02 33 01 53 33** - Fax. **02 33 01 93 48**

Courriel courrier@lahague.com - Site www.lahague.com

Toute correspondance devra être adressée impersonnellement à :

Mme le maire de La Hague

8 rue des Tohagues - B.P. 217 - Beaumont-Hague 50442 LA HAGUE Cedex

Avis de la commune de La Hague

Document réglementaire et démarche globale de planification et de prospective, le « Plan de Déplacement du Cotentin », tel que les élus ont choisi de l'intituler doit impliquer l'ensemble des acteurs de l'agglomération pour définir des solutions adaptées aux objectifs suivants :

- Développer une offre de mobilité compatible avec les enjeux de développement durable ;
- Améliorer le fonctionnement du territoire à travers la promotion des modes alternatifs à l'automobile ;
- Promouvoir un cadre de vie de qualité et un développement équilibré du territoire ;
- Renforcer le lien entre urbanisme et transport.

Considérant la portée générale du document, à savoir une portée stratégique et planificatrice de la politique des déplacements sur 10 ans ;

Considérant que le secteur des transports constitue le 2^e secteur émetteur de gaz à effet de serre et consommateur d'énergie ;

Considérant les objectifs de réduction de 40% des émissions de GES en 2030 par rapport à 1990 et de baisser de 30% la consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012, tels qu'énoncés dans la loi de transition Energétique pour la Croissance verte, adoptée le 17 août 2015 ;

Considérant l'intitulé retenu de ce PDU, à savoir « Plan de Déplacement du Cotentin », traduisant une volonté d'appréhender le caractère à la fois rural et urbain de l'agglomération ;

Considérant les objectifs énoncés dans le document d'aller vers une desserte ouverte à tous les pôles d'emplois ;

Considérant enfin que la réduction de la place de la voiture passe par des systèmes de mobilité variés et articulés (transports en commun, modes actifs, voiture partagée, etc.)

La commune de La Hague partage les enjeux du Plan de Déplacement du Cotentin, à savoir :

- Mailler le Cotentin d'une desserte efficace en transports en commun
- Rééquilibrer la place des différents modes de déplacement au service de l'équité territoriale et de la qualité de vie
- Accompagner les habitants et acteurs du territoire dans l'évolution de leurs pratiques de mobilité



La commune de La Hague souhaite toutefois attirer l'attention de l'agglomération du Cotentin sur :

- l'importance de porter une ambition forte en matière de transition énergétique et de lutte contre le réchauffement climatique, conformément aux engagements nationaux et internationaux ;
- la desserte du pôle d'emploi de La Hague, parmi les 3 principaux pôles de l'agglomération, et la nécessité de proposer demain des alternatives à la voiture individuelle pour tous les trajets du quotidien, en considérant la D22 et la D37 comme des axes à enjeux forts ;
- l'importance d'organiser les transports en adéquation avec les horaires de travail des entreprises ;
- l'importance de mettre en place une véritable stratégie sur l'itinérance et en particulier de relier, via des modes doux, les gares ferroviaires aux principaux axes de départ de randonnées (piétons, cycles, ...).

Tél. **02 33 01 53 33** - Fax. **02 33 01 93 48**

Courriel courrier@lahague.com - Site www.lahague.com

Toute correspondance devra être adressée impersonnellement à :

Mme le maire de La Hague

8 rue des Tohagues - B.P. 217 - Beaumont-Hague 50442 LA HAGUE Cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

03 - 28/01/2021

Date de convocation : 23/01/2021

Date d'affichage convocation : 23/01/2021

Date affichage compte rendu : 04/02/2021

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mil vingt et un, le 28 janvier, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mr Luc SOLIER, maire

Etaient présents : M.SOLIER – MMES JOUBERT – HAUTEMANIERE – BARBE- REVERT – MM DUBEGNY – GRIFFON – MME SIMONET – MM GIRARD – LEMONNIER et MONCOEFFE

Secrétaire de séance : Marie HAUTEMANIÈRE

LA MOBILITE DU COTENTIN

Le COTENTIN se dote d'un projet ambitieux pour ses habitants, à savoir développer les moyens de déplacement en privilégiant le bus, le covoiturage, le vélo etc ..., cela afin de limiter les déplacements en voiture. Le choix des prestataires est prévu au 1^{er} juillet 2021. MANEO et ZEPHIR BUS seront désormais englobés en un réseau unique qui desservira le Cotentin par des navettes régulières au prix d'un euro le trajet (94 trajets allers-retours par jour au lieu de 23 actuellement). Egalement, le transport à la demande au prix d'un euro qui permettra aux 129 communes de bénéficier de ce service mobilité.

Vous pourrez accéder à la billetterie unique pour tous vos déplacements y compris la location de voitures ou de vélos électriques.

L'année 2021 sera le début des travaux pour la réalisation de la voie de contournement ouest reliant la Glacerie à la Hague.

Les conseillers émettent un avis favorable à ce projet, dont l'objectif est de densifier le maillage territorial.

Pour extrait certifié conforme,
Le 08 Février 2021

Le maire, Mr Luc SOLIER



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VICEL
SEANCE DU 7 DECEMBRE 2020**

Date de convocation : 30 novembre 2020

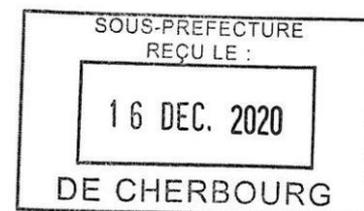
Date d'affichage : 30 novembre 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 10

Présents : 10

Votants : 10



L'an deux mille vingt, le sept décembre à 19 heures
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique
(dans la limite de 3 personnes afin de respecter les règles sanitaires liées à l'épidémie de
COVID-19) sous la présidence de Monsieur Jean-Marie d'Aigremont, Maire

Etaient Présents :

Jean-Marie d'AIGREMONT, Maire, Françoise LAURENT, adjointe au Maire
Benoît PERROTTE, Guy LAVERGE, Gisèle CAGNON-LEFEVRE, Marie DUPONT-
ADAM, Danielle FONTAINE, Jean-Claude FOURNIAL, Gaëtan FEUARDANT, Jean
VINET

Était absent excusé :

Formant la majorité des membres en exercice

Délibération n° 2020- 45 – PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS

La Communauté d'Agglomération le Cotentin a soumis à l'avis du Conseil Municipal le
projet de plan de déplacements urbains.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis
DEFAVORABLE

Cet avis est donné compte-tenu des réflexions suivantes :

Plusieurs conseillers s'étonnent que le problème de Cherbourg ne soit pas dissocié du
problème de la campagne car les solutions sont évidemment très différentes.

Il serait important qu'il y ait au moins une comptabilité analytique entre ces deux parties de la
collectivité du Cotentin.

Il n'apparaît aucune description précise de l'existant et des coûts actuels.

Quid de l'actuel financement par le département et du passage de la compétence vers
l'agglomération du Cotentin.

Information très partielle sur les coûts futurs et les moyens de financement.

Il semblerait qu'un impôt nouveau frapperait les entreprises de plus de 11 salariés.

Il est fait remarquer que bien entendu, les entreprises répercuteront ces nouvelles taxes dans
leur prix de revient, et que ce sont finalement les consommateurs qui paieront.

Ces taxes alourdiraient les prix pour les entreprises exportatrices qui seraient de ce fait
défavorisées par rapport la concurrence étrangère.

La prise en compte comme moyen de transport de la bicyclette électrique peut paraître
intéressante pour Cherbourg, mais semble éloignée des préoccupations pour les campagnes.

Conclusion : Il serait plus prudent de remettre à plus tard toute décision compte-tenu de l'état
actuel de la situation économique.

Certifié exécutoire par transmission
en sous-préfecture de Cherbourg
le

**Copie certifiée conforme,
Le Maire,**



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 JANVIER 2021

Présents : MM. LEMYRE Jean-Pierre – SOREL Xavier – Mme HERVY Isabelle – MM. LEFEVRE André – JEANNE Albert – HACQUARD Paul – Mmes TOURNAILLE Marie-Thérèse – MORIN Claude - M. BRETAR Jean-Paul Mmes DAUNE-BESNARD Danielle - MARTEL Josiane – LE PETIT Catherine – LEBRET Yolande – M. MICHEL Charles Mme LE ROY Emmanuelle – M. AMIARD Christophe – Mmes CAEN Camille – HARDY Eliane – M. PERNIN Patrick

Absents excusés :

M. Éric ENQUEBECQ, qui a donné pouvoir à M. André LEFEVRE
M. Arnold UIJTTEWAAL, qui a donné pouvoir à M. Xavier SOREL
Mme Aurore ARLAUD, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle HERVY
M. Benjamin LUCHARD, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle HERVY

Secrétaire de séance : Mme Isabelle HERVY

Début de la séance : 20 H 01

Le procès-verbal du 14 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

1° - LOTISSEMENT DU PERRON

- Prix de vente des parcelles

M. le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 23 novembre 2020, relative au prix de vente des parcelles du lotissement du Perron, à savoir 65 € du m².

Les travaux de viabilisation étant terminés, il apparaît que le prix de revient (acquisition et viabilisation) est en dessous de la prévision. M. le Maire propose un prix de vente de 60,80 €.

M. le Maire signale, par ailleurs, qu'un diagnostic « argile » doit être effectué pour chaque parcelle à la charge de la commune. Son coût est d'environ 300 €/parcelle. De plus, les futurs acquéreurs devront effectuer un vide sanitaire pour leur construction.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- DECIDE DE FIXER LE PRIX DE VENTE (NET VENDEUR) DES PARCELLES DU LOTISSEMENT DU PERRON AU PRIX DE 60,80 € LE M², (TABLEAU ANNEXE- 1^{ERE} TRANCHE)
- DIT :
 - QUE LES ACQUEREURS DEVRONT S'ENGAGER, LORS DE LA SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE DU TERRAIN, A CONSTRUIRE DANS UN DELAI DE TROIS ANNEES A PARTIR DE LA DATE DE LA SIGNATURE. LE REFUS DE CETTE CONDITION CONSTITUE UN CAS IMPERATIF D'EMPECHEMENT DE VENTE.
 - UNE CONSTRUCTION A USAGE D'HABITATION AU MOINS DEVRA ETRE IMPLANTEE SUR CHAQUE LOT.
- DIT QUE LES ACTES DE VENTE SERONT REDIGES PAR LA SCP LEFRANCOIS-BRAMOULLE, NOTAIRES A QUETTEHOU,
- AUTORISE LE MAIRE A SIGNER LES PROMESSES DE VENTE ET LES ACTES DE VENTE,
- AUTORISE LE MAIRE A EFFECTUER TOUTES LES DEMARCHES ET FORMALITES NECESSAIRES A L'APPLICATION DE LA PRESENTE DECISION,
- DIT QUE LES FRAIS NOTARIES SERONT A LA CHARGE DES ACQUEREURS.

2° - DEPENSES d'INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET

- Acquisition d'un ordinateur pour la bibliothèque

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales : Article L1612-1 Modifié par Ordonnance n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L. 4312-6.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 57 079,57 € (228 318,27 € x 25 %).

M. le Maire informe que les travaux d'investissement suivants, sont engagés :

- Bibliothèque (unité centrale) 600 € (article 2183 – opération 124)

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, AUTORISE M. LE MAIRE A REGLER LES FACTURES D'INVESTISSEMENT A HAUTEUR DE 57 079,57 €.

Par ailleurs, M. le Maire informe que la réunion pour le vote du budget est prévue le lundi 22 mars 2021 à 20h.

3° - SERVICE COMMUN DU POLE DU VAL DE SAIRE

- Approbation du règlement de fonctionnement

Par délibération du 25 février 2019, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au service commun du Pôle de Proximité du Val de Saire, porté par la Communauté d'Agglomération du Cotentin pour la gestion de la majorité des compétences restituées aux communes au 1^{er} janvier 2019.

Un groupe de travail, ouverts aux élus communaux, a été constitué : Enfance, jeunesse et petite enfance

Ce règlement est appelé à évoluer dans le temps pour s'adapter au plus près au bon fonctionnement du service commun. Les évolutions donneront lieu à la passation d'un avenant soumis à la commission de territoire et aux conseils municipaux des communes membres du service commun.

La commission de territoire du service commun a approuvé le règlement de fonctionnement du service commun le jeudi 3 décembre 2020.

Aussi, M. le Maire, après avoir donné lecture du projet joint en annexe, invite le conseil à l'approuver.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE LE PROJET DE REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE COMMUN DU POLE DE PROXIMITE DU VAL DE SAIRE TEL QUE JOINT EN ANNEXE,**
- **AUTORISE M. LE MAIRE A SIGNER LE REGLEMENT ET TOUTE PIECE NECESSAIRE A L'EXECUTION DE LA PRESENTE DELIBERATION.**

4° - PLAN DE DEPLACEMENTS DU COTENTIN

- Avis

M. le Maire informe que la commune, en tant que personne publique associée est appelée à émettre un avis sur le plan de déplacements du Cotentin.

Le document reprenant les éléments présentés en conférence des maires le 15 décembre 2020, et relatifs au plan de déplacements du cotentin a été transmis à chaque conseiller par mail.

Après discussion, le Conseil municipal donne un avis favorable à ce plan.

5° - EAUX PLUVIALES URBAINES

- Transfert de compétence à la Communauté d'Agglomération le Cotentin

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L2226-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 14 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019,

Vu la délibération du 8 décembre 2020 de la communauté d'agglomération autorisant la signature d'une convention de délégation de compétence pour les eaux pluviales urbaines,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **D'ACCEPTER, PAR VOIE DE DELEGATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION, LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2021,**
- **D'AUTORISER M. LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE EN MATIERE DE GESTIONS DES EAUX PLUVIALES URBAINES DONT LE MODELE EST ANNEXE ET TOUTE PIECE NECESSAIRE A L'EXECUTION DE LA PRESENTE DELIBERATION.**

6° - PETITES VILLES DE DEMAIN

M. le Maire informe que la commune de Quettehou a été retenue pour faire partie des « Petites Villes de demain » et il explique ce programme.

« Petites villes de demain » est un programme national qui cible les collectivités de moins de 20 000 habitants, qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure, des fonctions essentielles de centralité : accès aux services, aux commerces, à la santé, activités économiques, évènementielles, culturelles ...

Le projet de territoire va s'exercer pendant la période de 2020-2026. Les collectivités seront accompagnées par les services de l'Etat, et un grand nombre de partenaires nationaux pour concrétiser des projets de revitalisation en matière d'élaboration de l'habitat et du cadre de vie, de développement de l'artisanat, du commerce, et des service, de valorisation des qualités architecturales et patrimoniale, ou encore d'implication des habitants dans le projet.

7° - DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

- Signature des baux pour les 2 logements au-dessus de l'ancienne mairie de Morsalines pour location au 1er février 2021. (peu de candidats pour ces logements).

8° - AFFAIRES DIVERSES

DIA

- DIA reçue le 16 décembre 2020 transmise par Me Clémentine DELAFONTAINE, notaire à Chambéry concernant les parcelles AB 10, 11 et 365 d'une superficie de 3 201 m², propriété bâtie de TIBERE-INGLESSE épouse POISSON.
- DIA reçue le 28 décembre 2020 transmise par SCP LEFRANCOIS-BRAMOULLE, notaires à Quettehou concernant la parcelle AB 188 d'une superficie de 282 m², propriété non bâtie de Mme JEANNE Valérie.

- DIA reçue le 04 janvier 2021 transmise par Me Hyacinthe BRAMOULLE, notaire à Barfleur, concernant la parcelle AE 590 d'une superficie de 580 m², propriété non bâtie de Consorts PICOT.
 - DIA reçue le 07 janvier 2021 transmise par Me Mélanie COMPERE, notaire à St Vaast la Hougue concernant les parcelles A 209, 210, 658 et 659 d'une superficie de 2 737 m², propriété bâtie de Mme LE CARPENTIER Edith.
 - DIA reçue le 08 janvier 2021 transmise par Me Philippe LEFRANCOIS, notaire à Valognes concernant les parcelles AB 177 et 178 d'une superficie de 798 m², propriété bâtie de M. et Mme BURNOUF Thierry.
- Remerciements pour les bons d'achats reçus
 - Vœux de la classe CP de l'école de Quettehou
 - Prochain conseil municipal : lundi 22 février 2021 à 20 H

9° - QUESTIONS DES CONSEILLERS

M. Michel souhaite savoir ce qu'il en est des commerces dans le bourg, et notamment les futurs commerces à venir. La boucherie va ouvrir fin février, avec une conserverie. Un distributeur de pizzas à emporter dans une partie de l'ancien magasin de vêtements, et un magasin de vente de cigarettes électroniques à la place du taxidermiste.

M. Bretar signale qu'il fait partie de plusieurs commissions mais qu'il n'est pas convoqué souvent. Elles ne se réunissent qu'en cas de besoin, et pour l'instant, il n'y a pas eu d'appel d'offres.

M. le Maire avise M. Pernin, Président du Comité des Fêtes de Quettehou, qu'il a été constaté que leur local au-dessus de la cantine était chauffé bien que non utilisé. Il serait préférable de mettre le chauffage hors gel. De plus, au niveau des écoles, les factures font apparaître une surconsommation d'électricité.

M. Bretar fait remarquer que le panneau concernant l'historique de Morsalines a été enlevé.

M. Lefèvre lui répond, que pour pouvoir accéder au poteau incendie, ce dernier a été démonté.

De plus, après vérifications, les 6 poteaux incendie sont hors service.

Mme Hervy indique qu'au budget de la commune, le remplacement de 2 poteaux incendie est prévu chaque année.

Par ailleurs, il voudrait savoir quand vont être réalisés les travaux de l'église de Morsalines, des devis sont en cours, et le problème de fuite à la toiture, en cours de réparation.

M. le Maire informe des prévisions du prochain budget :

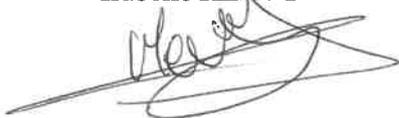
- Finir le lotissement du Perron,
- Agencement des nouveaux jeux d'enfants,
- Aménagement des jardins d'ouvriers
- Construction de la maison des associations
- Remplacement des lampadaires, rue de Gaulle et rue Maréchal Leclerc,
- Entretiens des chemins

Mme Caen demande où en est le projet de déviation de la commune.

Cette décision est en attente au niveau du Département.

Fin de la séance : 22 h.

La Secrétaire,
Isabelle HERVY



Le Maire,
Jean-Pierre LEMYRE




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SIDEVILLE

DÉLIBÉRATION N° 71/2020

L'an deux mil vingt le 12 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de Sideville légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de convivialité afin de suivre l'avis du 8 mai 2020 du Haut Conseil de la santé publique en séance à huis clos sous la présidence du Maire, Monsieur Henri DESTRÉS.

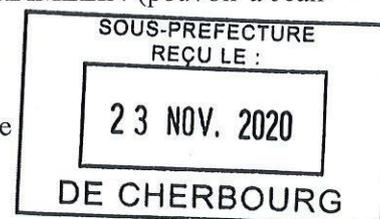
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de votants : 15
Convocation du 05 novembre 2020

Présents : Henri DESTRÉS, Christophe LELIÈVRE, Thérèse PARIS, Martine DUPONT, Patricia DUPONT, Lionel LERÉVÉREND, Jean-Baptiste LETERRIER, Joël LIAIS, Philippe PIOL, Brigitte SANSON, Pascale TISSOT, Samuel VERLINDE, Sébastien VRAC

Absents excusés : Martine PAGNY (pouvoir à Henri DESTRÉS), Charlotte HAMELIN (pouvoir à Jean-Baptiste LETERRIER)

Secrétaire de séance :

Madame Thérèse PARIS a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire



Présentation du Plan de Déplacements Urbains du Cotentin

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) est une procédure obligatoire pour toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

Lancé le 29 juin 2017, par le conseil communautaire, le Plan de Déplacements Urbains (PDU) appelé plan de déplacement du Cotentin, définit les principes d'organisation du transport des personnes et des marchandises tous modes confondus à l'échelle de l'agglomération du Cotentin. C'est un document de planification qui anticipe les évolutions à long terme et qui vise un équilibre entre les besoins de mobilité, la protection de l'environnement, la santé et le renforcement de la cohésion sociale et urbaine. C'est également un outil de programmation qui prévoit les modalités de mise en œuvre et de financement d'un plan d'actions pour une période de 10 ans.

La mise en œuvre du PDU repose sur l'élaboration d'un diagnostic permettant l'élaboration d'un panel d'actions possibles. Le comité de pilotage valide un scénario et un plan d'actions les plus pertinents au regard des enjeux du territoire.

Le 26 février 2020, le conseil communautaire a pris une délibération ayant pour objet l'arrêt de projet du Plan de Déplacements du Cotentin. Ce projet doit être communiqué pour avis aux personnes publiques consultées à l'élaboration du PDU.

Monsieur le Maire précise les points concernant la commune :

- Améliorer la desserte des communes périphériques de Cherbourg : création de transport à la demande au sein du bassin de mobilité (expérimentation concluante faite du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019 sur la Saire),
- Renforcer l'offre interurbaine vers les pôles de proximité : 6 lignes interurbaines permettant 5 à 7 aller / retour, refonte des lignes Manéo, concertation avec Orano.
- Mieux organiser les contournements pour limiter les flux de transit en cœur de ville, 3 projets de contournement ; Cherbourg (échéance 2030), Valognes, Montebourg
- Mise en place d'un schéma Poids Lourds
- Développer l'intermodalité marchandise cargo/ferry/ train

- Inciter à la création des plans de création modes actifs à l'échelle des communes. Accompagnement technique et financier.
- Schéma directeur cyclable
- Développer un co-voiturage dynamique
- Déployer une flotte d'auto-partage à destination des employeurs et des particuliers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- Emet un avis favorable à ce projet

Le Maire,
Henri DESTRÉS





**Monsieur le Président de la Communauté
d'Agglomération Le Cotentin
Pôle Stratégie et Développement Territorial
Direction Transports et Mobilités
27, rue Dom Pedro
50 100 Cherbourg en Cotentin**

Cherbourg-en-Cotentin, le 11 janvier 2021

Objet : Projet de Plan de Déplacements du Cotentin. Consultation des personnes publiques associées

Monsieur le Président,

Par courrier reçu le 13 octobre dernier, vous sollicitez l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie Ouest-Normandie sur le projet de Plan de déplacements du Cotentin arrêté le 26 février 2020.

Lancé en juin 2017, le Plan de Déplacement du Cotentin définit les principes d'organisation du transport des personnes et des marchandises, tous modes confondus à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Cotentin. Outil de planification pour les 10 prochaines années, il anticipe les évolutions à long terme et vise à un équilibre entre les besoins de mobilité, la protection de l'environnement et de la santé et le renforcement de la cohésion sociale et urbaine.

Le plan d'actions s'articule autour de 3 enjeux déclinés en 12 orientations où la Communauté d'Agglomération affirme son rôle d'Autorité organisatrice de la Mobilité.

En préambule, nous souhaiterions préciser que nous regrettons l'absence de cartographie de synthèse permettant de visualiser le système de transport sur le territoire ainsi que l'analyse des flux générés par les habitants, les entreprises et le monde agricole. En cours d'élaboration des PLUI sur le territoire, des zooms sur ces sous-territoires auraient été utiles afin de mettre en lumière les principaux enjeux et projets. Afin, de conclure sur ce point, il aurait été intéressant de recenser les initiatives et projets en cours sur les territoires limitrophes en matière de transport, d'intermodalité et de les cartographier.

La mobilité est un facteur essentiel qui facilite l'intégration sociale et professionnelle, cependant l'offre doit être lisible sur tout le territoire pour tous les publics et présentée sous la forme d'un guichet unique. Nous ne pouvons que souscrire à ce type de plateforme unique pour tous les publics, le transport à la demande par exemple n'est pas connu de tous.

Comme le rappelait le Conseil de Développement, le réseau des routes est déjà très dense et il est nécessaire de se pencher sur son amélioration, sa transformation, son évolution moins consommatrices d'espaces. Cette nécessité est primordiale pour les entreprises génératrices de fret sur le secteur du Val de Saire. Dans le document vous faites état des contournements portés par le Conseil Départemental : Cherbourg, Valognes et Montebourg, cependant, il ne fait pas mention des contournements de Saint-Pierre-Eglise, Barfleur ou encore Quettehou.

Nous ne pouvons que souscrire au souhait de conforter la liaison ferroviaire à laquelle nous sommes attachés et que nous avons et défendons. Les horaires, la régularité, la fréquence et le confort sont nécessaires.



Toujours sous un angle d'amélioration, nous remarquons que certains bourgs par exemple Bricquebec ne signale pas la présence de ses parkings. La signalétique est un élément efficace, primordial et simple à mettre en place. Pour compléter ce point, il est nécessaire de revoir notre copie sur la question des sites touristiques, communes touristiques qui engendrent un trafic et des stationnements peu académiques. A l'instar des certains bourgs touristiques, des poches de stationnements sont ouvertes à certaines périodes de l'année voire toute l'année pour canaliser et ainsi permettre la déambulation et tout le cortège touristique qui l'accompagne. Ainsi, sur la commune de Saint-Vaast-La-Hougue, il existe un parking aux abords du collège qui n'est pas exploité à sa juste mesure : pas signalé, pas d'incitation. Cette disposition relevée sur de nombreux sites nationaux offre un confort aux touristes et à des prestations de qualité. L'association des commerçants et des pêcheurs est requise ainsi que la requalification des espaces publics et de l'axe parking-centre-bourg, ainsi, cette vision apporterait une qualité supplémentaire au site.

De même, il nous semblerait intéressant de réfléchir plus précisément aux flux générés par les entreprises implantées en zones d'activités afin de rejoindre la RN13 ou le port de Commerce tel qu'envisagé pour les trois sites d'Orano, des Maîtres laitiers et de l'EPR. A ce titre, il semble que la zone portuaire doit être repérée, l'activité de certaines entreprises en place (LMW) croît et devrait encore progresser.

Nous partageons l'ambition et l'objectif exposé de développer l'intermodalité fret « cargo-ferries-train » et les mesures à mettre en place pour limiter le trafic de transit poids-lourds en zone urbaine. Cet objectif va dans le sens du projet de ferroutage Cherbourg-Bayonne porté par Ports de Normandie et la Brittany Ferries.

Également nous sommes satisfaits que soit souligné la nécessité de réfléchir à une desserte qualitative répondant aux besoins entre la gare transmanche/la gare transatlantique et le centre-ville ainsi que depuis la Cité la Mer vers la gare ferroviaire lors des séminaires ou congrès.

Enfin, le retour du vélo est un élément majeur dans la mobilité du territoire. Bien que nous ne puissions que souscrire à cette tendance et à l'encourager, la pratique doit être incitée par l'aménagement de nouvelles pistes cyclables sécurisées, des parkings adaptés. Sur ce point, il faut distinguer également l'approche touristique du territoire où là aussi des aménagements de pistes, des itinéraires sont nécessaires pour combler notre retard.

En conclusion, la Chambre de Commerce et d'Industrie Ouest-Normandie vous fait part de son avis favorable sous réserve de la prise en compte des remarques exposées. Nos services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Dominique LOUZEAU
Président de la Délégation Cherbourg Cotentin

Saint-Lô, le 4 janvier 2021

Département de la Manche

Direction de gestion de l'espace et ressources naturelles

Mission Aménagement-Planification

Affaire suivie par : Coralie Lafréchoux

T. 02 33 05 94 73

Courriel : urbanisme@manche.fr

Nos Réf : DRN/MAP 2021-001 CL/SEM

Objet : Plan de Déplacements du Cotentin

Monsieur Arnaud CATHERINE

Vice-Président délégué aux Transports et
Mobilités de la communauté d'agglomération
27 rue Dom Pedro
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

Monsieur le Vice-Président,

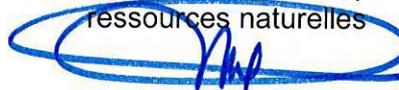
En application des dispositions du Code des transports, vous avez bien voulu solliciter le Département en tant que Personne Publique Associée par courrier du 13 octobre 2020, sur le projet de plan de déplacements urbains (PDU) du Cotentin, que vous avez élaboré en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, et je vous en remercie. Ce document d'orientation stratégique et de planification des mobilités implique en effet l'ensemble des acteurs et partenaires du territoire.

Le Département, en tant que gestionnaire de voirie et collectivité de proximité de toutes les solidarités, sera parfois acteur et souvent partenaire de la mise en œuvre, dans le cadre de ses compétences, du plan d'action. C'est pourquoi une association le plus en amont possible des services du Département dans la déclinaison opérationnelle de ce PDU me paraît indispensable afin de veiller à une bonne articulation entre les plans et orientations départementales et les plans de l'agglomération du Cotentin.

Il en est ainsi notamment de la formalisation projetée d'une nouvelle hiérarchisation fonctionnelle du réseau routier au regard de la classification départementale actuellement en place pour la structuration et la gestion de la voirie départementale, du maillage projeté des aires de covoiturage dans une logique de complémentarité avec celles déployées ou projetées par le Département sur votre territoire, ou bien la réalisation à venir d'un schéma directeur Vélo ambitieux pour un développement des mobilités douces et leur structuration par bassins et pour tout public.

Comptant sur notre coopération fructueuse, je vous prie d'agréer, monsieur le Vice-Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,
Le directeur gestion de l'espace et
ressources naturelles



Saïd El Mankouch



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires et de la mer**

Service aménagement durable
des territoires

Unité accompagnement des territoires

Affaire suivie par :
M. Sylvain LE MEITOUR
02 33 06 38 14
sylvain.le-meitour@manche.gouv.fr

Saint-Lô, le 11 JAN. 2021

Objet : Plan de déplacements urbains du Cotentin

Monsieur le président,

Par délibération du 26 février 2020, la communauté d'agglomération du Cotentin a arrêté son projet de Plan de Déplacements Urbains. Conformément au code des transports, vous avez sollicité l'avis de l'État, le 13 octobre 2020, sur ce projet de « Plan de Déplacements du Cotentin » (PDC).

Le PDC est dans l'ensemble clair, bien structuré (diagnostic, plan d'action, fiches action) et résulte d'une démarche de concertation tout au long de son élaboration. Il traite l'ensemble des objectifs visés à l'article L1214-2 du code des transports et porte l'ambition de promouvoir les mobilités durables sur tout le territoire de l'agglomération (en zones rurales et urbaines) et pour l'ensemble de sa population (actifs, étudiants, retraités, personnes en recherche d'emploi, à mobilité réduite, etc). Il s'inscrit donc bien dans la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 visant à investir plus et mieux dans les transports du quotidien, à faciliter le déploiement de nouvelles solutions permettant à tous de se déplacer et à engager la transition vers une mobilité plus propre et décarbonée.

Élaboré parallèlement avec le Plan Local de l'Habitat (PLH) et le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le PDC traduit certainement la volonté de la communauté d'agglomération du Cotentin de bien articuler la question des mobilités avec son projet de territoire en matière d'habitat, de développement économique et d'environnement. Le PDC repose cependant sur un scénario de baisse démographique (-0,2 % par an jusqu'en 2029) qui s'écarte du schéma de cohérence territoriale (SCoT) arrêté le 1^{er} février 2020 (+0,24 % par an sur la période 2020-2029 sur même territoire). Bien que cet écart ne remette pas en cause la pertinence du PDC, il conviendrait qu'il puisse être remis en cohérence avec le SCoT.

La note technique ci-jointe fait aussi ressortir quelques observations et manques (observatoire des accidents concernant les piétons et cyclistes, périmètres de stationnement dans le PLUi adaptés à la desserte en transports collectifs réguliers). S'ils ne remettent pas en cause la validité du projet de PDC, leur prise en compte serait certainement de nature à favoriser l'atteinte des objectifs fixés par la communauté d'agglomération du Cotentin (dans son rôle d'autorité organisatrice des mobilités, conforté par la LOM) et la cohérence de ses politiques d'aménagement (en lien avec l'élaboration en cours des PLUi).

En conséquence de ce qui précède, j'émetts un avis favorable sur le projet de PDC arrêté par la communauté d'agglomération du Cotentin, la DDTM se tenant à votre disposition pour toutes précisions techniques qui vous seraient utiles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération la plus distinguée. *et la plus cordiale.*

Le Préfet



Gérard GAVORY

Monsieur David Margueritte
Président de la Communauté d'Agglomération
du Cotentin
8 rue des Vindits
50130 Cherbourg-en-Cotentin

Note technique complémentaire sur le plan de déplacements urbains du Cotentin

Principales pistes d'amélioration :

La prise en compte de l'activité touristique (afflux de touristes sur la bande côtière pendant la période estivale notamment) mériterait d'être renforcée, d'autant plus qu'elle rejoint certaines problématiques du PDC (stationnement, organisation de navettes vers les lieux les plus fréquentés, développement de circuits de transports pour la période estivale, incitation à utiliser d'autres modes de déplacements que la voiture individuelle) et peut concourir à certains objectifs du PDC (réduction des incidences sur les mobilités du quotidien des habitants). Les orientations 2 et 6 seraient à compléter dans ce sens.

Le plan de déplacements urbains doit faire l'objet d'une évaluation tous les 5 ans à partir de sa date d'approbation. Dans le PDC, des indicateurs de suivi ont été définis pour chaque action. Afin de faciliter la mise en place de cette évaluation, il serait bon de préciser pour chaque action, l'état initial des indicateurs de suivi.

L'article L 1214-4 du Code des Transports précise que "*Le plan de déplacements urbains délimite les périmètres à l'intérieur desquels les conditions de desserte par les transports publics réguliers permettent de réduire ou de supprimer les obligations imposées par les plans locaux d'urbanisme et les plans de sauvegarde et de mise en valeur en matière de réalisation d'aires de stationnement, notamment lors de la construction d'immeubles de bureaux, ou à l'intérieur desquels les documents d'urbanisme fixent un nombre maximum d'aires de stationnement à réaliser lors de la construction de bâtiments à usage autre que d'habitation*". Cette disposition ne semble pas avoir été mise en œuvre dans le plan de déplacements urbains du Cotentin ; il conviendra de remédier à cet oubli notamment sur l'agglomération de Cherbourg-en-Cotentin dont le PLUi est en cours d'élaboration, l'action 6.1 est à compléter dans ce sens.

Annexe accessibilité :

Globalement le contenu de l'annexe accessibilité répond aux attendus de l'article R 1214-1 du code des transports, le plan d'action du PDC contenant déjà des actions qui amélioreront l'accessibilité du réseau aux personnes à mobilité réduite (PMR), même si beaucoup d'actions à mettre en œuvre sont renvoyées à l'élaboration future d'un Sd'Ap (dont la date de dépôt est fixée au 6 mars 2021). Il convient cependant de noter que le PDC n'est pas tout à fait actualisé avec les dispositions de la loi d'orientation des mobilités sur les questions de politiques tarifaires et de système d'information modale (www.commentjyvais.fr).

Revue détaillée du PDC au titre des 11 items de l'article L 1214-2 du code des transports : commentaires et pistes d'améliorations

Item	Orientations du PDC	Commentaires	Pistes d'amélioration
1. Equilibre durable entre besoins et facilités d'accès aux mobilités d'une part et protection de l'environnement d'autre part	1, 2, 7 et 8	Le développement du réseau de transports en commun et le renforcement de son accessibilité sur l'ensemble du territoire du Cotentin, le développement de l'usage du vélo et de la marche font partie des objectifs affichés du plan de déplacement du Cotentin. Plusieurs actions sont consacrées à la réalisation de ces objectifs. La volonté de mailler le territoire par un réseau de transports en commun adapté en fonction de la densité des différentes composantes de ce territoire est à noter.	Ne pas se limiter à la solution du TAD pour le transport en milieu moins dense : des lignes fixes entre pôles sont peut-être envisageables sur des plages horaires ciblées.
2. Renforcement de la cohésion sociale et urbaine- Amélioration de l'accès au réseau des personnes à mobilité réduite	1 et 2	Le Cotentin envisage dans le cadre de la future DSP (juillet 2021) la mise en place d'une tarification solidaire prenant en compte les revenus des usagers. En attendant l'élaboration d'un schéma directeur d'accessibilité sur le périmètre de l'agglomération, quelques mesures sont prises dans le plan d'action pour améliorer l'accessibilité des transports en commun aux PMR : TAD Itinéo access par exemple.	Afin de renforcer la cohérence du projet, faire en sorte que la future DSP ne ralentisse pas la mise en place des mesures du futur schéma d'accessibilité.

Item	Orientations du PDC	Commentaires	Pistes d'amélioration
3. Amélioration de la sécurité de tous les déplacements	3, 4, 7 et 8	La mise en place d'un observatoire des accidents impliquant au moins un piéton ou un cycliste n'est pas spécifiée contrairement à ce qui est prévu dans le L1214-2 et le R1214-3 du code des transports. Soit cet observatoire existe déjà et il appartient à la collectivité de le préciser, soit il n'existe pas et la collectivité doit le mettre en place.	Mettre en place un observatoire des accidents : cet observatoire pourrait permettre de mieux comprendre les raisons des accidents et d'améliorer les conditions de sécurité pour les usagers.
4. Diminution du trafic automobile	2, 3, 7, 8 et 9	Le plan de déplacements urbains du Cotentin vise à développer des modes de transport alternatifs à l'utilisation de la voiture individuelle.	
5. Développement des TC et des mobilités actives (bicyclette et marche à pied)	2, 3, 6, 7, 8 et 9	La majorité des actions visent à développer le réseau de transport en commun sur l'ensemble du territoire, à promouvoir l'usage de modes de déplacement moins consommateurs en énergie.	
6. Amélioration de l'usage du réseau principal de la voirie	4	Cet item est traité au travers des actions de l'orientation 4, même si le volet <i>mesures d'information sur la circulation</i> ne figure pas dans la description des actions correspondantes.	Dans un deuxième temps, mettre en place un système d'informations sur les conditions de circulation en temps réel afin de permettre aux usagers d'anticiper un changement d'itinéraire ou de mode de transport.
7. Organisation du stationnement sur voirie et parc public de stationnement	6	L'orientation 6 du plan d'action développe 3 actions au contenu précis sur les mesures prises afin d'utiliser <i>l'outil stationnement en faveur du report modal des déplacements</i> dans l'agglomération de Cherbourg-en-Cotentin, de réglementer les stationnements dans les pôles de proximité du territoire et les pôles touristiques. La mise en place de ces mesures est prévue à court et moyen termes (échéances inférieures à 2 et 5 ans).	En ce qui concerne les flux générés par l'activité touristique notamment lors de la période estivale, un raisonnement plus global à l'échelle du cordon littoral et pas uniquement par pôle d'attractivité pourrait être bénéfique. Il permettrait d'éviter les points de fixation des difficultés de stationnement et de circulation en période estivale.
8. Organisation des conditions d'approvisionnement de l'agglomération nécessaires aux activités commerciales et artisanales	5	Cette question est traitée au travers des actions de l'orientation 5 du plan d'action. Cependant, l'étude d'un centre de distribution urbaine (gestion des flux des différents opérateurs de livraisons, regroupement, redistribution, gestion du dernier kilomètre) semble conditionnée à la réalisation d'un pôle d'échanges multimodal (PEM) fret sur la gare maritime, lui-même conditionné à une étude de faisabilité montrant son opportunité. Or la création d'un centre de distribution urbaine n'est pas forcément dépendante d'un PEM fret, ce sont deux installations qui peuvent être indépendantes mais complémentaires. La diminution du nombre de poids lourds circulant dans l'agglomération de Cherbourg-en-Cotentin au profit de véhicules plus petits et plus propres sera bénéfique sur la quantité d'émissions de GES, sur la qualité de l'air ainsi que sur la consommation d'énergie (lien avec le PCAET en cours d'élaboration). De plus, cela jouera également sur l'attractivité du centre-ville : rapprochement avec le programme Action Cœur de Ville dont Cherbourg-en-Cotentin est lauréat.	Etudier la faisabilité d'un centre de distribution urbaine.
9. Amélioration des mobilités quotidiennes des personnels des entreprises et des collectivités publiques	9 et 11	L'agglomération Le Cotentin prévoit la mise en place d'un plan de mobilité employeur à court terme, afin de montrer l'exemple aux entreprises du territoire. De plus des actions d'incitation à l'élaboration de plans de mobilité vont être conduites auprès des entreprises du territoire notamment sur les principales zones d'activité.	
10. Organisation d'une tarification et d'une billettique intégrées pour l'ensemble des déplacements	1	La collectivité prévoit de déployer à partir de 2021, une billettique intégrée à tous les modes de transports développés à l'échelle du Cotentin. Si la CAC prévoit d'intégrer son offre multimodale au système d'information multimodal développé par la Région, il n'en est pas de même pour la billettique.	Etudier la faisabilité de l'intégration de la billettique au système développé par la Région à l'occasion de la mise en place de la future DSP.
11. Réalisation, configuration et localisation d'infrastructures de charge pour véhicules électriques	8	Un plan de déploiement de bornes de recharges destinées aux véhicules électriques (y compris vélos et trottinettes) est prévu dans le plan d'action dont la réalisation se fera dans un délai maximum de 5 ans. Ces bornes seront localisées au niveau des PEM et stations intermodales. Des bornes seront également déployées dans les centralités secondaires.	



Saint Contest, le 5 janvier 2001

**Monsieur le Président de la Communauté
d'Agglomération Le Cotentin
Pôle Stratégie et Développement
Territorial
Direction Transports et Mobilités
27, rue Dom Pedro
50 100 Cherbourg en Cotentin**

N°/Réf. : PhD/BM/PhH/2101-01

V°/Réf. : Votre courrier PSDT/DTM/BLC/DP/L/2020/613 du 13 octobre 2020

Objet : Projet de plan de déplacements urbains du Cotentin. Consultation des personnes publiques associées

Monsieur le Président,

Par courrier cité en référence et en application des dispositions du code des transports, vous sollicitez l'avis de Ports de Normandie sur le projet de plan de déplacements urbains de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin arrêté le 26 février 2020.

Le document reconnaît l'atout que constitue une desserte ferroviaire du secteur portuaire, en capacité d'usage, pour le développement d'une intermodalité ferries/train, ce qui fait écho à notre projet de ferroutage.

Il est également souligné l'objectif d'une desserte plus adaptée et qualitative entre la Gare transatlantique et les pôles d'emplois industrialo – portuaires, en passant par la Gare Transmanche : création d'un pôle d'échange multimodal, réflexion sur l'offre de transports en commun pour répondre aux besoins divers des actifs, des passagers du transmanche et des flux touristiques ...

Je ne peux que souscrire à ce diagnostic.

Le plan prévoit de renforcer et d'adapter l'offre vers les grands pôles d'emploi. Je suggérerais que la zone portuaire soit repérée parmi eux car elle devrait voir son activité croître progressivement et accueillir jusque plusieurs centaines d'emplois.

En synthèse, je vous fais part de mon avis favorable sur le projet de PDU, sous réserve de la prise en compte des enjeux et problématiques de desserte des zones portuaires de Cherbourg en Cotentin tels qu'exposés ci-avant.

Ports de Normandie est, bien entendu, à votre disposition pour une participation active à ces démarches.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Pour le Président du Syndicat Mixte
et par délégation,
le Directeur Général,**

Philippe DEISS



Communauté d'agglomération du Cotentin
8 rue des vindits, 50130 Cherbourg-en-Cotentin

 @LeCotentin

www.lecotentin.fr